



N° 75
20 FF

Folklore de CHAMPAGNE



A QUI PROFITERA LA JACQUERIE CHAMPENOISE ?
AU FRAUDEUR ALLEMAND

LES RÉVOLTES EN MARNE 1894 1911





Gérard Munier - Venteuil (Marne)

Bulletin trimestriel

**Société des Amateurs
de Folklore et Arts
Champenois**

Rumilly-lès-Vaudes
10260 Saint Parres lès Vaudes

Gérant

Jean Daunay

Conseiller technique

Gilbert Roy

Conseiller rédactionnel

Jean Déguilly

C.C.P. Safac 16.832.44 U Paris

Abonnements

De soutien	60 F
Simple	50 F
Etranger	70 F
Bienfaiteur	100 F

Points de vente

Jean Daunay
Rumilly-lès-Vaudes
10260 Saint Parres lès Vaudes
Au Point du Jour
1, rue Urbain-IV 10000 Troyes
La P'tite Librairie
Rue des Chats 10000 Troyes

JUILLET 1981

numéro 75

LA RÉVOLTE EN MARNE (1)

Enquête - Photos

Gérard Meunier

Maquette

Gilbert Roy

Impression offset

Imprimerie NEMONT S.A.
10200 BAR SUR AUBE

Dépôt légal 3^e trimestre 1981
Commission Paritaire n° 53025

Reproduction interdite
sauf autorisation de l'Editeur

Qu'on l'appelle révolution, révolte, émeute ou jacquerie, le mouvement d'agitation dans le vignoble marnais, en 1911, a laissé, dans la mémoire de ceux qui l'ont vécu, une empreinte profonde et douloureuse.

Les événements sont bien connus, grâce au témoignage des personnes âgées, grâce à la presse de l'époque, conservée dans diverses bibliothèques (dont celle d'Epernay, que la bibliothécaire, Mlle de Sainte-Maréville, a mise gracieusement à ma disposition), grâce aux études de J. SAILLET et J. NOLLEVALLE, toutes deux très documentées.

Toutefois, il nous a paru intéressant d'insister, dans cette revue de folklore champenois, sur certains points moins connus qui concernent justement les petites gens de la campagne, obscurs vigneronniers rivés à la terre qu'ils travaillent, que rien, d'habitude, ne porte à la violence, notamment les rouages cachés d'un mécanisme complexe qui devait inéluctablement déclencher une puissante vague de colère, rouages qui sont la misère, les intérêts, mais aussi les rivalités, les haines, les idées sociales, politiques et religieuses, en quelque sorte les MENTALITÉS COLLECTIVES, notamment l'engrenage de situations qui ont modifié les comportements, qui ont poussé des individualistes-nés à une vie associative au sein des syndicats, face au bloc monolithique du négoce, jusqu'à la libération d'obscurcs forces intérieures d'un peuple en ébullition qui, paradoxalement, usa de moyens en marge de la loi pour obtenir précisément... une loi.

Mais cette revue est aussi celle qui a l'ambition de fixer par écrit ce qui se transmettait jusqu'ici « par oui-dire et voir-faire ». Aussi, avec la conscience de tous les dangers que cela comporte et les précautions qu'il convient de prendre, avons-nous attaché une certaine valeur au témoignage oral de quelques personnes dignes de foi, parallèlement à celle des documents écrits. Car l'Histoire ne s'invente pas ; elle se reconstitue, telle un puzzle dont il manque toujours des pièces.

Puisse cette étude, montrer l'importance jouée dans l'Histoire par les petits de ce monde et, au-delà des événements, l'évolution des modes de pensée et des réactions profondes et collectives causées par des bouleversements économiques qui régissent la vie d'un peuple.

G. MUNIER.

Documentation photographique : collections Bibliothèque Municipale d'Epernay, Mme PrévotEAU, G. Munier.

Avec la participation de la M.J.C. d'Epernay, et surtout la M.J.C. de Venteuil : Jean-Pierre Labarre, Alain Allait et Dominique Marniquet.

Etude réalisée en 1975, remaniée en 1980-1981 pour la revue « FOLKLORE DE CHAMPAGNE ».

LE VIGNOBLE A LA FIN DU SIECLE DERNIER ET AU DEBUT DE CE SIECLE

UN PEU D'HISTOIRE

Produit dès les premiers siècles, le vin de la Champagne prenait sous l'ancien régime l'appellation de « Vin de France ». La Champagne n'existait pas encore économiquement : elle n'était qu'un vaste désert séparant les villes de Reims et de Troyes, centres d'une vie marchande et culturelle active.

Fort prisés au Moyen-Age, les vins rouges de « La Rivière » (1) figuraient sur les tables d'apparat des rois lors de leurs sacres. Dans un poème daté, de 1398, E. Deschamps célèbre les vins de la rivière de Marne, les crus d'Épernay et d'Hautvillers, d'Ay, de Cumières, de Damery et de Vertus. Il faut, attendre 1578 pour voir nommer les vins « délicats et excellents » d'Ay et de la « Montagne de Reims. »

Le vin de la Champagne sortit vainqueur de la lutte qui l'opposait au vin de la Bourgogne, au XVII^e siècle, mettant aux prises les médecins autant que les poètes. L'habitude s'établit alors d'élaborer du « vin gris », issu de la fermentation de la pulpe du raisin noir séparé des peaux et des pépins. Dom Pérignon sut mettre en lumière la tendance naturelle de ce vin à mousser, une fois mis en bouteille (2). D'abord boudé, le vin gris mousseux devint à la mode au début du XVIII^e siècle, expédié en France comme à l'étranger. Formé d'un subtil mélange des vins de la Rivière et de la Montagne de Reims, il mérite alors le nom de « VIN DE CHAMPAGNE ». La vente de ce vin mousseux ne cessa d'augmenter pour atteindre approximativement six millions de bouteilles en 1850.

VIN ROUGE ET VIN BLANC

En fait, vin paillé, vin gris et vin rouge côtoyaient le vin blanc dont la production augmenta fortement au XVIII^e siècle. En 1793, il n'y avait, dans le district d'Épernay, que six communes où l'on ne faisait que du vin blanc. Le vin rouge avait, d'ailleurs, une valeur supérieure. Peu à peu, suivant la demande, le vin blanc mousseux supplanta le rouge, dans certains crus, que Jullien, dans sa « Topographie de tous les vignobles connus », ne classe qu'en seconde catégorie, derrière ceux de Bourgogne, du Bordelais et du Dauphiné. (1816)

Vers 1860, seuls les vignobles plus cotés de la Montagne de Reims, de la Côte des Blancs et de la Vallée de la Marne, jusque Cumières seulement, produisaient du vin blanc, qu'il soit issu de raisin noir ou blanc, destiné à l'élaboration du Champagne, faite par les négociants uniquement. Le reste de la vallée de la Marne, produisait encore du vin rouge, lui-même classé en 4^e catégorie. (3)

La classification de Bosc, datée de 1818, place d'ailleurs les vins rouges dans la première catégorie, aux côtés des illustres Bourgognes, avec lesquels ils rivalisent : la première classe comprend Verzy, Verzenay, Mailly, Saint Basle et Bouzy. Dans la deuxième classe, se trouvent Hautvillers,

Mareuil, Dizy, Pierry, Épernay, Cumières ainsi que Taissy, Ludes, Chigny, Rilly et Villers Allrand. En troisième classe, nombre de villages de la « basse montagne » ainsi qu'Épernay, Champillon Damery. La quatrième et dernière classe va des crus « agréables et délicats » de Vertus, Monthelon, Mardeuil, Vinay, Moussy, Chavot et Mancy à ceux de Venteuil, Reuil, Fleury-la-Rivière, plus légers, aux « vins communs » des environs de Châtillon-sur-Marne, ou ceux « de bonne qualité » de la région de Sézanne, Châlons et Vitry.

Ainsi, vers 1830, les vins de Damery, Venteuil et surtout Fleury-la-Rivière se boivent assez copieusement sur la plupart des tables des cultivateurs marnais, des artisans, au temps de la moisson. (4) Ils étaient également livrés aux cabaretiers de la région, ou expédiés par bateaux sur la Marne.

La production de chaque village était souvent acheminée vers les mêmes pays acheteurs : les vins rouges d'Épernay, Chouilly, Pierry, Villedommange, Sacy, Ecuell, étaient appréciés par les Belges, celui de Monthelon dans le Nord ou à Paris. Celui de Verneuil trouvait acquéreur dans le Soissonnais, ou en Seine-et-Marne, à la foire de Meaux, celui de Vincelles à Paris, dans l'Aisne ou en Flandre.

S'il existait une échelle de valeurs, cela tenait, bien sûr, à des différences dans la nature du sous-sol ou à l'exposition des vignes, mais aussi à une infinité de cépages qui donnaient des vins particuliers. P.L. Rémy en donne un exemple, en 1821, pour la localité de Binson : le morillon noir, vulgairement appelé plant de Béthouzet, une variété de franc pineau, dit plant levêque ; le mélier, qu'on cultive sur les hauteurs ou dans les mauvais terrains ; quelque peu de mélier vert ou rochelle verte, la vaessanne ou morillon blanc ; le chasselas doré appelé par quelques-uns plant d'Orient ; le gamé noir, une variété de chasselas rouge nommé vulgairement plant de Cuile ; une variété de morillon noir ou bourguignon noir, appelé dans le pays plant Michaut ; le gouais blanc, le petit gamé nommé vulgairement gouais noir ; quelque peu de meunier et encore moins de teinturier. (5)

CRISE POUR LE VIN ROUGE

Sous le second Empire, les chemins de fer, nouvellement implantés, permirent des transports rapides et peu onéreux. La région parisienne fut alors inondée par les vins du Midi. Un marché important se trouvait alors fermé pour le vigneron des petits crus.

RECONVERSION

Heureusement, parallèlement, la vogue du Champagne allait en s'accroissant : de 6,6 millions de bouteilles en 1844, les ventes passèrent à 7,9 millions en 1850 :

- « — 11,1 millions en 1860 ; »
- « — 17,4 millions en 1869 ; »
- « — 20,6 millions en 1880 ; »
- « — 25,7 millions en 1890 ; »
- « — 28 millions en 1900. »

Dès 1855, les négociants durent donc, afin de répondre à la demande, s'approvisionner chez les vignerons des bons crus comme des crus secondaires, spécialisés jusqu'alors dans la fabrication du vin rouge. (6) Selon les besoins, ils achetaient le raisin au kilo, à la vendange, ou pressuré et transformé en vin clair au cours de l'hiver suivant. Ils envoyaient donc des commissionnaires chargés de conclure les marchés avant la vendange, et faisaient même construire des vendangeoirs sur les lieux mêmes de la production. Suivant les offres, le vigneron livrait la totalité de sa marchandise, ou transformait le reste en vin blanc ou rouge.

Ainsi, peu à peu, la vinification en blanc s'est étendue sur l'ensemble du vignoble. Le matériel vinaire du petit vigneron devint inutile : les cuves à vin rouge furent en partie vendues ou détruites, les pressoirs vétustes ne furent pas remplacés, la clientèle qui subsistait fut abandonnée.

Si l'évolution avait été brutale, peut-être le vigneron se serait-il reconverti et lancé dans la manipulation. Les changements progressifs n'ont pas clairement démontré la nécessité d'acheter le matériel coûteux indispensable à la champagnisation.

Ainsi, jusque là, le vigneron prenait en charge totalement et en pleine responsabilité sa propre production qu'il écoulait lui-même. Privé de sa clientèle, il devint entièrement tributaire du négoce. S'il perdit les soucis occasionnés par la clientèle et la recherche des débouchés, il perdait du même coup sa liberté d'action, son autonomie et l'exercice de son esprit d'entreprise.

Que les récoltes soient de qualité, que la demande continue à croître, que les négociants soient honnêtes, et le vigneron sera heureux. Sinon, sans matériel et sans clientèle, il sera à leur merci. Or, cela, les négociants le savaient. Certains en profitèrent.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Bénéficiaire d'un héritage soumis à de nombreux partages, le vigneron de la fin du siècle dernier travaillait une **propriété extrêmement morcelée** qui occasionnait des pertes de temps importantes pour se rendre d'une parcelle à l'autre.

Mais il n'était pas question de remembrement : chaque vigne a son histoire ; si petite soit-elle, elle évoque le souvenir des ancêtres disparus. Cultivée à la main, la terre a une importance autant sentimentale qu'économique : un vigneron se serait battu pour quelques mottes de terre !

Et puis, à une époque où les vignes gelaient facilement, cet état de fait était préférable. Chacun se plaisait à répéter : « Vignes répandues, vin ramassé ». (7) Qu'une parcelle gèle ou soit grêlée, le reste de la récolte, en d'autres lieux-dits, serait épargné.

DES ACTIVITÉS BIEN PARTICULIÈRES

Ses occupations professionnelles variaient suivant les saisons, parfois longues et épuisantes, parfois très calmes.



La « tailleurie » commençait les « roies », le cycle des travaux, en février : chaque cep conservait un seul sarment qui serait marcotté à l'aide du hoyau au cours de la « bêcherie », en mars-avril, puis détaché du pied-mère. La vigne, dite en foule, car les ceps n'y étaient pas alignés, voyait ainsi un rajeunissement perpétuel, avec ses 150 à 160 pieds à la verge (au moins 30 000 à l'ha).

Puis des échalas étaient fichés près de chaque cep, sur lesquels on attachait les brins, au mois de juin, pendant la « lierie ». Puis il fallait « ébrouter » à la main les jeunes pousses, puis rogner à la serpette, biner durant l'été avec le rouale, à trois reprises. (8)

Dès le printemps, on partait au lever du soleil, on mangeait dans les vignes à midi pour gagner du temps, on rentrait à la nuit tombante. Les mois d'août et septembre qui laissaient un peu de répit étaient suivis par la vendange.

C'étaient alors les journées d'hiver, occupées seulement, durant la « hacherie », à enlever les échalas que l'on disposait en tas, les « moyères », à remonter la terre qui avait dévalé la pente pendant l'année, et cela à la hotte !, à épandre le « magasin », fumure entassée au long des chemins dans les « places à magasin », ou à balayer le mourron gelé à l'aube de journées glaciales, à enlever des vignes les pierres qui seraient entassées en hauts « murgers ». Mais les journées d'hiver laissaient de longs moments d'inactivité. (9)

Toutes ces opérations, faites à la main, demandaient beaucoup de temps. Aussi ne pouvait-il pas cultiver de grandes surfaces : un hectare au maximum pour un couple de vignerons. Au-delà, il fallait employer du personnel, à moins que les enfants soient devenus assez grands pour pouvoir aider les parents.

LE BIEN PATRIMONIAL

Le vigneron marnais est, à cette époque, un petit propriétaire. Le rôle de la contribution établie pour subvenir aux dépenses du Syndi-

cat Antiphyloxérique, en 1892, est révélateur : le vignoble de Venteuil a une surface de 176,96 ha, que se partagent 321 propriétaires, répartis ainsi : (10)

Surface (ha)	Nombre de prop.
0-0.50	192
0.50-1	68
1-1.50	42
1.50-2	14
2-2.50	1
2.50-3	4

81 % des vigneron ont donc moins de 1 ha ; le cinquième seulement en a plus. A peine 6 % ont plus d'un hectare et demi. Ce n'est donc qu'une minorité qui peut se permettre d'employer des ouvriers.

Il en est de même à un échelon plus général : un rapport du Sous-Préfet de Reims, daté du 8 octobre 1908, nous apprend que l'arrondissement de Reims comprend 6 864 ha en production, pour 8 500 propriétaires. 60, soit moins de 1 %, ont plus de 5 ha. 1 100, soient 32 %, ont de 1 à 5 ha. Ils détiennent 2 200 ha au total. 7 340, soient 46,5 %, ont moins de 1 ha. Ils détiennent 3 164 ha au total. (11)

En 1907, selon un rapport de M. POZZI, Sénateur de la Marne, le vignoble champenois comprend 15 500 ha de vignes ; les 3/4 des propriétaires, soit 14 000, ont moins de 1 ha.

En 1911, 1/30^e seulement des vigneron a plus de 5 ha. 4 000 sur les 11 000 vigneron champenois n'ont guère plus d'un hectare de vigne. (12)

CONDITIONS DE VIE

Une vie honorable est assurée au vigneron marnais, depuis la fin du second Empire jusqu'à 1890 environ : certaines années fournissent une quantité exceptionnelle de raisin : 1875, 1876, 1878, 1881, 1887. D'autre part, les négociants achètent parfois le vin à des cours élevés.

L. Ciret, vigneron à Venteuil, tient un Journal année par année : (13)

1873 : 460 F la pièce

1883 : 640 F la pièce

« C'est une pluie d'or dans tous les pays ».

1889 : 600 F la pièce

« C'est une campagne qui mettra tous les vigneron dans l'aisance, car il va rentrer à Venteuil deux millions, je dis deux millions. On pourra se souvenir de l'année du centenaire de 1789 ! »

Parfois au contraire, malgré des prix plus faibles, la quantité entraîne des revenus intéressants qui peuvent être aisément calculés :

1872 : 200 à 325 F la pièce

1874 : 300 F

7 pièces l'arpent

1877 : 100 F en blanc, 70 F en rouge

8 pièces l'arpent

1878 : 150 à 200 F en blanc

15 à 16 pièces

1879 : 110 à 160 F en blanc

3 pièces

1880 : 600 F la pièce

3 à 5 pièces

1881 : 150 à 200 F en blanc

18 à 22 pièces l'arpent

1882 : 200 F

5 à 6 pièces l'arpent

Enfin, certaines années donnèrent de fortes récoltes achetées à bas prix :

1875 : 35 à 45 F la pièce

20 à 25 pièces l'arpent

1876 : 50 à 65 F la pièce

20 pièces l'arpent

1887 : 100 F en blanc, 75 à 85 F en rouge

20 pièces l'arpent

Contrairement, au paysan qui pratiquait l'épargne, (le fameux « bas de laine ») le vigneron passait pour être dépensier : pourtant, cette époque correspond à une période d'investissements utiles : les plus aisés font construire de superbes maisons « bourgeoises », toutes datées de 1875 à 1890, (14) les moins riches font réparer les bâtiments viticoles.

DISPARITÉS ENTRE LES CRUS

Si certains crus étaient très réputés, (ils étaient bien rares à figurer en 1^{re} catégorie au début du XIX^e siècle !) d'autres avaient un renom plus limité, en raison de sols et d'expositions différents.

Aussi, de grandes différences de prix existaient-elles : selon L. Ciret, en 1874, la pièce de vin est achetée 700 F à Ay, 650 à 700 F à Bouzy et Ambonnay, 500 F à Champillon, 450 F à Cumières et à Epernay, 300 F à Mardeuil, Damery, Arty et Venteuil, de 310 à 340 F dans les crus moins cotés.

En 1880, la pièce vaut 1 600 F à Bouzy, 1 400 à 1 500 F à Ay, 1 000 F à Champillon, 600 à 700 F à Arty, 500 à 650 F à Venteuil, 500 à 600 F à Damery et Reuil.

La fameuse année 1889 a vu les prix suivants : 1 645 F à Bouzy, Ambonnay, Verzy et Verzenay, 1 400 F à Ay, Avize et Rilly, 1 365 F à Ludes, 1 200 F à Cramant, Oger et Le Mesnil, 1 000 à 1 100 F à Cumières, 600 à 700 F à Damery, Vertus, 600 F à Venteuil et Reuil, 500 F à Villers, 350 F à Fleury-la-Rivière et Vauciennes, 300 F à Ceuilly et Montvoisin.

En somme, le raisin n'est acheté dans les crus secondaires que le tiers ou parfois même le cinquième de ce qu'il vaut dans les crus réputés : à cette époque, lorsque le vigneron de la Vallée de la Marne vit dans l'aisance, celui des grands crus vit dans l'opulence.

EVOLUTION LENTE, MAIS INEXORABLE VERS LES EVENEMENTS

VINGT ANS DE MALHEUR

De tristes récoltes vont plonger les vigneron dans le désespoir de 1890 à 1910 : (15).

1890 : faible récolte, achetée à Venteuil 200 à 240 F la pièce.

1891 : récolte encore plus faible (1,5 pièce l'arpent). 500 à 580 F.

1892 : récolte nulle : 200 kg à l'ha. 900 à 1 200 F.

1893 : rare qualité qui n'a été achetée qu'à 200 F la pièce.

1894 : quantité peu abondante. Pas de ventes de l'hiver.

1895 : récolte encore médiocre. Peu de ventes : 120 F en blanc, 100 F en rouge.

1896 : orages et pluies. Peu de raisin. Peu de ventes : 80 F la pièce.

1897 : gelée en mai, pluies en juillet ; très peu de raisin. Prix dérisoires.

1898 : récolte importante (11 000 kg/ha). 240 F la pièce.



1899 : gelée et orage. Très faible récolte vendue 280 F la pièce.
 1900 : gelée. Vin peu abondant, de qualité. Peu de ventes : 100 F la pièce.
 1901 : orages début septembre. Faible récolte. 50 à 60 F la pièce.
 1902 : gelée de printemps. Récolte presque nulle. 70 à 80 F la pièce.
 1903 : peu de récolte, orages. 80 à 100 F la pièce.
 1904 : récolte passable. 80 F la pièce environ.
 1905 : mildiou, seul le meilleur raisin blanc a été acheté 80 F la pièce.
 1906 : quantité et bonne qualité. 160 F en vin clair.
 1907 : récolte presque nulle. Vin médiocre. 200 F la pièce.
 1908 : mildiou, oidium, orages : récolte presque nulle. 200 F la pièce.
 1909 : récolte peu importante. Peu de ventes. 240 à 280 F la pièce.
 1910 : mildiou, récolte nulle. Prime de 0,50 F/kg (16)



Le tableau suivant donne une idée de l'importance de la récolte dans certains villages :

ANNÉES	AY		AVIZE		CUMIÈRES		HAUTVILLERS		DAMERY		VENTEUIL		FLEURY (17)	
	Surf.	Réc. en hl	Surf.	Réc. en hl	Surf.	Réc. en hl	Surf.	Réc. en hl	Surf.	Réc. en hl	Surf.	Réc. en hl	Surf.	Réc. en hl
1893	400	10 000	200	3 850	220	6 500	250	7 630	380	4 500	180	3 400	140	4 260
1894	400	16 000	175	2 625	360	8 800	218	5 450	350	5 000	170	4 080	142	3 976
1895	400	18 000	175	4 380	360	11 000	218	8 720	350	5 000	170	4 760	142	1 704
1896	400	16 800	175	9 840	360	16 000	218	16 500	350	10 800	170	6 840	142	4 512
1897	400	12 800	175	1 200	300	5 000	275	5 500	350	2 800	175	1 750		1 500
1898	400	1 200	175	6 000	300	8 000	275	8 250	350	10 000	190	9 500	200	8 000
1899	400	6 400	175	700	300	2 880	275	5 500	350	4 900	200	3 800	250	4 000
1900	400	18 000	200	9 200	180	8 100	275	13 750	360	14 400	182	7 280	250	8 000
1901	400	24 000	200	12 000	180	6 120	275	13 750	360	18 360	180	9 500	252	14 112
1902	401	13 600	200	5 800	180	3 600	260	7 800	360	4 320	180	3 600	252	3 024
1903	400	9 600	200	4 800	180	2 160	260	6 500	360	10 080	180	1 800	260	7 280
1904	400	20 000	200	10 400	180	9 000	260	13 000	360	18 000	180	14 400	230	16 100
1905	400	11 200	200	4 600	165	2 475	260	7 280	360	5 760	150	4 500	220	6 600
1906	400	8 000	200	8 000	165	4 475	265	6 265	360	9 000	150	6 000	220	3 300
1907	618	16 150	300	6 893	166	3 314	147	4 592	360	5 291	170	2 598	220	3 400
1908	618	2 975		166	4 286	146	5 660	360	2 834	171	2 054	125	1 116	
1909	619	9 683		5 248	166	8 413	195	7 299	360	5 050	155	5 256	125	3 664
1910	617	213	195	80	160	125	146	175	360	130	150	60	115	11

Le phylloxéra

Au mois d'août 1890, une terrible nouvelle parcourt le vignoble marnais : le phylloxéra est aux portes de la Marne. Notre région ayant un climat assez froid et un sol calcaire lui convenant mal, on espérait pourtant bien échapper à cet effrayant insecte, importé d'Amérique, qui avait ravagé tous les vignobles de France depuis son apparition en 1863.

En effet, on apprend que cette découverte a été faite le 5 août 1890, par M. Douité, Professeur départemental d'agriculture de la Marne, à Chassins, dépendance de Tréloop (Aisne), sur l'invitation du propriétaire lui-même qui habitait Vincelles, étonné par le dépérissement de certains cepcs qu'il avait rapportés cinq ans auparavant de l'Orléanais, « pour voir s'ils pousseraient bien en Champagne ». Le malheureux venait ainsi d'importer le terrible fléau. Aussi vit-on désormais dans la crainte, bien que G. Chandon ait aussitôt acheté cette vigne qu'il fit raser et brûler. (18)

La presse s'empare de l'événement ; l'almanach Matot-Braine, sous la plume du Docteur Jolicœur, fait connaître l'insecte et son genre de vie : l'œuf d'hiver éclôt au printemps et donne naissance à une femelle qui se fixe sur les radicelles ; en aspirant les sucs, elle provoque des nodosités caractéristiques qui permettent de reconnaître son existence. Tous

les 20 ou 30 jours, des générations nouvelles se succèdent. Un seul insecte peut ainsi engendrer la présence de 12 à 13 millions de phylloxéras pendant un seul été, parmi lesquels le phylloxéra migrateur qui va aller propager le mal dans d'autres vignes et causer autant de lésions et de galles aux racines. Pourtant le dépérissement du cep ne s'effectue que lentement : un alanguissement végétatif la première année, un retard dans la végétation la seconde, avec, déjà, une attaque circulaire des cepcs voisins. Ce n'est qu'à la 4^e et 5^e année que la vigne attequée montre une grande « cuvette » jaune, qui contraste avec le vert des cepcs voisins. Dès lors, la vigne est vouée à sa perte.

Le Dr Jolicœur fait connaître en même temps les divers moyens de lutte, à la lumière des travaux réalisés dans le Midi : la submersion totale de la vigne pendant au moins 45 jours, destinée à tuer le phylloxéra et ses œufs, difficilement réalisable sur nos coteaux ; le traitement dit « cultural » : à l'aide d'une grande seringue, le « pal injecteur », on introduit dans le sol du sulfure de carbone (25 g par m²) à l'état liquide ; il amoindrit la vitalité de l'insecte, sans toutefois le tuer, mais permet à la vigne de continuer à produire. Ce traitement se fait à deux reprises, en hiver, puis au mois de juin.

Mais le maniement du sulfure est dangereux par les risques d'explosion de ses vapeurs au contact de l'air : il faut donc tasser le sol aussitôt après l'introduction du produit. Un temps sec s'impose : de fortes pluies le diluent ; la plante, en l'assimilant, s'empoisonne alors.

Un autre traitement, à base de sulfo-carbonate de potassium, moins dangereux, nécessite beaucoup d'eau : 40 litres pour 100 g de produit, versé dans des cuvettes d'un mètre carré. Ce procédé sera moins utilisé, car moins pratique.

Ces deux traitements ne sont que préventifs : pour conserver un bon état de végétation, la vigne nécessite des soins constants et coûteux.

Face à ces traitements culturaux, suivis de peu d'effet, il y a le procédé dit d'extinction qui consiste à couper les ceps à ras du sol et à les brûler, tout en injectant du sulfure de carbone à haute dose, afin de tuer le phylloxéra. Les racines sont ensuite extraites et brûlées. La vigne atteinte ne doit être parcourue que par les ouvriers chargés de l'anéantir, afin d'éviter la propagation des larves par les semelles, et ne recevra pas d'autres ceps avant deux à trois années.

Le Dr Jolicœur pose alors le problème de la reconstitution : les plants américains qui ont fait leurs preuves dans le Midi, dans des sols profonds et riches, restent à étudier dans nos régions crayeuses. (19)

Des mois passèrent : après un hiver exceptionnellement long et rigoureux, du 26 novembre au 1^{er} mars, avec des températures descendant à - 17° — l'on vit même une bande de loups aux environs de Châlons — les fortes pluies de l'été 1891 ne furent pas favorables au phylloxéra : aussi ne fit-on aucune nouvelle découverte. L'espoir revenait.

L'année 1892 arriva, avec une « montre » très faible ; des gelées, les 15 et 16 avril et le 7 mai ; l'été, particulièrement chaud et sec, favorisa l'extension du phylloxéra : on découvrit de nouvelles taches à Chassins le 25 juillet ;

puis 30 ares atteints au Mesnil-sur-Oger le 6 août, 25 ares à Chavot le 11 août, 10 ares à Soilly et 30 ares à Mancy le 23 août, 5 ares à Vauciennes le 24 août, 32 ares à Damery le 25 août, 25 ares à Nesles-le-Repons le 30 août, 12 ares à Arty le 10 septembre, (lieu-dit « Mur Blanchet ») 16 ares à Bisseuil le 19 octobre. (20)

L'été 1893 apporta la consternation : favorisé par deux étés chauds et secs, le phylloxéra est découvert à Venteuil le 31 juillet au lieu-dit « Les Courts Barons » sur 10,50 ares appartenant à MM. Grumier, Hennequin, Dorigny et Légée.

16 localités furent frappées : Avize, le 10 mai, Ambonny, le 28 juin, Le Brueil, le 19 juillet, Cumières, le 20 juillet, Nogent l'Abbesse, Ay, Avenay et Epernay, le 27 juillet, Le Mesnil et Moussy, les 3 et 4 août. Partout, l'insecte était visible à l'état de nymphe. On appliqua le traitement par extinction. (21)

A peine sortie du vignoble, la commission ministérielle fut avertie de la reprise de l'attaque phylloxérique : de nouvelles recherches eurent lieu le 29 août à Venteuil, où des vignes furent arrachées les 14 et 15 novembre. (22)

1894 : les maires étaient chargés d'envoyer régulièrement des états de végétation : le 6 août, à Venteuil, une nouvelle cuvette est découverte, appartenant à MM. Poudras-Jacquet et Lequeux-Lecat, aux « Courts-Barons », traités par extinction du 7 au 10 août. (23) La Marne entière en souffre, avec 8 ha 12 a atteints.

Extension du phylloxéra : il continua ses ravages, plus ou moins vite suivant les variations climatiques annuelles. De 1892 à 1911, 30 taches furent recensées à Venteuil, dans le seul lieu-dit « Les Courts-Barons ».

Par décret du Président de la République, M. Loubet, en date du 29 octobre 1901, les arrondissements de Châlons, Reims, Epernay, Sainte-Ménéhould et Vitry-le-François furent alors déclarés phylloxérés.

Voici la progression des attaques :

DATES	VENTEUIL		DÉPARTEMENT DE LA MARNE	
	Surface du vignoble en ha	Surface phylloxérée en ha	Surface du vignoble en ha	Surface phylloxérée en ha (25)
Fin 1894		0,17		
1897	175	—	—	14
1898	190	—	15 640	38
1899	200	—	—	99
1900	182	13,52	15 490	659
1901	180	15	—	1 335
1902	180	30	—	2 036
1903	180	32	—	2 041
1904	180	60	—	2 421
1905	150	65	14 690	3 317
1906	150	—	—	4 339
1907	170	—	—	4 987
1908	171	—	—	5 561
1909	155	—	—	5 986
1910	150	—	13 400	6 515
1911	—	—	—	6 500

Nous constatons donc une augmentation importante des surfaces phylloxérées, au changement de siècle surtout. Notamment en 1898, 1900 et 1904, années sèches ; elles s'accroîtront encore en 1911. Surtout, enfin pendant la première guerre mondiale, les hommes étant absents, et, par suite, les soins donnés aux vignes insuffisants.

Chute du pouvoir d'achat

Le cours du raisin était fixé, avant la vendange, par les grandes maisons, en accord avec les propriétaires. Le cours s'établissait toujours à Ay, 1^{er} cru qui servait de base à la fixation du prix des autres crus.

Le prix du raisin dépendait, à l'origine, de la quantité de la récolte, des besoins du négoce (selon les lois de l'offre et de la demande, dans une économie de marché), et, accessoirement, de la qualité.

En fait, la rivalité entre certaines maisons, causée par des besoins sans cesse en augmentation, avait contribué à fixer de hauts cours du vin jusque vers 1890, et même des vignes (on cite celles d'Ay qui se sont vendues 70 000 F l'ha). (26)

Mais l'introduction de vins étrangers à la Champagne, l'entente des négociants, entre eux, les « combines » de la « bistroille », amenèrent une chute des prix : les années de grande production, (1893, 1900) les négociants emplirent leurs caves de vins, aux cours forcément peu élevés. Les vigneronnes se rattrapèrent grâce à la quantité. Mais, les années suivantes, non seulement les cours s'effondrèrent, mais il n'y avait que peu d'achats dans les crus moins cotés : d'où les prix peu élevés de 1894, 1895, 1896 et 1897, et de 1901, 1902, 1903, qui déclenchèrent deux crises.



Traitement au pal injecteur.

Voici, année par année, les cours pratiqués, dans les meilleurs crus comme dans celui de Venteuil. Comparés à la production, ils donnent une idée du pouvoir d'achat du vigneron.

Années	Meilleurs crus		Venteuil	
	Cours (au kg) (27)		Cours	Production (environ) (28)
1883	2,00 F		1,60 puis 1,00 F	6 000 kg/ha
1884	1,35		0,40	—
1885	0,90		0,40	4 800 à 6 400 kg/ha
1886	0,70		0,35	6 400 à 8 000 kg/ha
1887	0,75		0,25	16 000 kg/ha
1888	1,00		0,50	récolte nulle
1889	3,50		1,50	6 000 kg/ha
1890	1,75		0,50	4 000 kg/ha
1891	2,50		1,30	1 200 kg/ha
1892	2,70		2,00	200 kg/ha !
1893	1,25		0,50	8 000 kg/ha
1894	0,72		pas de ventes	4 800 à 6 000 kg/ha
1895	0,75		0,30	4 800 kg/ha
1896	0,60		0,20 à 0,25	récolte faible
1897	0,85		0,25 à 0,40	800 kg/ha
1898	1,25		0,60	11 200 kg/ha
1899	1,75		0,70	3 200 kg/ha
1900	0,75		0,25 à 0,30	récolte faible
1901	0,65		0,15	récolte faible
1902	0,60		0,20	récolte presque nulle
1903	0,90		0,25	récolte faible
1904	1,20		0,20 (29)	
1905	0,75		0,25	
1906	1,25		0,50	
1907	1,25		0,50	
1908	1,25		0,50	
1909	1,50		0,70	
1910	1,00		0,50	

Sans moyen de stockage, sans matériel pour champagner ou revenir au vin rouge, le vigneron était totalement à la merci du négociant qui pouvait casser les prix à sa guise. En l'absence de garantie en matière de revenus, il vivait dans une incertitude perpétuelle. Même le vigneron mieux loti n'aurait pu moderniser son entreprise, condamné à demeurer dans sa triste position.

En effet, si les cours du raisin baissent, les frais d'exploitation, eux, demeurent les mêmes. En 1890, René Lamarre, dans « La Révolution Champenoise », calcule : la culture d'un hectare coûte par an : 1 500 F ; la récolte 1890 a donné à peine 10 hl, vendus 100 F = 1 000 F ; déficit = 500 F.

En 1902, selon H. Malherbe, 1 hectare demande 3 000 F d'entretien pour une production moyenne de 4 000 kg. Or, le raisin vendu 0,60 F rapporte 2 400 F ; d'où un déficit de 600 F.

Ainsi, au début du XX^e siècle, après dix ans de crise, il n'est plus possible de couvrir les frais d'exploitation et de vivre. En année de récolte nulle, il ne sera même plus possible de subsister.

Ce sera le cas en 1910 : les 900 habitants de Dizy comptent 114 propriétaires, détenteurs de 104,27 ha de vignes, seule ressource du pays. 8 d'entre eux ont plus de 2 ha, 20 ont de 1 à 2 ha, 24 de 0,50 ha à 1 ha, et 62 ont moins de 1 arpent. En 1910, il n'a été récolté que 9 522 kg, soit 41 litres/ha, estimés 250 F l'hectolitre. La main d'œuvre et l'entretien d'un hectare de vigne revient annuellement à 3 000 F. Trois sulfatages sont nécessaires. Or, cette année, ce sont 7 sulfatages qui furent indispensables, d'où un supplément de 144 F. A compter aussi les impôts, assurances, entretien du matériel, rentes hypothécaires, c'est-à-dire environ 700 F par ha. On juge l'immense décalage entre les dépenses et les entrées d'argent, un déficit que les maigres économies, les dettes et les emprunts ne pourront pas combler. C'est la misère. (30)

La misère

Encore faut-il tenir compte des différences de prix selon les crus. Aussi, là où la vie est difficile dans les crus les mieux cotés, en revanche c'est la misère noire qui s'installe ailleurs, ainsi dans la vallée de la Marne qui sera à l'origine de la révolte de 1911.

Cette pauvreté existait à un point difficilement imaginable. En voici quelques exemples pris à Venteuil, pays de monoculture de la vigne, où la misère était encore plus dramatique que dans d'autres villages. (31)

Au cœur de l'hiver 1910-1911, une vigneronne met au monde des jumeaux. Comment les élever ? La mère pleure. La sage-femme s'écrie alors : « Ne vous désolez pas, des jeunes de pauvres, ça ne crève pas ! » La voisine aussi se lamente : « Ah, la, la ! c'est-y pas malheureux ! On devrait avoir le droit de les foutre contre un mur ». Comme des petits chats qu'on ne veut pas conserver !



Traitement au pulvérisateur à dos.

On voyait même certaines personnes marcher pieds nus dans la neige. On économisait tout : le carton de la boîte vide de sucre était découpé en fines lamelles qui servaient, en guise d'allumettes, à prendre la flamme dans l'âtre.

L'argent manquait pour tout : plus d'une fois, des parents durent emprunter à leurs voisins les 40 sous nécessaires pour permettre à leur enfant... de prendre le train à La Chaussée de Damery, afin d'aller passer le certificat d'études à Epernay.

Les femmes trouvaient un salaire d'appoint en élevant des nourrissons, en tant que « nourrices sèches ». Elles s'adressaient à des bureaux de placement parisiens qui satisfaisaient leur demande en vingt-quatre heures. Certains couples confiaient leurs enfants aux grands-parents et allaient s'engager dans la capitale comme garçons-livreurs, femmes de ménage... et revenaient pour les travaux viticoles de printemps, avec un argent dont on disait fièrement qu'il était gagné « sans faire de dettes ! »

C'étaient parfois les communes qui employaient les habitants du village pour la réalisation des premiers réseaux de « chemins de terre. »

Dans les maisons parfois sans meubles, on essayait de subsister : on élevait des poules, des lapins, des chèvres, un cochon. Certains allaient vendre au marché d'Eprenay les fruits et les légumes du jardin, dans une petite voi-

La Crise Champenoise

La viticulture et le négoce champenois avant 1870. — Le commerce des mousseux. — Les causes de la ruine et de la misère des vigneronns. — Détresse croissante et provocations insolentes. — Après un geste excusable on attend la loi de protection.

Nous recevons d'un homme qui s'intéresse modérément à la situation des vigneronns et qui est l'un des Champenois les plus avertis du mouvement viticole et les plus au courant de l'histoire viticole et commerciale de notre région l'article très documenté et très intéressant qui suit :

Les regards de la France entière sont en ce moment tournés vers les régions profondément agitées de l'Champagne, et il n'y a pas de demande de toute part comment, dans une région réputée si riche, habitée par des populations si laborieuses et si

rectes de ce mouvement sur le vignoble champenois.

IMPLANTATION DES MOUSSEUX ORDINAIRES EN CHAMPAGNE

Si l'industrie des mousseux progresse rapidement, c'est qu'ils furent offerts à des prix relativement bas et à une clientèle nouvelle qui ne connaissait pas le champagne ; les bénéfices, bien qu'important, furent sans doute considérés

l'autre cas, ils n'ambulaient au vignoble que les sages et les détenteurs, c'est-à-dire les vins qu'autrefois le vigneron gardait pour sa consommation ou qu'il vendait aux débitants.

Ces œuvres savamment préparées au moment de la fermentation ou un peu plus tard par une fermentation étaient vendues à vin clair au premier mouvement d'affaires en décembre-janvier et étaient capotées en grande partie. Elles donnaient satisfaction apparente à une clientèle qui n'enlevait pas en réalité ce

« Le Réveil de la Marne » du 4 février 1911.

ture tirée par un aîné. En période de pleine production, la vente n'était pas toujours très active.

L'on n'hésitait pas à se louer à la journée dans des bons crus, où les ouvriers étaient mieux payés. On s'engageait pendant la mauvaise saison dans les carrières de pierre meulière à Venteuil, dans les caves des négociants d'Ay ou d'Épernay. En été, on partait à pied pour la Brie où l'on allait faire la moisson, la faux sur l'épaule, couchant au passage sur des meules de foin, et l'on revenait avec 120 ou 140 F. Des « feuilles de moisson » étaient remises dans les mariées aux intéressés. En automne, on se rendait à la « louée » de Darnery avant le lever du soleil. Les propriétaires vous éclairaient brusquement le visage de leur lanterne, afin de vous connaître et de vous embaucher, pour 2 F par jour (l'équivalent de 6 kg du raisin de Venteuil !)

Le 17 janvier 1911, dix-sept jeunes gens de Venteuil et Fleury se rendent en Algérie où des viticulteurs les emploieront à des travaux de greffage.

Impossible de vivre sans dettes. Le Père Bruneau, en attendant son tour chez le coiffeur, raconte : « C'est l'année-là, en 1903, j'avais vendu chez Eugène Poudras 10 000 kg à 3 sous le kilo, et le blanc 1 sou de plus. Si, au moins, j'avais vendu ça 10 ou 12 sous, ça aurait été intéressant ! Comme on n'avait rien récolté l'année d'avant, y'avait du retard chez le boulanger. Y a fallu aller régler. Après, on a racheté à chacun une culotte, et une paire de chemises. Et pis, nous deux, l'gamin, on a remonté su'le Pâtis, casser des pierres. »

En effet, si quelqu'un était bien au courant de la misère des vigneronns, c'étaient bien les commerçants chez qui les feuilles de crédit

étaient longues ! On comprend alors pourquoi certains d'entre eux seront aux côtés des vigneronns en 1911. L'un d'eux dira : « Nous sommes encore plus malheureux que les vigneronns. Quand ils ne gagnent rien, non seulement nous ne recevons rien, mais nous sommes obligés de leur en avancer. Puis, si un créancier hypothécaire fait vendre, adieu nos sous ! C'est encore nous qui sommes victimes de cette situation. »

La maladie, dans ces conditions, devient un drame : en 1906, M. Galand-Mignon, candidat malheureux aux élections législatives de 1885, écrit au député d'Épernay : « Je suis père de famille et veuf. Je suis le seul soutien de ma famille. J'ai un fils âgé de vingt ans qui est malade depuis un an environ, et beaucoup depuis six mois. Mes ressources sont épuisées. Je viens vous demander, Monsieur le Docteur, s'il est en votre pouvoir de le faire entrer à l'hôpital d'Épernay. »

L'on verra même le suicide d'un homme, « effrayé des suites que sa maladie pouvait avoir. »

C'est l'époque où l'on s'endette, où l'on hypothèque les terres, lorsque la récolte à venir est déjà engagée. En 1911, « dans certaines localités, plus des 2/3 des terres sont hypothéquées. »

Parfois même, il faut vendre. Or, le prix des vignes avait baissé, en liaison directe avec le prix du raisin. Une vigne qui valait 4 000 F au début du siècle n'en valait plus, dix ans plus tard, que 1 000.

Parfois enfin, il faut se résoudre à quitter le village. En 1894, plusieurs familles quittent Venteuil pour se rendre dans la montagne de Reims. La ville attire, avec ses emplois fixes : chemin de fer, caves des négociants... La po-

pulation, jusqu'alors essentiellement rurale, continue à effectuer sa mutation. Celle de Venteuil, se chiffrant à 1 057 en 1891, tombe à 971 en 1896, 907 en 1901, 890 en 1906 et 836 en 1911. Jamais plus elle n'atteindra le millier.

LES MENTALITÉS

Face aux agissements des commissionnaires

En fait, c'était aux commissionnaires que les vigneronns avaient affaire. Intermédiaires entre les négociants et les producteurs, ils étaient chargés d'effectuer les achats de raisin, ou de vins, durant l'hiver qui suivait la vendange, suivant les directives de leurs patrons, qui leur faisaient confiance.

Établi dans le vendangeoir construit sur le lieu même de la production, c'est-à-dire dans les villages, le commissionnaire contactait les vigneronns avant la vendange, selon les besoins du négociant, importants ou négligeables. Les achats variaient tellement que certaines années, l'on se pressait chez le commissionnaire pour voir s'il faisait des offres.

En fait, son pouvoir était devenu immense : il sentit bien vite l'état de dépendance totale du vigneron ; de là à en profiter, il n'y a qu'un pas que certains franchirent vite, à leur propre avantage.

Le commissionnaire, suivant les directives de son patron, exigeait un strict épluchage du raisin : tout panier livrant une grappe pourrie ou moins mûre était refusé, ou valait une réprimande à son propriétaire. Alors, pour amadouer un si exigeant acheteur, on rajoutait quelques grappes sur le panier, on faisait bon poids sur la balance. Le raisin en surplus alimentait... ses propres cuvées, revendues à son profit. Autre manœuvre frauduleuse : le marc fournissait parfois plus que les 13 pièces réglementaires (10 de cuvée et 3 de tailles) : le marc gras était rendu... sec au vigneron, à l'issue du pressurage !

Le raisin était acheté en fonction de sa qualité, mais aussi parfois selon... la tête du vigneron. Il n'était pas rare de voir offrir 10 sous à un vigneron, et 8 sous au suivant. Or, tous les paniers allaient dans le même pressoir et fournissaient le même vin.

Si par malheur, un récalcitrant refusait de livrer son vin ou son raisin à vil prix, dans un sursaut de fierté, alors, ne trouvant pas à le vendre ailleurs, sermonné par sa femme, il devait revenir la tête basse auprès du commissionnaire tout puissant.

Parfois, celui-ci ne se fournissait que chez le producteur bien noté, choisi parmi ceux qui « vont à la messe ». (32) On réalise le pouvoir de cet homme, devant qui il fallait mesurer ses paroles : « Tiens ta langue, tu vendras point ton vin. Te faudra le boire » fait dire un écrivain aux personnages de son livre.

Certains commissionnaires étaient plus honnêtes dans leur malhonnêteté : « viens boire un coup de ton vin, il est bon ! »

Après les événements d'avril 1911, les négociants diront bien haut qu'ils ignoraient tout

des basses manœuvres de leurs employés. Pourtant, ces faits irrécusables étaient la cause d'une grande méfiance à l'égard des commissionnaires, et cela avant 1890 déjà.

Face aux agissements des négociants

En 1889, à l'occasion d'un grand procès, les vigneronns apprennent que plusieurs négociants s'étaient entendus pour faire baisser les prix du raisin. Ainsi, ceux-là mêmes qui vivaient de la production des vigneronns se coalisaient pour mieux les exploiter ! Le carnet d'un Venteuillat témoigne de cet esprit scandalisé :

« 1898 : les raisins qui sont d'une beauté remarquable seront recherchés. Mais on avait compté sans le Syndicat (qui existe encore) dont les membres, 54 négociants, s'entendent contre 20 000 vigneronns, et ils ne sont pas honteux de venir offrir 0,60 F, car le vin sera bon, il « pèse » 11°.

1900 : août et septembre furent aussi chauds que juillet. Aussi a-t-on fait du vin excellent en qualité, mais les vautours qui composent le Syndicat, au nombre de 60, se sont bien entendus pour l'avoir à vil prix. »

De là une méfiance encore attisée par le fait, bien particulier au département de la Marne, que certaines grandes marques possédaient leurs vignobles, situés d'ailleurs dans les meilleurs crus et qui leur permettaient de régir le marché. De là à les soupçonner de basses manœuvres en vue d'acquiescer les terres des vigneronns, il n'y a, encore, qu'un pas, vite franchi !

P. Hamp (33) illustre bien cette mentalité : « ...On a vendu les pressoirs, on a vendu tout : Quand ils ont eu assez de vignes pour ne plus se battre, les négociants se sont entendus. Maintenant, c'est leur revanche. Ils font les bas prix : c'est à prendre ou à laisser. Ils sont riches ; nous, nous empruntons. Si on ne peut pas rendre, on vend sa vigne. Le négociant l'achète... Il y a sur le vigneron autant de parasites que sur sa vigne : négociants, représentants, commissionnaires. »

En effet, le vigneron à court d'argent devait souvent emprunter. A qui le faire sinon au négociant lui-même ? Pour cela, il fallait être bien considéré. P. Hamp écrit encore : « Les négociants, craignant de voir la misère tuer le petit possédant, l'aidaient, car ils tenaient à la pérennité de ce laborieux, capable de se passer de manger pour acheter de quoi fumer ses arpentés et d'y travailler 14 heures par jour. Son raisin, pris à la baisse, leur revenait moins cher que celui de leurs vignes... Ils ne tenaient pas à les avoir toutes, elles leur permettaient de régir le marché. »

Que l'argent soit prêté par intérêt ou par bonté d'âme, le vigneron était doublement aux mains du négoce. La jungle du commerce était impitoyable pour le faible, en l'absence de réglementation protectrice. En fait, les mœurs variaient d'une maison à l'autre : certaines d'entre elles, souvent très anciennes, étaient parfaitement connues et estimées pour leurs pratiques honnêtes.



VIGNERONS DE CHAMPAGNE

Ce n'était pas toujours le cas pour certains petits négociants avides, qui se livraient, de plus, à une fraude à grande échelle. L'attitude parfois impudente de la « bistroville », tel celui qui déclara un jour à un vigneron de Damery : « votre vin sent la m... », déclenchait une colère et une rancune tenaces.

Quoi ! ces vins, si mauvais à les écouter, de la « Varosse » étaient bien recherchés par les négociants honnêtes d'Épernay ! Il est bien connu qu'un bon champagne est un produit fait de vins de diverses années, plus ou moins heureuses d'ailleurs, et de divers crus, alliant la finesse de la « Côte des Blancs » à l'« incomparable bouquet » des raisins noirs de la vallée de la Marne. Et voilà qu'on venait critiquer une production qui ferait bientôt un champagne universellement vanté !

« Moët, Clicquot, Roederer, Mumm, Pommery, j'en passe et des meilleurs, ne sont-ce pas là des vocables familiers ? Existe-t-il dans le monde civilisé, sous n'importe quelle latitude, un seul homme qui, entendant ces magiques syllabes, n'ait la physionomie égayée d'un sourire, plus de douceur dans le regard, plus de mollesse dans la voix ? (34)

Renommée méritée d'ailleurs : nul ne songerait à contester le rôle capital joué par certaines grandes maisons au XIX^e siècle, tant pour l'élaboration que pour la commercialisation, donc le prestige, d'un vin fameux, le vin provenant souvent des petits producteurs.

Face à leurs confrères des grands crus

Exploité, voire méprisé par les négociants, le vigneron des petits crus de la vallée de la Marne — la Varosse — était aussi plus ou moins par ses collègues des crus mieux cotés. La fortune a longtemps été, dans les milieux paysans, un critère de réussite sociale. Selon leur village d'origine, les jeunes gens se voyaient acceptés ou refusés par les jeunes filles, au bal : alors éclataient des bagarres dressant les danseurs entre eux, village contre village. Les vigneronniers qui allaient se faire embaucher à Ay, à la louée, y avaient leurs cafés : n'étaient-ce pas un peu les ghettos propres aux minorités, aux pauvres ? L'échelle des crus existait autant dans les esprits que dans les cours du vin. Misère et humiliation font des hommes résignés... ou révoltés.

LA FRAUDE

Tout produit de luxe excite l'envie et pousse à la contrefaçon : les négociants eurent donc à défendre leur produit spécifique tant sur le plan international que national.

Aux États-Unis, l'imitation du champagne se fit dès 1850. Une première compagnie naquit en 1860, une seconde en 1865. En 1894, elle possédait dans chacun de ses chais 1 000 000 de bouteilles. (35)

L'Allemagne fit mousser ses vins blancs du Rhin et de la Moselle dès 1820. Après 1870, l'entrée du champagne dans ce pays s'accompagna de droits tellement élevés que le marché se ferma. Le même protectionnisme

existait aux États-Unis. La loi fut bien vite tournée : certaines maisons fondèrent des succursales et suscitèrent des imitations : les Allemands vinrent acheter dans le Saumurois et la Champagne des vins « en cercles » qu'ils travaillèrent chez eux. Une loi étrangement complaisante les y autorisa à appeler *champagne* un vin mousseux ne contenant que 51 % de vin de notre région.

Leur production monta en flèche : s'élevant à peine à 2 millions de bouteilles en 1875, elle représentait 12 millions en 1910 et presque 14 millions en 1911. Le négoce français, menacé, dut à de nombreuses reprises, au cours de procès retentissants, se défendre contre ces manœuvres frauduleuses.

D'autre part, des maisons allemandes vinrent s'établir en France. Il leur fallait, aux côtés d'autres nouveaux négociants (attirés eux aussi par un marché en pleine extension), conquérir une nouvelle clientèle. Les difficultés d'approvisionnement, du fait des accords conclus de longue date entre les vigneronniers et les anciennes maisons, les incitèrent à introduire en Champagne des vins étrangers à la région : « la fraude sévit alors dans la Marne ; des négociants secondaires appelés « fraudeurs » fabriquent un champagne de 2^e et 3^e catégorie en s'approvisionnant dans l'Aube, la Touraine, l'Anjou, etc., où ils achètent des vins bien moins chers que dans la Marne. » (36)

Le négoce honnête fut menacé cette fois sur le plan intérieur. Voyant la renommée du champagne compromise par la présence de ce vin frelaté, il dut intensifier la lutte, en créant notamment un Syndicat du Commerce des Vins de Champagne.

La fraude avait été dénoncée longtemps avant 1911 : le père de René Lamarre, en 1872, avait suivi une cuvée : les raisins, achetés à Essonnes, Tréloup (Aisne), Châtillon-sur-Marne... passèrent devant sa porte à Damery, furent pressurés à Cumières ; la cuvée fut vendue à Hautvillers. Là, le tirage fut fait peut-être avec quelque addition, et la cuvée fut revendue brute non opérée, au prix de 2,50 F, à une des premières maisons d'Épernay. De telles maisons ne produisent pas de champagne à moins de 6 F la bouteille, alors que le vin avait été payé 0,50 F au producteur. (37)

Ce trafic était-il important ? Selon le commandant Quenaidit qui cite des exemples notoires, « seules deux maisons d'Épernay, de l'avis général, étaient citées comme n'ayant jamais fraudé ! » (38) La fraude était donc courante : des petits vigneronniers qui seront les premiers à se révolter se livraient aussi à cette pratique.

« Le Figaro », en 1895, dénonce « les honnêtes industriels qui ne se font aucun scrupule de livrer à la consommation ces champagnes illusoirement (saute-bouchons) sous le nom de « champagne » ou « vin de champagne ». Grâce à cet habile stratagème, ils évitent toutes poursuites. Mais ce genre de trafic, bien que très blâmable, est trop insignifiant pour qu'il puisse compromettre la dignité et la loyauté du commerce des véritables vins

de Champagne qui a toujours eu à cœur de maintenir haut et ferme sa vieille réputation. »

Vinrent les années de mauvaises récoltes, au début du XX^e siècle : afin de maintenir ses ventes, « la bistroille » augmenta ses importations de vins étrangers. De là cette méfiance à l'égard du négoce, à l'égard des

commissionnaires, qu'on ne peut passer sous silence ; de là, cette haine sans laquelle ON NE PEUT COMPRENDRE LA VIOLENCE DE 1894 ET 1911. L'ECONOMIE NE FAIT PAS, SEULE, L'HISTOIRE, MAIS LES MENTALITES INTERVIENNENT, NOTAMMENT DANS LE CAS D'UNE REVOLTE POPULAIRE.



L'armée à Venteuil en 1911.

L'armée à Damery en 1911.



LA LUTTE: LA PREMIERE REVOLUTION CHAMPENOISE



Pancarte portée par les vigneron de Venteuil le jour du meeting (Coll. Raymond Potel).

ORGANISATION SYNDICALE LUTTE CONTRE LE PHYLLOXÉRA

Les vigneron marnais durent se battre sur deux fronts, contre l'élément naturel et contre l'homme. C'est la lutte contre le premier qui devait les armer au mieux contre le second.

Le syndicat antiphyloxérique de la Marne

Fondation : avant même que le phylloxéra n'attaque le vignoble marnais, un Comité Central d'études et de vigilance avait été créé en 1879, afin de surveiller son apparition. Dès 1896, il demanda la création d'associations syndicales antiphyloxériques, en application de la loi du 21 mai 1883 qui ne le permettait qu'en Algérie. Un texte de loi du 15 décembre 1888 en donna l'autorisation, qu'un règlement du 15 février 1890 rendit applicable, à la veille de l'invasion de la Marne.

Les autorités préfectorales provoquèrent alors la constitution d'un Syndicat départemental de défense. Le Comité central d'études et de vigilance, réuni à la Préfecture, élaborer les projets de statuts du futur Syndicat, de concert avec l'Administration. (39)

Un arrêté préfectoral du 25 août 1890 fut affiché dans toutes les communes, prescrivant une enquête de quinze jours, relative à la constitution du Syndicat. A Venteuil, sur 287 propriétaires, 37 donnèrent leur assentiment ; 4 aussi, à condition que l'association ait une durée limitée ; un seul prétendait que la commune devait se syndiquer elle-même. En revanche, d'autres pensaient pouvoir préserver leurs vignes avec des traitements préventifs. M. Lété-Hublot, maire, dans un état du 16 septembre 1890, (40) concluait : « nous croyons que le syndicat est seul capable d'apporter un remède, si remède il y a. »

Cet accord de principe obtenu dans beau-

coup de communes, il restait à fonder le syndicat. Il s'agissait, pour en obtenir la création, d'atteindre le quorum fixé par la loi de 1888 : 2/3 des propriétaires possédant au moins 3/4 de la surface ou 3/4 des propriétaires possédant au moins 2/3 de la surface plantée en vigne.

M. Doutté, Professeur départemental d'Agriculture, fut chargé, en donnant des conférences dans les centres viticoles les plus importants, d'éclairer les vigneron sur la menace de l'invasion imminente. Mais aussi de les amener à donner leur signature en signe d'accord sur le principe de la fondation du syndicat. Il fit donc sa tournée, à la fin de 1890 et au début de 1891 (le 25 janvier à Venteuil, salle Poudras). (41)

Dans le même temps, une forte campagne de presse vantait l'utilité du syndicat, des instructions détaillées sur le phylloxéra étaient adressées à toutes les mairies, des gravures de l'insecte figuraient dans toutes les écoles primaires du vignoble.

Le Préfet envoya dans les communes les formules d'adhésion dès le 27 septembre 1890. Les avant-projets des statuts étant parvenus dans les mairies au mois d'août, les vigneron savaient à quoi ils s'engageaient en signant. Pour élire le Comité Directeur, un minimum de 1 hectare de vigne donnait le droit de vote. En dessous, les vigneron devaient se grouper pour avoir une voix. Le Comité, élu pour cinq ans, comprendrait 16 membres élus, avec la possibilité d'en augmenter le nombre par la présence de membres nommés par le Préfet, ou, en cas de subventions, adjoints proportionnellement à la part de ces subventions. Une cotisation enfin était fixée, selon la valeur de l'hectare de vigne, allant de 1 centime à 10 centimes.

Les résultats de la campagne de signatures furent les suivants : (juin 1891).

Communes : 365 ; propriétaires : 25 729 ; surfaces en ha : 12 821 ; surfaces concernées : 9 772,02 ; adhésions : 17 370.

Le quorum nécessaire était atteint, la création fut alors décidée : en juillet eut lieu l'assemblée générale constitutive, en présence de 1 200 personnes qui adoptèrent sans incidents les avant-projets du Comité central, et le 17 juillet 1891, le syndicat naissait.

L'élection du Comité directeur eut lieu le 12 août. Deux listes étaient en présence, une liste officielle, et une liste dite de « protestation », dont il sera question plus loin ; celle-ci l'emporta, grâce aux 1 606 votants, qui représentaient 3 759 bulletins par le jeu des procurations. L'assemblée générale avait décidé de porter le nombre des membres élus selon la proportion suivante : 1 élu pour 1 000 vigneron, il y eut donc 25 membres élus.

Le Ministère accorda alors une subvention de 40 000 F, le Conseil Général nomma donc 13 membres supplémentaires et le Préfet 12. D'autre part, les villes de Reims et Epernay, ayant attribué au syndicat une somme de 3 200 F, obtenaient 1 syndic chacun. Enfin, ce fut la Chambre de Commerce de Reims qui voyait la nomination de 32 membres, à la suite d'une subvention de 100 000 F ; c'étaient donc 58 membres nommés qui s'ajoutaient aux 25 élus.

L'œuvre du Syndicat Départemental

M. Verrier, maire de Mareuil, fut élu Directeur du Comité le 25 février 1892 ; tâche écrasante que de combattre le fléau : il fallut se procurer les fonds nécessaires — un trésorier payeur général fut institué pour percevoir les cotisations — mais aussi mettre en place une commission d'études qui alla enquêter dans les pays déjà en cours de reconstitution : Midi, Bourgogne, Charente, voire même l'Aube, ainsi que des équipes de recherches.

Celles-ci avaient pour mission de détecter, signaler et traiter les cuvettes phylloxériques. Durant les premières années, le Comité Directeur opta, malgré des divergences au sein de l'équipe, pour le procédé d'extinction : tout propriétaire de vigne malade devait signer l'autorisation de détruire la parcelle atteinte. Il renonçait de plus à la cultiver pendant deux ans, et ne pouvait pas replanter avant six années. En compensation, il recevait un dédommagement égal à la perte de récolte subie, au tarif local, à laquelle s'ajoutait la valeur des échalas, et 3 % du prix de la propriété pendant 4 ans. A partir de 1894, on paya la moitié de la valeur de la vigne (valeur du sol exclue) au lieu de 3 %, tandis que l'interdiction de planter était ramenée à 2 ans au lieu de 5. (42)

Voici quelles furent les surfaces traitées :

- 1892 : 14 taches pour 1,97 ha sur 16 communes ;
- 1893 : 25 taches pour 2,08 ha sur 16 communes ;
- 1894 : 75 taches pour 1,77 ha sur 23 communes ;
- 1895 : 86 taches pour 7,80 ha ;
- 1896 : 52 taches pour 2,19 ha.

Restait à résoudre la question de la reconstitution : longtemps, le Comité Directeur, appuyé par le Préfet, pencha pour le maintien dans la Marne du plant français, soupçonnant le porte-greffe américain d'avoir des qualités différentes : le champagne ne devait-il pas rester ce qu'il avait toujours été ? Aussi la commission d'études penchait-elle pour la création de champs d'expériences, qui utilisaient les conclusions des travaux réalisés dans d'autres régions phylloxérées. Ces projets ne purent se réaliser.

Les résistances des vigneron

Défense de la propriété privée : le Syndicat Départemental était donc une organisation officielle, conçue tant par les autorités préfectorales que par les sommités scientifiques et commerciales qui pensaient pouvoir le diriger. Dans la mesure où elle était extérieure aux vigneron, elle leur parut imposée, car ils ne furent mêlés ni à l'élaboration des statuts, ni à sa réalisation.

D'autre part, ils ne pouvaient comprendre que les négociants, qui selon eux, étaient la cause de la baisse des cours du vin, donc, par suite, de l'amoindrissement de leur pouvoir d'achat, puissent défendre sincèrement leurs intérêts.

Aussi réagirent-ils vivement dès l'apparition du phylloxéra. Lors de leur seconde visite à Vincelles, deux délégués du gouvernement, l'Inspecteur général des services phylloxériques et le délégué du Ministère, furent accueillis par des injures, et menacés de coups d'échalas par les vigneron du pays qui voyaient là une tentative de main-mise sur leurs vignes. Les deux commissaires ne durèrent leur salut qu'à la fuite et leurs agresseurs furent condamnés par le tribunal. (43)

Les opinions les plus diverses partageaient le vignoble, malgré les instructions de M. Douitté : « Que tout intéressé sache bien qu'une vigne atteinte et abandonnée à elle-même est une vigne condamnée, et que l'indifférence ou le silence coupable d'un seul peut être le point de départ d'un désastre irréparable ». Certains niaient purement et simplement l'existence de l'insecte : ce n'était qu'un « raconter » inventé par les négociants qui pourraient ainsi racheter leur vignes à bas prix. L'un d'eux s'écrie : « Le Phylloxéra, c'est M... » et il cite le nom d'un gros négociant d'Epernay.

D'autres en niaient l'existence dans la Marne, d'autres pensaient plutôt à des manœuvres : on parlait de cannes creuses, de bouteilles dont le contenu, ce terrible fléau, aurait été répandu dans les vignes par des mains perfides. On se méfiait autant des ouvriers du syndicat qui, sous le couvert de la surveillance des vignes, ne pouvaient manquer d'amener l'insecte sous leurs chaussures. Des soins de propreté extrêmes leur étaient d'ailleurs demandés à ce sujet.

Aussi M. Verrier allait-il travailler dans des conditions très délicates : les rapports l'attestent. Son chef de criconscription lui écrit des rapports fréquents :

« J'ai commencé les recherches à Venteuil lundi matin, mais elles seront très difficiles à faire. Malgré les bons avis de M. le maire, de M. Mignon, délégué, ils (les vigneron) sont restés inflexibles. Malgré tout, nous avons travaillé lundi dans les vignes de plusieurs qui paraissent les plus méchants. (2 août 1892)

J'ai reçu aujourd'hui la visite de M. Lemaire qui a trouvé que mon équipe n'est pas assez forte avec trois hommes. Mes recherches vont très bien pour le moment malgré les résistances que nous rencontrons et nous passons très peu de vignes. (4 août 1892)

En 1893, le phylloxéra apparaît dans beaucoup de communes, les résistances sont alors plus vives.

« J'ai terminé mon travail à Venteuil. En disant terminé, je me trompe, car dans les vignes voisines de celles contaminées, on m'a affirmé qu'il existait du phylloxéra. Cela se voit du reste à l'œil. Mais les propriétaires refusent avec entêtement de m'y laisser pénétrer, et il ne ferait pas bon violer leurs propriétés. Le propriétaire de la plus grosse vigne phylloxérée n'accepte le traitement de sa vigne qu'après la récolte ! »

D'autres rapports envoyés de Vincelles, Châtillon, etc., attestent cette opposition aux travaux de M. Verrier.

Opposition au Syndicat : René LAMARRE

Toutes ces méfiances, toutes ces résistances, quelqu'un allait les canaliser, les coordonner et s'en faire le porte-parole : ce fut **René LAMARRE** de Damery.

L'opposition populaire se fit voir au grand jour lors de l'élection du Comité Directeur, le 12 août 1891. Elle eut lieu dans une confusion indescriptible — la police dut intervenir — et donna lieu à la dénonciation, par les vignerons, de nombreuses irrégularités.

En effet, deux listes étaient en présence : la liste « officielle » formée de négociants, de médecins, de gros propriétaires, de notabilités, tels MM. Auban-Moët, Chandon et Werlé, Andrieux, le Dr Jolicœur, Verrier, etc. Les vignerons pensèrent que le Syndicat une fois formé allait assurer au Négoce une emprise plus grande encore.

René Lamarre prit l'initiative d'établir une liste dite « d'opposition » : elle était formée de petits propriétaires peu connus, tels Vimont, Lecacheur, Balourdet... L'enjeu des élections était d'importance : il s'agissait, pour les vignerons, de contrôler le Comité Directeur d'un syndicat auquel pourtant ils ne croyaient pas. Comble du paradoxe ! La preuve du peu de crédit rencontré par le futur syndicat est le petit nombre de votants : 1 606 (pour 3 759 bulletins par le jeu des procurations) sur 25 000 personnes inscrites.

Stupéfaction ! La liste d'opposition triompha ! Celle qu'avait préparée l'administration subissait un échec retentissant ; et, par suite, le négoce, qui voyait là, après des années de dictature économique, sa première défaite.

Lamarre n'avait pas ménagé sa peine : afin de combattre le syndicat, afin de faire connaître la liste d'opposition, il avait fondé un journal : « LA RÉVOLUTION CHAMPENOISE » en 1891.

Les battus accusèrent Lamarre et ses partisans de basses manœuvres : vol de bulletins afin de pouvoir voter deux fois, désignation de scrutateurs dans son groupe, tellement inexpérimentés qu'ils furent incapables de terminer le dépouillement avant le lendemain matin, etc. A leurs protestations véhémentes répondaient les cris des autres : « Vive Lamarre ! A bas les marchands de vin ! Il n'y a pas que le phylloxéra ! Enlevez ceux qui protestent ! »

Les candidats malchanceux lancèrent alors une campagne de pétitions, protestèrent auprès du Ministère, afin de faire annuler les élections ; une campagne de presse essaya de discréditer Lamarre.

De fait, les autorités administratives ne furent pas tendres ; L.P. Petit, ancien secrétaire en chef de la Sous-Préfecture d'Epemay, écrit : « Les vignerons, poussés par « La Révolution Champenoise », s'entendirent si bien pour repousser les noms des intéressés les plus capables, qu'un très petit nombre d'entre eux furent élus... Presque tous les autres élus étaient des vignerons, honnêtes sans doute, mais hors d'état de mener à bonne fin la grande œuvre à accomplir. On put, dès lors, se convaincre que le Syndicat des Vignerons ne remplirait pas son importante mission avec succès. »

Malgré cela, le Ministre valida les élections. Le Préfet, d'abord opposé, lui avait finalement demandé de les approuver.

La question des membres nommés

Mais les battus ne le furent pas longtemps. La difficulté fut vite tournée : du fait des subventions accordées, 58 membres prirent place aux côtés des 25 membres choisis. Or, ces membres nommés étaient souvent ceux qui, appartenant à la liste officielle, avaient été éliminés par les élections. Ainsi entrèrent MM. Chandon, Walbaum, Bollinger, Mercier, Leroy, Montebello, Lanson, de Cazenave, etc. On devine le vent de révolte qui parcourut le vignoble !

Ainsi, les vignerons, qui avaient fêté trop vite leur victoire, se voyaient bernés par le jeu d'une clause des statuts. Ils tournèrent leur vindicte autant contre l'Administration que contre le négoce auquel elle s'était alliée : créer un syndicat dans une visée très paternaliste, certes au profit des vignerons, mais sans leur concours, était une grave erreur qu'elle allait devoir payer cher.

Le syndicat fut alors miné de l'intérieur, notamment par Vimont, et de l'extérieur par R. Lamarre qui devint encore plus agressif dans « La Révolution Champenoise », journal qualifié alors de révolutionnaire. Petit en donne le point de vue officiel :

« Du commencement à la fin, dans des articles d'une violence courante, il excitait sans

cesse les vigneron contre les négociants et leurs commissionnaires. C'était de l'huile jetée sur le feu... » En même temps que ce journal flatait les vignerons, il faisait miroiter à leurs yeux un avenir brillant ; il attaquait et dénigrait l'administration préfectorale.

En effet, Lamarre comme Vimont dénoncent l'insuffisance de l'information durant l'été 1891, ils dénoncent la tournée de propagande de M. Douuté et sa campagne de signatures, qui ne devait être que des accords de principe et que l'Administration a considérées comme des adhésions fermes et définitives, ils dénoncent la forte pression exercée par le Préfet sur les maires pour qu'ils obtiennent à leur tour de leurs administrés les signatures nécessaires, ils contestent la distribution des voix : les petits vignerons possédant moins de 1 hectare n'ont droit à une voix que s'ils se groupent ; dans ce cas, leur représentant électeur ne peut disposer de plus de 5 mandats. En somme, ces statuts rappellent les lois du début du XIX^e siècle qui ne permettaient qu'aux riches de voter.

Dans les numéros 4 et 5 de « La Révolution Champenoise », Lamarre conteste la validité des décisions de l'Assemblée Générale du 11 juillet où, dit-il, il n'y eut pas 1 200 personnes, mais 500 seulement. Pas plus de 100 vignerons n'étaient présents, pour 40 négociants et leurs commissionnaires, qui, seuls, composaient le bureau. Il conteste même le choix du jour de cette assemblée, un jour de semaine en juillet, alors que le travail presse aux vignes ! Il accuse les gros propriétaires de se décharger en grande partie de la dépense occasionnée par la lutte contre le phylloxéra : selon lui, sur les 200 000 F à verser pour les 20 000 ha du vignoble, 160 000 le seront par les vignerons.

Lamarre et Vimont dénoncent encore la hâte et la manque de sérieux avec lesquels les rôles furent établis, la sous-estimation du nombre des vignerons par les autorités préfectorales. Ils dénoncent surtout le nombre trop élevé des membres nommés qui entravent l'action des élus, et surtout leur mauvaise volonté lors de leur défaite du 12 août 1891, ils dénoncent enfin la lenteur du Préfet à réunir le Comité Directeur.

En somme, une solution s'impose : supprimer le Syndicat. Vimont introduit une requête au Conseil d'Etat, en 1893 : il demande l'annulation du Syndicat Antiphyloxérique, appuyé par les vignerons de nombreuses communes. Le Conseil d'Etat déclarera le Syndicat légal le 31 mai 1895, et donnera sa décision définitive le 27 mai 1898, soit deux ans après sa dissolution !

Le ton monte peu à peu : une démission collective des 23 membres élus de la liste de protestation intervient en décembre 1892. Afin d'éviter de nouveaux désordres, les nouvelles élections ont lieu dans chaque commune, et non plus à l'occasion d'une assemblée générale.

Les résultats du scrutin du 23 mars 1893 voient de nouveau la victoire, incontestable cette fois, de la liste d'opposition. Ils montrent aux yeux des autorités la forte opposition

populaire à l'Administration et au négoce qui firent alors « machine arrière ».

En avril 1893, la Chambre de Commerce réduit sa subvention à 40 000 F. 12 membres nommés, au lieu de 32, siègeront désormais. Finalement, en 1894, le Ministère de l'Agriculture en fixa le nombre à 20, qui menèrent la lutte contre le phylloxéra aux côtés des 25 membres élus. (Etat : 6 ; département : 6 ; Chambre de Commerce : 6 ; Epernay : 1 ; Reims : 1).

La lutte contre les méthodes du syndicat

René Lamarre s'en prend aussi, par l'intermédiaire de « La Révolution Champenoise », aux méthodes utilisées par le Syndicat dans la lutte contre le phylloxéra : il se fait alors l'interprète des vignerons pour condamner la venue des ouvriers du Syndicat dans les vignes, bien qu'ils soient parfois pris dans la commune même : en octobre et en novembre 1893, 6 personnes de Venteuil sont employées par le Syndicat à l'arrachage de vignes. (44)

L'opposition se fait vite violente : M. Verrier, dans un rapport (45) adressé le 17 août 1893 à M. Viger, Ministre de l'Agriculture, signale que certains vignerons s'opposent même « à ce que tout délégué phylloxérique pénètre dans leurs vignes », armés parfois de faux, de bâtons comme ceux de Saint-Martin d'Ablouis, le 18 août 1892, ou ceux de Troissy et Saint-Martin encore, le 17 octobre 1892.

La lutte contre la perception des cotisations

Des rôles furent établis en 1892, afin de déterminer le montant des cotisations à verser par chaque vigneron ; des erreurs inévitables se produisirent, qui donnèrent lieu à 1 453 réclamations, et 348 encore en 1893.

Mais la plus grande erreur n'était-elle pas de vouloir faire entrer de force tous les vignerons dans le Syndicat de lutte contre un fléau qui, dans ses premières années, était encore inexistant dans beaucoup de communes ? Une autre erreur de les obliger à verser une cotisation qui n'allait pas tarder à apparaître comme un impôt supplémentaire, et que les plus pauvres ne pourraient payer. Comment les y obliger ? Par la force ? De là des troubles violents que Chappaz appela « la première révolution champenoise ».

La première révolution champenoise

Le sentiment d'injustice entraîne parfois le réflexe de défense par la violence. R. Lamarre, dans « La Révolution Champenoise » du 14 septembre 1892, évoque la possibilité de la résistance par la force, après avoir épuisé tous les moyens légaux. Il pense tout comme Vimont, que le Syndicat est illégal, qu'il est donc dans l'ordre des choses de le faire disparaître. C'est aussi l'avis de M. Galand-Mignon, qui sera également une figure de proue du mouvement de rébellion.

C'est un petit vigneron de Venteuil. Intelligent, doué d'un sens certain de la parole et de la plume, sensible à la misère, il s'engage politiquement. Candidat malheureux aux élections législatives de 1885, il défend les droits d'une classe sociale exploitée; il prononce des discours, ainsi sur la tombe de V. Devaucelle, qui s'est suicidé, « effrayé des suites que sa maladie pouvait lui occasionner comme dépenses ».

Tout naturellement, il rejoint les idées de R. Lamarre, fournit des articles pour « La Révolution Champenoise ». Il écrit, dans ses carnets : « Il n'y a pas besoin d'être héroïque pour dire la vérité, pour rester honnête, et d'une parfaite probité, de même pour dire que le vigneron a été, et est exploité. Tout le monde le sait. »

Ecologiste avant l'heure, il conteste les méfaits du traitement par extinction en ce qu'il détruit non seulement le phylloxéra, mais aussi toute vie animale dans le sol : « les microbes constituent en soi incontestablement la vie éternelle; leur suppression serait la grande extinction vitale et universelle, la mort pour tous et pour toutes... Cette manière d'agir est (aussi) une violation flagrante des personnes et des propriétés. C'est un acte de vandalisme dont l'absolutisme qui est contraire aux lois inspire la réprobation générale. »

Cette méthode était pourtant celle que préconisait M. Verrier, « moyen le plus efficace qui exige le plus de sacrifices ». Ces sacrifices, que les vigneron refusent, sont alors imposés : les ouvriers du Syndicat, agissant sur ordre, en arrivent à détruire certaines vignes de nuit (Arty, Moussy), ce qui déchaîne les colères. Devant la résistance, une commission, nommée par M. Viger, décide alors de permettre la méthode culturale. (46) Nouvelle victoire pour les vigneron, obtenue par la force !

Refus de payer la taxe

Avec R. Lamarre, Galand-Mignon fonde un mouvement de protestation, le 21 juin 1892. Lamarre, devant 550 vigneron de Damery, Venteuil, Cumières, Fleury-la-Rivière, Boursault, Vauciennes, accuse le négoce d'être la source de la misère. L'assemblée demande l'exonération de la taxe pour 1892, du fait des gelées, et souhaite qu'à l'avenir, elle soit fixée d'après le prix du vin, et non plus d'après la valeur foncière de la vigne. Pour la première fois, le refus de payer la taxe est signifié publiquement.

La défense s'organise en profondeur. Galand-Mignon, dans des notes inédites, relate : « Ce que j'ai fait pour la résistance au Comité du Syndicat soi-disant antiphyloxérique : (1892)

1^{re}) réunion de Venteuil dans laquelle j'ai exprimé la nécessité d'une pétition dont je fais l'en-tête ;

2^{de}) obligation pour moi d'assister à la réunion de Damery qui a pour but la résistance ;

3^e) lettre adressée par moi au député de l'Aude l'invitant à nous servir d'introduitour au ministère. Je donne lecture de cette lettre à la réunion de Damery ;

4^e) rédaction et transcription (à l'encre) par moi du rapport annexé aux pétitions établissant l'historique du syndicat depuis sa fondation jusqu'à ce jour ;

5^e) voyage à Reuil, Villers, Orquigny, pour m'assurer « de visu » que les dites communes prennent part au mouvement de résistance ;

6^e) voyage à Damery pour entente avec le délégué ;

7^e) le 17, envoi d'une note au journal de Damery (La Révolution Champenoise) ;

8^e) communication journalière au délégué suppléant de Venteuil ;

9^e) samedi 22 : voyage de Paris pour un entretien avec M. Ferroul, député au Palais Bourbon ;

10^e) lundi 24 : voyage à Damery pour écrire aux délégués des communes les invitant à une réunion le jeudi 27 ;

11^e) le 29 octobre, envoi d'une lettre au député de l'Aude ainsi qu'un résumé de la conduite du Comité Directeur, à l'égard des vigneron, qu'il m'avait demandé.

Douze jours après, envoi d'un télégramme demandant réponse à la lettre du 29. Le suppléant m'accompagne. »

Ces notes montrent la mise sur pied d'une organisation de résistance, avec des délégués par commune et leurs suppléants, des contacts personnels et des démarches fréquentes, des réunions de propagande, des démarches auprès de personnalités politiques, la propagation d'idées nouvelles par « La Révolution Champenoise », un contrôle de la montée de l'agitation. Le même processus sera repris en 1910 et 1911.

D'autres protestations contre la perception des taxes vont alors se succéder : le 25 juin à Mardeuil, le 31 juillet à Sacy, le 11 août à Nogent-L'abbesse, le 18 août à Dormans et à Venteuil, le 11 septembre à Mailly, le 21 septembre à Baslieux-sous-Châtillon, et Rilly, le 6 octobre à Boursault, le 8 octobre à Ceuilly. (47)

Lamarre continue son action : le 5 novembre, à Ay, il fait une conférence sur l'illégalité du syndicat. Les 500 vigneron présents, venant d'Ay, Mareuil, Avenay et Mutigny, s'élèvent contre les méthodes du syndicat et réclament l'exonération de la taxe.

L'ILLÉGALITÉ demande justice et loi nouvelle. Galand s'y emploie : il rédige donc l'en-tête d'une pétition adressée au Ministre, dans laquelle il reprend les grands thèmes développés par Vimont et Lamarre et termine ainsi : « les signataires des pétitions communales affirment que le Syndicat de prévoyance antiphyloxérique de la Marne n'est qu'un prétexte pour rétablir en Champagne UNE NOUVELLE FÉODALITÉ FINANCIÈRE ET DOMANIALE EN REMPLACEMENT DE CELLE ANTÉRIEURE A 1789. »

D'autre part, comme le Syndicat ne s'est pas encore préoccupé d'assurer la reconstitution des vignes (il a toujours été opposé aux

plants américains) les signataires demandent « l'annulation pure et simple du Syndicat » ou « tout au moins la non-participation de tous les signataires des présentes pétitions, au nom de la Liberté, au nom des grands principes parlementaires et démocratiques, ainsi que de l'inviolabilité de la propriété qui régit la France ». (48)

Le 17 octobre 1892, Galand rédige un appel inséré dans « La Révolution Champenoise » « les délégués des communes de Venteuil, Damery, Fleury, Boursault, Reuil, Villers, Binson-Orquigny, Ceully, Châtillon, Festigny, Nesles-le-Repons, Vandières, Mardeuil... invitent toutes les communes viticoles du département qui ne l'auraient pas fait à organiser à leur exemple la résistance au Comité du Syndicat Antiphyloxérique pour le non-paiement de la cotisation illégale et disproportionnée imposée par ce Comité », par le moyen de pétitions signées à la suite de réunions publiques.

L'infrastructure se précipite rapidement : au nom d'une délégation des communes de la Marne, (en quelque sorte un Comité de Résistance), il demande à être reçu par le Ministre de l'Agriculture à la fin de 1892. Par l'intermédiaire des parlementaires, MM. Vallé, Diancourt et Bourgeois, il lui présentera les pétitions et les revendications des vignerons au printemps 1893.

La révolution

Face à ce mouvement de contestation, le Préfet est placé dans une situation délicate : il connaît les difficultés financières de certaines communes à la suite des gelées de printemps et autorise, le 7 novembre 1892, les communes de Damery et Venteuil, déjà exonérées d'impôts, à ne pas payer la taxe. Mais il dit que ce mouvement, dès 1891, « vient de la partie du vignoble la plus mauvaise et la plus mal tenue ». D'autre part, la campagne de presse de l'année précédente présentait Vimont comme un arriéré, Lamarre comme un anarchiste, et les petits vignerons comme des alcooliques inintelligents. Devant l'agitation grandissante (les communes de Damery et Venteuil demandant aux administrés de ne pas payer la taxe. Le percepteur de Damery, d'ailleurs, a été poursuivi à coups de fourche, et menacé), il convient de ne pas laisser battre en brèche le Pouvoir. Le préfet demande donc la plus grande libéralité dans le recouvrement des taxes, mais aussi la fermeté à l'égard des récalcitrants systématiques.

Le mouvement de protestation s'étend : Brugny, Verzy, Verzenay, Mardeuil refusent la taxe, suivis par Nesle-le-Repons, Beaumont-sur-Vesle, Mutigny, Ludes et Villers-sous-Châtillon, Le-Mesnil-sur-Oger. Des poursuites judiciaires sont engagées.

Les agents chargés de percevoir les taxes dressent des rapports qui montrent l'hostilité grandissante ; ainsi le 20 décembre 1893 à Oger :

« Celui-ci lui a déclaré n'avoir que deux objets à saisir chez lui, un cheval et une fourche,

et cette fourche, c'est pour faire de la viande car je vais vous la f... dans le ventre. »

Où à Dizy le 22 décembre 1893 :

« Si vous étiez venu chez moi m'apporter ces feuilles-là, je vous aurais f... mon pied dans le c... : du reste, je n'en veux pas. Dites à vos supérieurs qu'ils peuvent se torcher le c... avec. »

Le 13 février, la « Petite Marne » s'agit : Damery, Venteuil, Tintout, Reuil, Port-à-Binson, Châtillon demandent à lutter personnellement contre le phylloxéra, par la création de **syndicats locaux**, idée à laquelle Lamarre est bien attaché.

Le 19 février 1894, un rapport fait état de la surexcitation des esprits à Vertus, à l'occasion d'une saisie pour non-paiement : aussitôt que la nouvelle est connue, les vignerons se rassemblent en poussant des cris ; l'huissier et les gendarmes, impressionnés, décident d'aller trouver le maire. La foule en profite pour rentrer les meubles. L'affaire en resta là.

« Le lendemain, l'affaire rebondit avec la découverte d'une bombe artisanale par la femme du percepteur. C'était une bouteille contenant environ 50 g de poudre et quelques 200 g de plombs, le tout surmonté d'une mèche. Le percepteur porte plainte, ce qui entraîne l'arrivée du parquet. Des lettres anonymes et différents rapports amènent les autorités à soupçonner un homme, mais la foule le protège, empêchant toute perquisition chez lui. Pendant un moment, la foule et les gendarmes sont face à face. Fatalement, arrive le moment de la bouculade. Les gendarmes repoussent la foule brutalement, chargeant sabre au clair. C'est la cohue, mais la foule se ressaisit et charge les gendarmes qui se replient. Le calme se rétablit : toutefois, les autorités restent vigilantes. » (49)

Le récit de ces événements se propage vite, d'autres villages (Cramant) font savoir aux vignerons de Vertus qu'ils peuvent compter sur leur aide.

La presse, qui s'est emparée de l'affaire, parle de complot révolutionnaire. Quant aux rapports officiels, ils accréditent « la thèse du complot mené par Vimont ».

Le 25 février, le canton d'Avize, et plus spécialement Cramant, « commune plus agitée et prête à mobiliser pour se défendre », manifeste son hostilité au Syndicat.

Le 1^{er} mars 1894, un autre rapport note la présence à Damery d'un fort foyer de mécontentement, puis le 3 mars à Ay. Le moindre incident pourrait déclencher une émeute grave.

En février 1894, puis en février 1896, 129 vignerons de Leuvrigny refusent de payer la taxe et renvoient leurs feuilles d'avertissement.

En septembre 1895, un groupe de 40 personnes de Damery empêche un agent du Syndicat d'opérer. C'est Fleury-la-Rivière qui refuse la taxe en janvier 1896. Le 2 juillet 1896, un syndicat local est créé par 98 vignerons à Chamery. Le 4 juillet 1896, c'est Broyes qui refuse le Syndicat.

Dissolution du Syndicat Antiphyloxérique

Le Ministère reçoit, le 9 mars 1894, un groupe de vigneron qui lui demandent la dissolution du Syndicat pour illégalité, l'arrêt immédiat des poursuites et des saisies pour non-paiement de la taxe, et le déplacement du Préfet pour arrêter l'agitation. Il s'ensuivra la réduction à 20 du nombre des syndics nommés, et la suspension des taxes jusqu'à la décision du Conseil d'Etat quant à l'existence du Syndicat, comme on l'a vu plus haut.

Dès lors, paralysé financièrement et surtout psychologiquement, le Syndicat est voué à sa perte. Ses travaux s'effectuent dans des conditions très pénibles. Alors le Comité Directeur décide de fixer la date légale d'arrêt de ses activités au 17 juillet 1896.

L'assemblée générale, convoquée le 5 juillet au sujet d'une éventuelle reconduction du Syndicat, en décide la dissolution, et le remboursement des cotisations perçues depuis 1892. Plus de 180 000 F restaient inutilisés ! Le Grand Syndicat Antiphyloxérique départemental aura donc duré 5 ans seulement !

Ces événements furent jugés sévèrement. L'on dénonça « l'incrédulité, l'ignorance et l'hostilité des vigneron qui voulurent conserver la liberté de défendre leurs vignes au lieu de se solidariser pour la lutte en commun. Les efforts du Syndicat furent ainsi paralysés, et pendant que l'on agitait des questions de clochers, de personnes et de politique, le phylloxéra faisait des ravages. » (50)

SEULS DANS LA LUTTE

Alors commencent les années héroïques. Faute de ressources, les produits manquaient pour traiter les surfaces atteintes par le phylloxéra, les moyens manquaient pour faire les premières greffes qui reconstitueraient le vignoble : certains se privèrent pour acheter 200 ou 300 mètres de bois à greffer. On chauffa les greffes dans des écuries, dans les « étables à porcs » qu'on avait aménagées ; certains même dans une cheminée ou une cabane à lapins chauffée par une lampe à pétrole !

De plus, on agissait « à tâtons », n'ayant pas de données bien précises sur la variété du plant qui convenait le mieux au terrain.

Puis on replanta : habitué à la densité de la vigne en foule, (150 à 160 pieds à la verge) on replanta en lignes trop serrées : 60 cm seulement, car on n'imaginait pas qu'il soit possible de laisser tant de place vide entre les « routes » de vigne.

Ciret, dans son Carnet de souvenirs, signale les premières apparitions du mildiou en 1888. On découvrit par la suite les propriétés du sulfate de fer. On se mit donc à sulfater, mais de manière empirique, sans dosages précis. Le mélange était souvent trop bleu, trop alcalin, donc sans efficacité.

L'expérience manqua en tous domaines. Heureusement, l'aide de l'A.V.C. et les recherches de la maison Moët et Chandon apportèrent aux vigneron un précieux concours, fruit d'une expérimentation scientifique.

Ceux-ci, en l'absence d'une information préalable, se livraient à des travaux qui démasquent autant leur ignorance que leur méfiance à l'égard de la nouveauté, leur esprit de routine, leur obscurantisme parfois.

L'on vit des maîtres-vigneron, pleins de sérieux et d'expérience, refuser toute innovation. En voyant les jeunes faire des greffes, l'un d'eux s'exclama : « Quand j'boirons d'ce vin-là, les poules aront des dents ! ». Un autre s'opposait aux premiers sulfatages, voulant faire traduire devant le juge de paix celui qui traiterait ainsi sa vigne. (51)

Ces comportements traduisent bien un état d'esprit attaché à la tradition : on cultivait la terre léguée par les ancêtres de la même manière que les ancêtres la cultivaient eux-mêmes, de la même manière qu'on transmettait à ses fils une expérience plusieurs fois séculaire.

Et voilà qu'à cause du phylloxéra, tout était brusquement remis en question, dans une période de misère qui convenait mal à l'évolution. Le passage de la viticulture traditionnelle à la viticulture scientifique a été traumatisant pour beaucoup.

Cependant, il fallut bien se rendre à l'évidence : le temps de la vigne française avait vécu, les résultats étaient là, lamentables : le vignoble rétrécissait comme une peau de chagrin, sous les attaques du phylloxéra.

LES SYNDICATS ANTIPHYLLOXÉRIQUES LOCAUX :

Création

Certains sentaient qu'il n'était plus possible de travailler isolément, dans de si mauvaises conditions. La nécessité de former un syndicat fut ressentie assez tardivement par l'ensemble des vigneron. Pourtant, l'idée avait été lancée depuis longtemps, parfois réalisée : dès 1882, 22 gros négociants s'étaient unis au sein du Syndicat du Commerce des Vins de Champagne, à la suite de l'intervention du Ministre du Commerce leur reprochant la chute des ventes de champagne aux Etats-Unis, due sans doute à la mauvaise qualité du vin. Ce syndicat regroupait 46 maisons en 1890. (52)

Des précurseurs poussaient les vigneron à fonder leurs propres associations : en 1884, un syndicat « nettement antiphyloxérique » était créé à Vertus, un autre fonctionnait à Brigny dès 1889, un autre en 1896 à Avize et Cramant. Celui de Venteuil daterait de 1896.

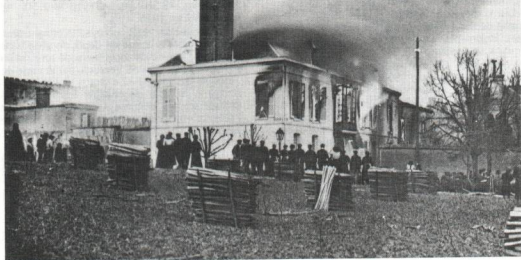
Le maître en la matière fut René Lamarre, esprit éclairé qui fut l'un des pionniers du syndicalisme viticole. Dans les premières lignes d'un livre « La Révolution champenoise » qu'il publia en 1890, il écrit :

« Les ouvriers des villes ne possèdent que la moitié du capital : le travail. Ils sont syndiqués, et, grâce à leur entente, arrivent à triompher des résistances patronales. Ils sont leurs maîtres.

Les vigneron champenois possèdent le capital tout entier : le travail et la propriété. Ils n'ont pas formé de syndicat et subissent la loi

DELIMITATION DE LA CHAMPAGNE. — REVOLTE DES VIGNERONS. — Le 12 avril 1911, les vigneronns de la région d'Éperney, en apprenant le vote du Sénat demandant la suppression des délimitations encahissent le territoire d'Ay trop faiblement défendu et pendant dix heures, pillent les celliers, brisent les fûts, brisent les bouteilles, détruisent le matériel et incendient les maisons causant des dégâts timés à 39 MILLIONS.

— AY: — Incendie de la Maison Bissing *Photo*.



Les incendies de AY le 12 avril 1911 (Maison Bissing et Maison Ayala).



Soldats et gendarmes gardent la mairie de Damery.



de quelques gros marchands syndiqués. Ils sont esclaves. »

Individualistes nés, les vigneronns furent contraints à se syndiquer pour lutter contre la rapide extension des cuvettes phylloxériques. L'influence de R. Lamarre et de son journal, dont le titre est identique à celui de son livre, celle des socialistes et de certains anarchistes est indéniable. Le vignoble prenait enfin en mains sa destinée.

En 1899, 36 syndicats existaient, pour 3 266 syndiqués ; en 1905, 76 syndicats existaient, pour 7 134 syndiqués.

Leur action fut facilitée par la création, en 1898, de l'Association Viticole champenoise, à l'initiative de 22 négociants, dans le but de lutter contre le phylloxéra : études, en pépinières et laboratoires, du plant américain, prêt de matériel (pals injecteurs...) pour les traitements culturaux (le traitement par extinction étant rejeté) subventions aux syndicats anti-phylloxériques locaux dont elle encourageait la naissance.

Un exemple : Venteuil

Le syndicat antiphyloxérique de Venteuil était dirigé en 1904 par Eugène Descarmes qui sera élu maire en 1908, et appartiendra au Bureau Fédéral en 1910.

La progression du nombre de syndiqués est nette de 1904 jusque 1911 :

Années	Nombre de propriétaires syndiqués	Nombre d'hectares « syndiqués » (sur 170 que compte la commune)
1905	133	80,89
1906	162	92,49
1907	203	102,50
1908	?	106,80
1909	?	126,50
1911	212	125
1912	208	
1913	162	94,36
Fin 1914	208	115,76

L'entente collective au sein du Syndicat rendit possible la lutte individuelle contre le phylloxéra. Le budget de 1912 donne une idée des moyens mis à sa disposition.

RECETTES

Excédent	145,10
Cotisations (20 F/ha)	2 653,30
Subventions Etat	3 540,00
Département	345,40
Commune	200,00
Divers (dons...)	3 299,45

10 183,25

DÉPENSES

Contre le phylloxéra	7 021,55
Diverses	1 101,35

8 122,90

EXCÉDENT DE RECETTES

2 060,35

Cette année-là, le syndicat de Venteuil acheta 18 994 kg de sulfure de carbone, 10 000 kg de tourteau de créosote et 200 fusées.

En 1911, les achats de sulfure atteindront 15 000 kg, 13 361 kg en 1913 et 1 500 kg seulement en 1915.

Le budget de 1912 prévoyait la construction d'un bâtiment à usage de dépôt de sulfure de carbone. Le syndicat local posséda en effet un entrepôt à la sortie de Venteuil, sur la route de Tincourt (au lieu-dit « Le tunnel »). On y accédait à quai, afin de charger les tonnes de sulfure sur les voitures à cheval. On venait l'acheter tous les matins de 7 h à 8 h et de 12 h 30 à 13 h 30. Le syndicat prêtait un pal, un broc et un pilon.

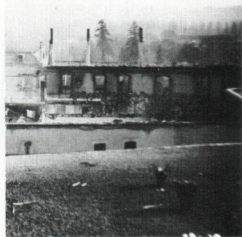
Par la suite, le Syndicat construisit une chambre chaude où les vigneronns déposaient leurs greffes.

Un second syndicat se forma, syndicat contre la gelée et la grêle, et les deux fusionnèrent en 1913. En 1911, des postes paragrêle et paragelées furent installés, pour le prix de 1 018 F.

Le syndicat local achetait aussi des greffes et du bois à greffer. Grâce aux travaux réalisés par la maison Moët et Chandon, à Fort Chabrol, on eut des données précises sur les pieds-mère, les porte-greffes. En 1913, le syndicat utilisait les plants suivants : Mourvèdre, Rupestris 1202, Aramont rupestris n° 1, riparia, rupestris 3309, 101-14 et 41 B. Greffé, le fameux « Petit Meslier » qui avait fait la renommée de Venteuil se comportait mal. Il dut être abandonné.

Les rapports fournis chaque année, au mois d'août, montrent l'étendue des dégâts occasionnés par le phylloxéra, et l'importance de la lutte syndicale. (53)

Incendies de AY - Maison Bissinger avril 1911.



ANNÉES	SURFACE DU VIGNOBLE en hectares	SURFACE ATTEINTE	SURFACE TRAITÉE au sulfure	SURFACE REPLANTÉE	PRIX DES TRAITEMENTS à l'hectare
1900	175	13.52 ha		40 ares	
1901	180	15 ha		3 ha	
1902	210	30 ha	2 ha	5 ha	
1903	210	32 ha	3 ha	6 ha	
1904	200	60 ha	10 ha	10 ha	
1905	171	65 ha	30 ha	12 ha	
1906	171	75 ha	80 ha	15 ha	90 F
1907	171	80 ha	90 ha	20 ha	165 F
1908	171	76 ha	102.50 ha	24 ha	130 F
1909	170	100 ha	130 ha	35 ha	95 F
1910	170	80 ha	130 ha	35 ha	114 F
1911	175	125 ha	125 ha	50 ha	

Les chiffres avancés par la mairie ne concordant pas toujours avec ceux du syndicat : celui-ci annonce 130 ha atteints ou détruits en 1908 au lieu de 76, et 150 ha en 1910 au lieu de 80.

Progression du syndicalisme local

A l'échelon départemental, les résultats du syndicalisme antiphyloxérique sont également impressionnants : (54)

ANNÉES	SURFACE DU VIGNOBLE en hectares	SURFACE ATTEINTE résistant encore	SURFACE GREFFÉE en hectares
1898		38	20
1899			42
1900	15 490	660	178
1901			272
1902			367
1903			435
1904			698
1905	14 690	3 320	810
1906			1 032
1907			1 200
1908			1 424
1909			1 808
1910	13 400	6 515	2 000
1911			2 000

Les conséquences du syndicalisme : prêts pour la lutte contre la fraude

Les conséquences de la vie syndicale sont immenses : foncièrement individualistes, les vigneron, sous la pression des catastrophes naturelles, durent avoir recours à l'association : cela leur donna l'habitude du dialogue, des échanges de l'action commune. Cela leur fit sentir la nécessité d'élire des responsables, de rencontrer les délégués des autres villages. Cela leur fit prendre conscience de la puissance d'une collectivité, au sein de la nouvelle Fédération des Syndicats viticoles. Ils prenaient mieux aussi connaissance de l'étendue du désastre phylloxérique, de la gravité de la situation économique à l'échelon de la région, et de l'universalité de leurs problèmes.

Or, au début du XX^e siècle, ces syndicats prirent le nom de « Syndicats antiphyloxériques et contre la fraude » ; leurs activités étaient, dès lors, détournées de leur but initial : la lutte contre les catastrophes naturelles ou les insectes.

Pourtant, se syndiquer, lutter contre le puissant négoce éveillait bien des craintes. P. Hamp en donne un exemple :

« Il y a sur le vigneron autant de parasites que sur sa vigne : négociants, commissionnaires, représentants. C'est contre ces phylloxéras qu'il vous faut lutter. Et pour cela, syndiquez-vous !

— Nous, vignerons de terre, on ne peut pas lutter contre les négociants de fer. Voyez leurs palais à Reims et la rue du Milliard à Epemay. Ils sont riches et ils tiennent ensemble. Nous, on est pauvre et on se bat. On ne s'entend pas pour boire un verre, comment voulez-vous qu'on se syndique ?

— Ils achèteront leur vin aux non-syndiqués, et nous, nous boirons le nôtre.

— Tous ou personne. »

Les calamités climatiques allaient dissiper les dernières craintes. Ainsi, des groupes sociaux qui n'avaient pu s'entendre allaient se heurter avec une puissance inouïe.

L'IMMIXTION DE LA POLITIQUE

Une situation aussi explosive devait nécessairement tenter certaines minorités politiques qui y voyaient une exploitation facile.

Replaçons d'abord l'époque dans son contexte historique. La dernière décennie du

siècle, après la crise du régime et la faillite du boulangisme, devait connaître le calme, marqué par la disparition, en tant que force politique, du royalisme, l'essor du socialisme de Jules Guesde et du syndicalisme, et les attentats anarchistes de 1892 et 1894 qui semaient la terreur dans la bourgeoisie.

Les républicains au pouvoir pratiquèrent alors une politique d'affaires et de conservatisme social, d'apaisement religieux, avec, en priorité, le maintien de l'ordre social aux dépens de ceux qui voulaient le bouleverser, syndicalistes, anarchistes ou socialistes.

Le deuxième volet de la période qui nous intéresse, la première partie du XX^e siècle, vit un retour au pouvoir des forces de gauche, à partir de l'affaire Dreyfus. Tandis que la S.F.I.O. naissait, en 1905, et quittait le bloc républicain, le parti radical alors au pouvoir eut à subir une forte agitation sociale : la question ouvrière — à la suite d'une campagne déclenchée par les dirigeants syndicalistes, notamment les syndicalistes révolutionnaires qui préconisaient la grève comme moyen d'action primordial (grève portuaire de 1907, grève du bâtiment de 1908, grève des cheminots de 1911) — et enfin la question agraire du Midi, en 1907, qui, après une importante surproduction et la chute des cours du vin, tourna à l'émeute, avec la sédition militaire du 17^e régiment. Tous ces événements eurent un profond retentissement en Champagne.

Les anarchistes

Ils font figure, aux côtés des socialistes de l'époque, d'éléments révolutionnaires. Or, que ce soit à l'occasion des événements de 1894 ou de 1911, la presse évoquera chaque fois la question de complots révolutionnaires, anarchiste principalement. Leur influence a-t-elle été déterminante ?

Leur doctrine, dite libertaire, était propagée par quelques théoriciens comme Jean Grave. Leur but ; affranchir l'individu en détruisant la société bourgeoise. Leurs moyens d'action oscillèrent, suivant les époques, entre les méthodes terroristes — les plus célèbres attentats étant le lancement d'une bombe par Vaillant à la Chambre des Députés (9 décembre 1892) et l'assassinat de Sadi Carnot à Lyon (24 juin 1894) — ou, le plus souvent, la propagande qui prit des aspects divers : propagande orale, ou écrite : de là une infinité de journaux à petit tirage, imprimés ici et là, parfois éphémères.

Dans la région

En fait, les anarchistes n'étaient pas nombreux. Il est difficile de connaître l'impact de leur propagande dans la nation, étant donné qu'ils s'abstenaient par principe de participer aux élections. Pourchassés par la police, ils étaient fichés. Leur existence est ainsi connue dans la région. En 1892, ils sont 65 ; les 2/3 étant des ouvriers du textile. En 1894, la Marne venait au 8^e rang à l'échelon national, pour le nombre des anarchistes, avec 165 membres. (55)

En 1892 existait à Reims un groupe d'anarchistes, dont les déplacements et les réunions étaient très surveillés ; il s'y mêlait parfois des « indicateurs ». Au cours de leurs réunions, qui donnaient lieu à des rapports de police, ils analysaient la situation des ouvriers, commentaient l'actualité, (mort de Ravachol, arrestation de Forest...) Mais aussi, souvent, ils préconisaient la violence, recherchent des explosifs à voler (à Cumières dans les carrières de Montchenot), prévoient leur propagande, créent de nouveaux groupes, vendent la presse anarchiste, « Le Père Peinard », « La Révolte », « La Revue anarchiste », « La Torche »...

Quel rapport avec le vignoble ? Le 8 avril 1892, deux gendarmes à cheval arrêtèrent Michel Forest, ancien directeur du journal « Le Forçat », de Paris, déjà condamné en 1891 par la cour d'assises de la Seine, typographe et directeur du journal révolutionnaire « Le Déchard » imprimé à Damery. Or, il a été arrêté justement à Damery, au lieu-dit « Brunet », chez Anon, gérant de « La Défense des Travailleurs », de tendance guesdiste, qui s'attache déjà en 1885 aux problèmes viticoles, et gérant aussi du « Déchard ». (56) Ce journal d'ailleurs ne paraîtra que deux fois, en février et mars 1892, tiré à 4 000 exemplaires. La police remarque que les caractères du « Déchard » et de « La Révolution Champenoise » sont identiques : voilà bien la preuve de la connivence entre « le p'tit Lamarre » et les révolutionnaires de la région, en l'occurrence ceux de Reims et de « la petite Marne », la preuve de la pénétration anarchiste dans le vignoble. D'ailleurs, déjà en 1848, le drapeau noir flottait à Damery.

René Lamarre, un anarchiste ?

Il est reconnu que Lamarre était engagé politiquement. Il adhéra d'ailleurs peu de temps après au Parti Ouvrier Français. De là à lui attribuer la responsabilité des troubles de 1894, il n'y a qu'un pas : un rapport du 20 février 1894 au préfet dénonce l'activité des « socialistes révolutionnaires, sensibles à l'agitation socialiste et aux crimes anarchistes ». Il parle même de complot contre la République.

Lamarre était-il anarchiste ? Il ne le semble pas. A l'époque, tout agitateur aux idées avancées était baptisé « anarchiste ». En fait, jamais Lamarre, dans ses journaux, « La Révolution champenoise », ou « Le Vigneron », journal officiel de l'Association syndicale des propriétaires récoltants de Champagne, fondée en 1890, n'aborde de questions politiques. Il aurait pu profiter de la victoire remportée sur le négoce par l'abolition du Syndicat Antiphylloxérique pour faire de la propagande. En fait, il se contenta de dénoncer la misère, la fraude, les conditions pénibles de travail, les abus causés par le négoce.

Le Préfet, dans le même rapport, parle d'une minorité bornée. De nombreuses personnalités de l'administration ou du négoce ont critiqué, lors de l'élection du Comité Directeur du Syndicat, les petits vigneron élus :

c'était méconnaître les qualités de Lamarre, profond novateur. Dans ses journaux, il révèle l'existence du phylloxéra, recherche les meilleurs moyens de lutte, loue le greffage, préconise la délimitation, la plantation en lignes, la champagnisation par les vigneron e ux-mêmes. Surtout, il prêche pour le syndicalisme, vante les bienfaits des coopératives.

Dans le but de créer une coopérative grandiose comprenant tous les vigneron s, il fait imprimer un petit livre en 1890, écrit par son père d'ailleurs, « La Révolution champenoise » : une telle association aurait eu le mérite, selon lui, de supprimer toute fraude et de donner une situation économique honorable aux vigneron s. Ce vaste projet ne vit pas le jour : il n'obtint que 5 743 signatures, soit le cinquième des vigneron s. Formulé après la vente importante des vins à des cours élevés, en 1889, il arrivait au mauvais moment.

Cela ne l'empêchera pas de fonder, en 1893, à Damery, la première coopérative sous le nom de « Association de vigneron s champenois ». Le vin sera vendu en 1897 sous le nom de « Pur Champagne », puis, après l'adhésion de Lamarre au P.O.F. le « champagne des trois-huit ». Cette coopérative disparaîtra en 1904. (57)

Lamarre était vraiment un progressiste. Trop en avance sur son temps, il ne fut pas suivi. Au service des plus déshérités, il veut abolir l'exploitation de l'homme par l'homme **PAR LA LOI**. Il ne critique pas le système politique français, il veut simplement faire modifier un texte périmé. La violence ne serait que le dernier recours. Une chanson, parue dans « La Révolution champenoise », en est la preuve : (air : les Francs tireurs de la Marne). (58)

LA MARCHÉ DES VIGNERONS

*Devant tous les brûleurs,
Il faut payer d'audace.
Bientôt sonnera l'heure,
Levons-nous tous en masse.
Par l'ensemble et la foi,
Soyons nos défenseurs.
Puis l'AIDE DE LA LOI
Nous rendra bien vainqueurs.*

Refrain

*Que tous les vigneron s
Les vigneron s se lèvent en masse.
Allons, bons vigneron s,
Et que chacun prenne sa place.
Il faut marcher, il faut braver,
Car nous sommes les maîtres.
Recule, Syndicat, devant les vigneron s.*

*Pour l'humble et l'ignorant,
La vie est un vrai baigne,
Que mènent les tyrans,
Si nombreux en Champagne.
Ils sont tous millionnaires,
Mais la classe ouvrière
Revendique ses droits,
Abréviée DERRIÈRE LES LOIS.*

Jamais un anarchiste n'aurait écrit cela ! Pourtant, 20 ans après, on attribuera à R.

Lamarre une part de responsabilités dans la révolte de 1911 :

« Ce jeune homme qui, tout compte fait, n'était pas un imbécile, a vu autour de lui plus d'ennemis qu'il n'y en avait... il a vu des ogres où il aurait dû voir des protecteurs, il a cru à des calculs, à des méchancetés qui n'existeraient que dans son imagination. Sans le vouloir, il a poussé à des actes révolutionnaires des gens qui ne l'étaient pas... Cette mentalité, c'est le journal du jeune Lamarre, ce sont les brochures écrites par des primaires, les discours véhéments des réunions publiques qui l'ont créée. On leur a fait croire que les questions économiques les plus graves pouvaient être résolues en deux ou trois meetings suivis d'une loi rédigée en 12 lignes... IL A FALLU VINGT ANS POUR ARRIVER A CE RÉSULTAT. » (59)

Les conférences

En dehors de la presse, un autre moyen de propagande anarchiste était la tournée de conférences, si bien illustrée par la « Vierge Rouge », Louise Michel. C'est aussi pourquoi il est difficile de dénombrer les anarchistes : la statistique de 1894 dénombre pour la France 3 480 anarchistes à résidence fixe, et 1 009 anarchistes trimardeurs qui allaient porter « la bonne nouvelle ».

En 1891, S. Faure donne un exemple de préparation : il faut qu'un compagnon recueille l'argent nécessaire ; puis il faut lui dresser un itinéraire précis, lui fournir des renseignements sur le milieu à agiter, les sujets à traiter de préférence, le nombre de conférences à faire. (60)

On est amené à évoquer l'anarchiste Dupont qui fit une conférence à Damery le 11 septembre 1892, organisée par Anon, sur le thème « Phylloxéra, Socialisme, Anarchie », et surtout à C. Dhooghe.

Charles Dhooghe

Anarchiste notoire de Reims, il vint faire quelques conférences dans le vignoble, quelques mois avant les événements d'avril 1911. D'origine belge, né le 9 mars 1878, il s'orienta très jeune vers le syndicalisme révolutionnaire. Ecroué à Lille en 1898 pour provocation au meurtre (c'était toujours la raison donnée lors des arrestations d'anarchistes), naturalisé peu après, il effectua son service militaire jusqu'en 1902. En 1903, il vint se fixer à Reims, créa « Les feuilles rouges » en 1904, tirées à 400 exemplaires, « Germinal » en 1905, puis « La Cravache » de 1906 à 1913. (61)

C'est donc lui qui relance l'action anarchiste dans la Marne, avec Victor Grimbart, Jean Bourguier, Louis Maillard. De 1906 à 1910, la diffusion de « La Cravache » se limite à la Marne ; Epemay et ses environs (Cumières surtout, Damery, Venteuil...) est le principal centre après Reims.

De 1906 à 1909, Cumières en effet est souvent cité par « La Cravache » : en 1907, un groupe d'anarchistes y existe, et en 1909, au moins un vendeur et un correspondant. Cette année-là, alors qu'un vendeur vient d'être pris

à partie par des cléricaux, Dhooghe écrit : « Malgré leur hostilité, nous continuerons notre propagande révolutionnaire auprès des habitants de Cumières. »

Sa conception est celle de l'anarchisme : « il faut abolir, complètement, dans le principe et dans les faits, tout ce qui s'appelle pouvoir politique, parce que tant que le pouvoir politique existera, il y aura des dominateurs et des dominés ; le pouvoir politique une fois aboli, il faut le remplacer par des forces productrices et des services économiques ». Dhooghe combat ainsi toutes les puissances d'oppression, pouvoirs politique ou judiciaire, armée, religion. Il loue au contraire le travail, l'éducation des masses, la maternité désirée, l'avortement et les méthodes anticonceptionnelles.

La lecture de ses articles permet donc de connaître ses objectifs : il prône la lutte à outrance par la grève, le développement des syndicats. (62) Devant le développement des syndicats locaux, on voit à quel point ses idées sont d'actualité au début de ce siècle :

« Les syndicats peuvent avoir une action sociale et agir sur les foules. Cette action sociale tend à neutraliser ou à détruire les éléments défavorables au bien-être de la classe ouvrière, notamment les forces de servitude étatiques, (sic), judiciaires, religieuses et militaires... » Ils permettent « une prise de possession par elle-même de la défense de ses propres intérêts... » Le syndicat est donc essentiellement un organisme de sauvegarde et de libération. Il est à la fois cercle d'études et comité d'action. C'est le groupement de classe unique et complet. »

Il veut donner une conscience à ses lecteurs : la propagande se fait par les chansons, le cinéma social, le théâtre du peuple, les fêtes, le dialogue et les conférences : il parle à Cumières le 24 mars 1907, et le 12 juin 1909, le 18 septembre 1910 à Venteuil, le 9 octobre 1910 à Damery avec Emile Moreau. Ce n'est pas un hasard.

La vendange est pour lui un moyen idéal de contacts avec les ouvriers. D'ailleurs, de nombreux anarchistes quittent les villes à cette époque, tel V. Grimbart qui se rendait à Cumières.

Eut-il une participation active aux événements ? Dans la nuit du 12 au 13 octobre 1910, deux poteaux télégraphiques sont coupés : V. Grimbart est accusé d'avoir effectué ce sabotage de la ligne de chemin de fer, (de même que C. Dhooghe contre qui un mandat d'arrêt est lancé) : il s'enfuit à Mons. Il n'obtiendra un non-lieu que le 1^{er} avril 1911. Il n'a donc pu prendre aucune part active à la révolte. « La Cravache », d'ailleurs, ne parut plus de juillet 1910 à décembre 1912.

Emile Moreau

Ce n'est pas le cas d'Emile Moreau qui l'accompagnait le jour de la conférence à Damery. Son rôle fut capital en 1910-1911.

Né à Ay le 5 juin 1875, il était reconnaissable à sa grande barbe noire et à ses cheveux longs, sa perpétuelle pèlerine jetée sur les épaules. Domicilié au moulin d'Anthay (com-

mune de Binson-Orquigny) il vivait dans la misère. On le verra à de nombreuses réunions tenir des propos très violents : « Aux grands maux les grands remèdes. Les vignerons marcheront ou ils disparaîtront » dit-il à Venteuil.

Il aura de fréquents contacts avec les meneurs et sera un trait d'union entre les syndicats. Pourtant, si l'on apprécie sa rigueur, l'on se méfie de ses opinions politiques : il sera exclu d'une réunion à Venteuil le 19 janvier 1911. On le dit anarchiste : aussi l'ensemble de la population le fuit-elle ; on le craint.

Il ne fera pas bon être anarchiste après la révolte : aussi se défendra-t-il de l'être, le jour de son procès : « je suis socialiste et syndicaliste », dira-t-il. Il reconnaitra avoir fondé une coopérative, destinée, selon le juge d'instruction, à faire disparaître les maisons de commerce. Celles-ci, bien entendu refusent de lui acheter ses récoltes de 1905 et 1906 ; il est alors obligé de vendre ses vignes et continue sa propagande syndicaliste.

Lors de son procès, il reconnaît aussi avoir participé à l'agitation. En cour d'assises, on dira de lui que c'est un « syndicaliste », c'est-à-dire « révolutionnaire et partisan de l'action directe. »

Il fut correspondant de « La Guerre Sociale » (hebdomadaire national de Gustave Hervé, leader de la gauche de la S.F.I.O.). Il voudra créer vers 1910 un parti révolutionnaire regroupant socialistes, révolutionnaires et anarchistes. « La Cravache » y sera favorable, mais ce projet n'aura pas de suites. (63)

C'est dire les liens étroits qui l'unissaient aux anarchistes. C'est lui aussi qui ajustera les paroles de l'Internationale, chant des socialistes comme des anarchistes, pour en faire « La Champenoise » que tous les vignerons eurent aux lèvres durant les événements.

En somme, la participation des anarchistes aux événements mêmes fut pratiquement nulle. (La thèse du complot anarchiste se révèle sans fondements). Seul Moreau eut une action déterminante le 12 avril, à Ay. Peut-on le classer plutôt dans les anarchistes que dans les socialistes ?

Les socialistes

Ils étaient de la même famille que les anarchistes. Dhooghe écrivait : « il serait péril de nier qu'il n'y a rien de commun entre la plupart de nos conceptions et celles des marxistes. Il faut qu'il en soit ainsi pour que nous soyons devenus des communistes libertaires, alors que nos camarades du P.O.F. sont des religieux autoritaires. »

On a vu l'importance du travail effectué par Galand-Mignon dans la lutte contre le Syndicat Antiphyloxérique. Il avait adopté la doctrine du socialisme scientifique de Marx, introduite en France par J. Guesde. Le mouvement socialiste prit naissance à Reims en 1880, dans les milieux ouvriers de la laine. Des groupes s'étaient formés dans les milieux urbains, à Epemay et La Villa, et gagnèrent les milieux ruraux à l'occasion des crises à partir de 1894. (64)

Galand-Mignon

Le premier tour des élections législatives d'octobre 1885 donne une idée de l'implantation des milieux de gauche : les républicains obtiennent environ 32 000 voix, les conservateurs 35 000, les radicaux 13 000, et les socialistes 1 300 : Pédron 1 740, Galand-Mignon 1 377, César 1 346, Maupoin 1 342, Rousseau 1 324 et Lachenay 1 330. (65)

Galand-Mignon obtient notamment 138 voix dans l'arrondissement d'Épernay, (132 dans le canton d'Épernay, 6 dans celui de Dormans) et 1 200 voix dans l'arrondissement de Reims (5 dans le canton d'Ay, 58 dans celui de Beine, 19 dans celui de Bourgogne, 9 dans celui de Châtillon, 10 dans celui de Fismes, 1 099 dans celui de Reims).

Dans le canton d'Épernay, il obtient 33 voix à Venteuil, localité où il réside, 81 à Épernay, 7 à Damery, 1 à Fleury, 7 à Mardeuil, 2 à Pierry, 1 à Vinay. Fit-il partie du groupe « Les Amis du Progrès » qui existait à Venteuil en 1883 ?

Bien que minime, l'existence du socialisme dans le vignoble était donc réelle lors de l'attaque phylloxérique. Quelle a pu être son influence sur les événements ?

Le socialisme dans le vignoble

Comme les anarchistes, les socialistes font connaître leurs idées par des conférences à Reims (venue de J. Jaurès, de J. Guesde) ou dans le vignoble par la presse : « La Lumière » et surtout « La Défense des Travailleurs » qui dénonce les manœuvres d'un certain négoce, l'importance de la fraude, et lance des appels à l'action.

La misère endémique pousse les vignerons à aller s'embaucher en ville. Par le contact avec les milieux ouvriers, les idées socialistes vont se répandre : les premiers militants vien-

nant du vignoble qu'ils ont fuit : après Galand-Mignon à Venteuil, on verra Jules Lobet à Pierry, J.P. Grandvallet à Boursault, L. Cholet à Avize.

À la fin du XIX^e siècle, il existe des sections à Ay, Avenay, Boursault, Damery, Dizy, Dormans, Hautvillers, Magenta, puis dans la côte des Blancs.

Contrairement aux anarchistes, les socialistes ne combattent pas l'État : dans l'attente des réformes de structures qui amèneront l'exploitation collective du sol, seul l'État peut agir auprès du négoce. Ils recommandent la création de coopératives, tout comme R. Lammaré, du P.O.F., et militent pour les syndicats. Celui-ci écrit dans « Le Vigneron » de mai-juin 1894 : « Le syndicat est un des plus solides piliers du socialisme ».

Mais pendant les événements, on n'entendra pas parler plus des socialistes que des autres partis politiques.

La poussée radicale au XX^e siècle

Au début de ce siècle, la politique divise profondément les Français et les oppose violemment. La France est radicale. C'est aussi le cas dans notre région : les élections législatives du 24 avril prirent un tour passionné. Le scrutin de ballottage nécessita un deuxième tour le 8 mai 1910.

Un article du « Réveil de la Marne », de tendance radicale, donne le ton : « Les cléricaux ne peuvent pas se consoler de leur échec à Venteuil ; pour rattraper le temps perdu, c'est d'abord notre curé qui a déclaré au prône que le candidat idéal, c'était M. Ponthière. Aujourd'hui, ce sont les commissionnaires qui ont déclaré que si M. Ponthière n'était pas élu, le vin ne se vendrait pas... »

Le scrutin du 8 mai donna les résultats suivants :

	Inscrits	Suffrages exprimés	Péchadre	Ponthière	Collignon
Épernay	5 300	4 149	2 158	1 753	233
Venteuil	290	253	198	52	3
Total pour le canton d'Épernay	8 052	6 461	3 455	2 703	284

Le docteur Péchadre, radical, venait donc d'être élu député ; le score des élections cantonales du 24 juillet 1910 lui fut également favorable. Il fut un invité très acclamé lors d'une fête républicaine qui eut lieu à Venteuil le 28 novembre 1909.

Une association républicaine venait de se fonder à Venteuil le 27 février 1910, sous les auspices de l'Association républicaine radicale et socialiste d'Épernay. M. Descarmes, maire, fut nommé secrétaire ; il était alors Président du syndicat local et membre du Bureau Fédéral.

Cet état de fait explique pourquoi la majorité des vignerons n'était pas opposée par principe au gouvernement, étant de la même famille politique que Clemenceau (1906-1909), Briand (1910-1911), remplacé par Monis le 27 février 1911.

On conçoit donc le rôle délicat du Président du Conseil, lors des événements de 1911 : réprimer brutalement l'émeute, comme cela se fit pour la grève des cheminots, influencée par les socialistes, c'était risquer de se mettre à dos une partie d'un électorat favorable.

Conclusions

À une époque baignant dans un climat passif exceptionnel, les partis politiques minoritaires de gauche ont essayé d'exploiter une situation économique défavorable. La misère du vignoble était pour eux l'occasion de pouvoir répandre leurs idées.

En dehors de Moreau, dont il n'est pas prouvé qu'il ait été anarchiste, on peut dire que les partis politiques ne participèrent pas directement à la révolte. Par contre, les idées politiques ont manifestement joué un grand rôle.

Lamarre, Galand, Dhooghe, Moreau baignaient dans le même milieu misérable et avaient un idéal commun : réformer la société, lutter contre la misère, les injustices et l'exploitation. Ils mettaient en avant la nécessité des syndicats et des coopératives, en somme de la prise de responsabilités par les vignerons eux-mêmes. Par une propagande qui dura vingt ans, ils enracinèrent des idées révolutionnaires dans la tête de ceux qui ne l'étaient pas.

Quant à dire que leur influence ait été déterminante, certainement pas. Les vignerons ne peuvent les suivre lorsqu'ils condamnent la propriété privée, les puissances militaires et

religieuses, lorsqu'ils préconisent l'alliance entre les travailleurs de la ville et de la campagne.

Minoritaires, mais fervents, les extrémistes de gauche se contentaient peut-être de permettre la prise de conscience collective. En tout cas, lorsque Dhooghe, quelques mois avant les émeutes, vient s'adresser en milieu viticole, il ne s'adresse pas à des personnes blanches de toute culture politique.

Peut-être peut-on dire, avec G. Halbecq : « le vigneron possède une conscience collective qui n'a rien de rurale ». (66) Il est alors, sinon converti, du moins ouvert aux idées et surtout à certaines pratiques progressistes.

DELIMITATION DE LA CHAMPAGNE. — REVOLTE DES VIGNERONS. — Le 12 avril 1911, les vignerons de la région d'Épernay, en apprenant le vote du Sénat demandant la suppression des délimitations, envahissent le territoire d'Ay trop faiblement défendu et pendant dix heures, pillent les échoppes, font les fûts, brisent les bouteilles, détruisent le matériel et incendient les maisons causant des dégâts linéaires à 30 MILLIONS.
 — AY. — La Maison Bissinger au cours de l'incendie allumé par les émeutiers. ND Phot.



Incendies de AY, avril 1911, Maison Bissinger.



SECONDE RÉVOLTE POPULAIRE 1910-1911

SITUATION A LA FIN DE 1909

Derniers malheurs

L'année 1907 n'avait pas laissé un très bon souvenir aux vignerons : il y eut une gelée de printemps suivie par un temps médiocre. Le raisin fut peu abondant, la vente presque nulle : 2 598 hl pour Venteuil.

L'année 1908 fut marquée par une attaque de mildiou inouïe. Début mai, on relevait des températures élevées (20° le jour, 10° la nuit) qui causa la germination des spores. Il aurait fallu sulfater une végétation à peine développée. Deux semaines plus tard, lors d'une période de chaleur marquée par des orages, la vigne poussa brusquement et les premières taches apparurent, nécessitant les premiers traitements. Il était trop tard. Températures élevées encore pendant la première quinzaine de juin : le mal empira, provoquant un nouvel ensemencement des germes qui s'attaquèrent alors aux grappes. On ne pouvait plus arrêter le mal. Une invasion se produisit vers le 27 juin, une autre le 12 juillet. Les traitements multipliés, plus ou moins bien préparés, sauvèrent seulement les feuilles : les grappes étaient perdues.

La récolte fut très peu abondante : Venteuil ne produisait que 2 054 hl. L'année suivante, M. Chappaz, Professeur départemental d'agriculture, renouvela ses conseils afin d'obtenir une bonne préparation de la bouillie bordelaise ou bourguignonne.

L'année 1909 ne fut guère meilleure, avec une gelée de printemps, une autre début mai, pendant la fête à Tincourt : une averse survint pendant que la musique jouait. Le soir, le vent tourna. La gelée frappa Tincourt en entier, Venteuil fut épargné : le gel s'arrêta, là où s'était arrêtée l'averse. Des orages début octobre amenèrent la pourriture grise. Venteuil même fut pourtant une commune un peu épargnée, et produisit 5 256 hl.

La misère redoubla dans la région : bien des propriétés étaient hypothéquées, des récoltes futures engagées.

La fraude

Cependant, malgré la pénurie de vin, les grandes maisons voyaient leurs ventes augmenter. On devine l'étonnement, puis l'indignation des vignerons marnais : ainsi, la fraude que certains extrémistes dénonçaient depuis longtemps était donc bien réelle ! et, qui plus est, pratiquée à grande échelle !

Pourtant, le 11 avril 1887, le tribunal d'Angers, puis la Cour d'Appel et la Cour de Cassation avaient bien décidé que « seuls les vins mousseux récoltés et manutentionnés en

Champagne peuvent être désignés sous le nom de cette province. » Pourtant, la Champagne avait été délimitée, d'abord par la loi du 1^{er} août 1905, quant aux inscriptions indiquant les appellations et les crus, puis, surtout, le 17 décembre 1908, date à laquelle un décret fixa la liste des communes comprise dans la Champagne viticole. Certains vignobles, dont ceux de l'Aube, en étaient exclus. Cependant, la fraude continuait.

Certains vignerons, certains négociants honnêtes, notamment le Syndicat du Commerce, réclamèrent des MESURES COMPLÉMENTAIRES afin de juguler totalement la fraude : magasin séparé, mention obligatoire du mot *champagne* sur les étiquettes, les emballages et les bouchons.

Quatre années s'étaient écoulées, les mesures complémentaires n'étaient toujours pas votées : la fraude s'étaït au grand jour, le commerce florissant narguant la mévente et la misère, le vol défiant l'honnêteté.

Mais l'année 1910 arrivait : le peu de raisin était recherché par le Commerce.

Et puis, le projet de loi concernant les mesures complémentaires était compris dans le projet de budget de 1910.

L'espoir des vignerons fut vite déçu : le 27 février, la vignette et l'ensemble des mesures sont repoussées par la Chambre des Députés, malgré l'intervention des représentants du vignoble marnais, MM. Pozzi et Péchadre.

La presse écrit alors :
« Les vignerons subissent une nouvelle dé faite et une douloureuse déception. Après de longs mois de lutte, au moment où l'espérance d'une protection efficace leur semblait assurée, tout pour ainsi dire est à recommencer, et ce sont les fraudeurs qui triomphent. On conçoit l'émotion qui s'est emparée de tout le vignoble. Puisse-t-elle ne pas être suivie du mouvement de colère qui pousse les masses aux pires solutions et aux excès les plus regrettables... Tant pis pour ceux qui ont semé le vent s'ils récoltent la tempête... » (67)
Sinistres présages !

1910 - CATASTROPHES NATURELLES SANS PRÉCÉDENT

1904-1907 avaient été des années assez sèches : les chutes d'eau à Reims furent de :

	430 mm en 1904
	663 mm en 1905
	531 mm en 1906
	500 mm en 1907
puis de	842 mm en 1908
	622 mm en 1909, années plus humides.



Alors arriva la terrible année de 1910 : du 16 au 20 janvier, une violente bourrasque amena des chutes d'eau énormes sur nos régions. En 4 jours, il tomba 94 mm d'eau à Langres et 53,2 mm à Reims. La Marne inonda aussitôt la vallée et ses champs. On notait les cotes suivantes à Damery : (cote de débordement : 3,10 m).

19 janvier : 3,12 m	25 janvier : 4,60 m
20 janvier : 3,55 m	26 janvier : 4,16 m
21 janvier : 3,55 m	27 janvier : 4,09 m
22 janvier : 4,18 m	28 janvier : 4,03 m
23 janvier : 4,70 m	29 janvier : 3,80 m
24 janvier : 4,35 m	31 janvier : 3,66 m

Le niveau de la Marne resta haut durant plusieurs semaines, détruisant les emblaves. La rivière qui recouvrait la plaine d'Ay emportait dans son flot tumultueux des arbres arrachés, des meules de paille éparpillées. La route de Cumières, sous 80 cm d'eau, était coupée comme la route nationale à la Chaussée de Damery. Douze maisons s'effondraient à Tours-sur-Marne, les habitants des quartiers bas de Port-à-Binson quittaient leurs maisons envahies. Partout, les dégâts étaient importants : une souscription fut ouverte dans la région. Le conseil municipal de Venteuil, comme tant d'autres, vota un secours de 50 F destiné aux « malheureux sinistrés de la Marne ». La capitale n'échappa pas au désastre national.

Mais un dicton affirme, à Venteuil, que si la Marne déborde avant Noël, elle débordera sept fois dans l'année. Justement, elle était sortie de son lit avant Noël 1909. Elle n'avait pas encore repris son cours normal que déjà une seconde crue arriva :

1 et 2 février : 3,55 m	12 février : 4,15 m
3 février : 3,55 m	13 février : 4,05 m
4 février : 3,44 m	14 février : 3,92 m
5 février : 3,30 m	15 février : 3,78 m
6 février : 3,05 m	16 février : 3,70 m
7 février : 3,00 m	17 février : 3,58 m
8 février : 3,00 m	18 février : 3,42 m
9 février : 3,04 m	19 février : 3,33 m
10 février : 3,60 m	20 février : 3,15 m
11 février : 3,98 m	22 février : 3,02 m

Une troisième crue suivit immédiatement :

23 février : 3,03 m	3 mars : 3,87 m
24 février : 3,10 m	4 mars : 3,83 m
25 février : 3,35 m	5 mars : 3,70 m
26 février : 3,63 m	6 mars : 3,98 m
27 février : 3,76 m	7 mars : 3,35 m
28 février : 3,77 m	8 mars : 3,15 m
1 mars : 3,87 m	9 mars : 2,90 m
2 mars : 3,94 m	

De violentes chutes d'eau s'étaient en effet renouvelées du 5 au 9 et du 25 au 26 février. Après les agriculteurs, les vigneronniers allaient pâtir de l'incidence du temps : l'hiver, doux et très pluvieux, avait retardé les travaux des vignes. A la fin du mois de mars, la taille était achevée, et la bêcherie était en cours ; la durée des travaux était augmentée d'un tiers par suite de la forte humidité. La température

était basse, la végétation poussait lentement. On ficha les échelas, on tendit les paillonnages paragelee à cause du froid qui s'installait (une gelée survint le 18 avril) et dura jusqu'au 13 mai. Alors survint un relèvement de la température, la végétation se développa, avec une « montre » moyenne. (68)

Une période d'orages, qui dura trois semaines, arriva et causa un désastre général en Champagne : aussi l'année 1910 est-elle marquée d'une pierre noire dans le calendrier viticole. Le 22 mai, jour de la Pentecôte, vers 18 h 30, éclate un orage extraordinaire sur Epernay et ses environs : une véritable trombe d'eau avec des torrents de boue qui dévalent les pentes de la ville (rue Haute Ruelle...) arrachant les pavés, envahissant les sous-sols, obstruant la chaussée, tandis qu'un ravinement intense saccage le vignoble. Ainsi, à Venteuil qui eut peu à souffrir de la grêle, mais où les pompiers durent intervenir dans les caves inondées (notamment à Arty).

Alors, dès les premiers jours de juin, le mildiou apparaît, nécessitant un premier traitement sur des rameaux encore peu développés.

Un second orage frappe la région le 3 juin, tout aussi terrible que le premier. Puis, le 6 juin, une nouvelle trombe d'eau et de grêle dévaste Epernay : le même spectacle de détresse se renouvelle. Pendant deux heures, Venteuil, Fleury-la-Rivière, Cormoyeux, Reuil, Boursault, souffrent plus de la pluie que de la grêle.

« Le Réveil de la Marne » signale que dans ces communes qui ont été chaque fois épargnées par la grêle, on est enthousiasmé par les résultats des stations de défense contre les orages qui utilisent des fusées paragrêle.

« En effet, c'est à Fleury que fut créée la première station de la région, vers 1908. Le syndicat antiphyloxérique a établi dix postes de tir. En dehors de ces organismes officiels, il existe peu d'installations particulières. A Venteuil, M. Goutorbe en a établi une... » Ces résultats découragèrent les vigneronniers d'Epernay à créer leurs propres stations de défense contre la grêle.

Le vendredi 10 juin, à huit heures du soir, nouvel orage, et nouvelle trombe d'eau qui ravage, par exemple, le faubourg d'Harrotay à Venteuil. Ces orages sont suivis d'une période de pluies continues qui déclenchent une attaque de mildiou inouïe, dès le 15 juin.

Les vigneronniers multiplient, dans des conditions très difficiles, les traitements de la vigne dont la floraison commence : les femmes, leurs longues jupes agrafées entre les jambes, les hommes vêtus de vieux habits, marchant dans la boue, la « vermole » sur le dos. Dans certains cas, les ouvriers sulfatent leurs vignes dès trois heures du matin, avant de traiter celles de leurs patrons à 5 heures. Le sol est raviné ou embourbé, souvent garni de hautes herbes qu'on n'ose couper, de peur qu'elles pourrissent sur place. Mais elles favorisent le développement du mildiou qui gagne aussi les grappes.

A Venteuil, M. Jean Guerre dut sulfater treize fois. Tant d'applications sauvèrent le

feuillage. Pour beaucoup de vigneron, le bois ne mûrit pas et la récolte fut mauvaise l'année suivante.

Alors, on s'affole, car les vignes prennent un aspect effrayant : les vigneron qui voient les taches apparaître à une cadence stupéfiante ne comprennent pas toujours que les sulfatages exécutés les 10, 12 et 13 juin ne peuvent enrayer la maladie qui résulte d'une germination survenue vers le 4 et 5 juin. Alors, M. Dépuiset, Professeur départemental d'agriculture et M. Chappaz publient de nombreux articles dans la presse afin de renseigner et de conseiller les populations.

Mais les conditions météorologiques continuent à être déplorable : toutes les nuits, il se produit un refroidissement et une rosée abondante : les spores de mildiou germent avec une rapidité effrayante ; le 18 et le 19 juin, l'attaque redouble d'intensité. M. Chappaz recommande alors le liage des pampres après les échalas, afin de limiter les dégâts causés par l'humidité et le poudrage.

Le 22 juin, les grappes étaient toutes blanches, et la récolte pouvait être considérée comme nulle. Le 26 juin, la pluie s'intensifie ; la maladie résiste aux meilleurs traitements et apparaît sur les feuilles les mieux sulfatées ; les vigneron s'obscurcissent dans le désespoir. On parle même d'une maladie inconnue, tant le désastre est grand. Force est de constater que les pulvérisations cupriques, dont l'efficacité est reconnue en année normale, ont une action insuffisante en cas d'attaque violente.

De nouveau, la Merne inonde la plaine. A La Chaussée-de-Damery, alors que la route nationale est de nouveau recouverte, la cote atteint :

28 juin : 1,36 m	7 juillet : 2,75 m
29 juin : 1,60 m	8 juillet : 3,12 m
30 juin : 1,76 m	9 juillet : 3,47 m
1 juillet : 1,96 m	10 juillet : 3,60 m
2 juillet : 2,02 m	11 juillet : 3,73 m
3 juillet : 2,20 m	12 juillet : 3,85 m
4 juillet : 2,29 m	13 juillet : 3,95 m *
5 juillet : 2,36 m	14 juillet : 3,91 m
6 juillet : 2,55 m	15 juillet : 3,72 m

Fin juin, la température s'abaisse et le mildiou paraît stationnaire ; mais ce refroidissement provoque la coulure.

Du 7 au 9 juillet, alors qu'au moins six sulfatages ont été réalisés, une nouvelle attaque de mildiou se produit. Fin juillet, les vignes ont un aspect misérable : les feuilles disparaissent sous le sulfate et le mildiou, recroquevillées, jaunies, tordues. Sous un ciel terne et sans soleil, on a l'impression de se trouver à la chute des feuilles. Rares sont les grappes saines. C'est partout la désolation et la ruine.

Du 29 au 31 juillet, tandis qu'une invasion de la maladie se produit de nouveau, d'autres ravageurs surviennent : après la pyrale, la cochylys fait rage, triomphant de tous les moyens de défense traditionnels : les grands vignobles, plus aisés, avaient ébouillanté et sulfité les échalas, parfois badigeonné les cepes avec des liquides insecticides. Certains ont même ajouté de la nicotine aux bouillies cupriques. Rien n'y fait : le désastre est général.

Aussi, le 7 août, le conseil municipal de Venteuil, « considérant que la récolte sera

complètement nulle, que, depuis quelques années, il n'a été fait que de médiocres récoltes entraînant pour beaucoup le manque de ressources », sollicite une décharge complète de l'impôt foncier pour l'année 1910.

Fin septembre, où l'on aurait pu vendanger, la récolte fut pratiquement nulle ; ce tableau en est le témoin.

COMMUNES	SURFACE DU VIGNOBLE en ha	RÉCOLTE en hl
Epernay	247	180
Ablois	60	35
Chouilly	250	60
Damery	360	130
Fleury	115	11
Mardeuil	160	34
Moussy	130	80
Pierry	120	16
Vauciennes	50	10
Vinay	120	35
Venteuil	150	60

Un vigneron de Venteuil, M. Potel, mit toute sa récolte... dans une bouteille d'eau-de-vie, afin d'en conserver matériellement le souvenir. Les raisins récoltés par Mme Hennequin, qui possédait un hectare de vignes à Tincourt, lui permirent de faire... une tarte seulement !

Les commissionnaires, après avoir pesé les rares grappes que les vigneron leur apportaient, les leur rendaient par charité, après les avoir pourtant payées 50 centimes le kilo.

Les travaux d'automne ne furent pas plus faciles : une nouvelle période d'humidité arriva, suivie par de fortes crues à la fin de l'année, qui se reproduisirent en 1911 ; on pouvait relever à Damery :

9 novembre : 2,16 m	16 novembre : 4,20 m
10 novembre : 2,20 m	17 novembre : 4,05 m
11 novembre : 2,60 m	18 novembre : 3,90 m
13 novembre : 4,30 m	20 novembre : 3,66 m
14 novembre : 4,38 m *	21 novembre : 3,54 m
15 novembre : 4,30 m	

Et enfin :

27 décembre : 3,08 m	29 décembre : 3,33 m
28 décembre : 3,25 m	30 décembre : 3,56 m *

Conséquences

Durant tout l'été, les vigneron avaient dû acheter les produits nécessaires aux traitements renouvelés, pour aboutir finalement à une récolte nulle. Pour beaucoup, l'espoir même d'une récolte l'année suivante leur était interdit, car le bois n'avait pas mûri. La misère déjà très grande devint générale, surtout pour les crus les moins cotés, et davantage encore dans les villages de monoculture comme Venteuil. Le Sous-Préfet lui-même écrivit alors : « Une grande misère règne. Dans certaines localités, plus des 2/3 des terres sont hypothéquées. »

Secours

Aussi un certain nombre de maisons importantes de vins de Champagne leur vinrent-elles en aide, achetant du sulfate de cuivre et du sulfure de carbone dont l'A.V.C. fit la distri-

bution. Elles consentirent des prêts, à leurs livreurs habituels, de 1 000 à 1 500 F de l'hectare, à rembourser sur les récoltes à venir. Elles mirent 600 000 F à la disposition des caisses de crédit agricole, à qui le Conseil Général versa également 800 000 F, somme que l'Etat devait quadrupler à son tour.

Une loi, votée le 20 décembre 1910, accordait, de plus, un secours de cinq millions de francs aux vigneronniers sinistrés.

Le conseil municipal de Venteuil, le 26 janvier 1911, en décida ainsi la répartition : les 3 172 F alloués furent attribués, pour moitié au Syndicat antiphyloxérique local, un quart versé à la caisse locale de crédit agricole, et le reste employé à l'achat de sulfate de cuivre pour les vigneronniers non-syndiqués. (69)

Ces secours de l'Etat étaient bien utiles. Ils avaient déjà été insuffisants en avril, lorsque les syndicats antiphyloxériques avaient reçu des sommes inférieures à leurs demandes, malgré l'intervention des députés marnais et bien que la Chambre en eût reconnu le bien-fondé.

Autre déception du vignoble également, lorsque les vigneronniers reçoivent leurs feuilles d'avertissement à la mi-septembre. Un vigneron écrit alors dans « Le Réveil de la Marne » :

« Nous n'avons pas besoin de dire à quel point nous sommes malheureux, et jusqu'où va notre détresse. Tout le monde sait que notre récolte est nulle, que nous venons de subir plusieurs mauvaises années, en un mot que notre sort est bien triste. Nous nous sommes toujours fait un devoir d'acquitter ponctuellement nos contributions. Cette année malheureusement, malgré toute la meilleure volonté, un certain nombre d'entre nous seront en retard. Quelques-uns, même, ne pourront pas se mettre en règle. Cependant, nous demandons que l'autorité compétente veuille bien donner à MM. les percepteurs les instructions leur permettant d'accorder tout au moins les sursis. »

Dans le même temps, on se plaint de la vie chère, du renchérissement des denrées alimentaires.

Débuts de l'agitation : les réunions à Venteuil et Damery

Cependant, le négoce maintenait ses ventes de champagne à un niveau important ; le vin, qui arrivait en fraude discrètement, se mit à affluer. Les vigneronniers voyaient passer, par trains, par bateaux, par camions, des quantités de demi-muids qui, manifestement, ne pouvaient provenir de notre région. On imagine la colère qui les gagnait en face de ce trafic éhonté.

Leur grande misère, leur révolte intérieure créait une situation propice au développement des idées révolutionnaires. Ce n'est pas un hasard si la première réunion a lieu à Venteuil le 18 septembre 1910 et si c'est l'anarchiste Dhooche qui l'a suscitée.

Devant 150 vigneronniers, il parle brillamment de la misère, de l'ouvrier des villes ou des champs, de son exploitation, des moyens d'y

remédier. Quand il parle de fraude, il est longuement applaudi. Ensuite, « plusieurs participants exposent la situation qui leur est faite par suite du manque total de récolte, et de la non-répressement de la fraude. »

On décide alors de se réunir le dimanche suivant, et « d'élaborer un projet de résolution à envoyer aux communes viticoles en vue de prendre telle ou telle mesure que comporte la situation désespérée où ils sont, de toujours entendre des mots et de ne point voir d'actes. Il est temps d'agir, nous le disons en toute sincérité si on veut empêcher les pires extrémités auxquelles on nous accule décidément de plus en plus », conclut un groupe de vigneronniers. (70)

Chronique de la Région

ARRONDISSEMENT D'EPERNAY

Canton d'Épernay

VENTEUIL

Conférence. — On nous écrit : Dimanche, à quatre heures du soir, ainsi que le « Réveil » l'a annoncé, le citoyen Booghe, l'orateur rémois bien connu, est venu faire une conférence-causerie devant une assistance composée d'environ 150 vigneronniers. Il a parlé brillamment de la misère de l'ouvrier des villes et des campagnes, de leur exploitation et de la manière d'y remédier.

Les vigneronniers l'ont applaudi à différentes reprises et notamment quand il a parlé de la fraude des vins et de sa répression.

Ensuite, plusieurs vigneronniers ont exposé la situation qui leur est faite par suite du manque total de récolte et de la non-répressement de la fraude.

En fin de compte, les vigneronniers présents, à l'unanimité, ont décidé de se réunir dimanche prochain et d'élaborer un projet de résolution à envoyer aux communes viticoles en vue de prendre telles ou telles mesures que comporte la situation, désespérée qu'ils sont de toujours entendre des mots et de ne point voir d'actes.

Il est possible que leur geste sera suivi et que dans un temps plus proche qu'on ne le croit, les vigneronniers champenois agiront avec fermeté pour que les pouvoirs publics leur donnent satisfaction.

Il est grand temps d'agir, nous le disons en toute sincérité, si on veut empêcher les pires extrémités auxquelles on nous accule décidément de plus en plus.

DES VIGNERONNIERS.

Canton de Dormans

« Réveil de la Marne », 22 septembre 1910.

Ceux-ci ne sont pas les seuls à réclamer les mesures complémentaires. Le Syndicat du Commerce, au cours de son assemblée générale du 23 septembre, les demande également.

Le mouvement de révolte est alors déclenché : dès le 28 septembre, « Le Réveil de la Marne », relatant une nouvelle réunion qui s'est tenue de nouveau à Venteuil trois jours plus tôt, titre « L'AGITATION EN CHAMPAGNE ».

Cette réunion, à laquelle beaucoup de vignerons de localités voisines furent invités, était organisée cette fois par la municipalité de Venteuil et le Syndicat local antiphyloxérique, au sujet de l'utilité d'un grand meeting de protestation contre la fraude.

Le 9 octobre, nouvelle réunion à Damery à l'initiative de C. Dhooghe et Emile Moreau. Ce dernier attaque violemment la Fédération des Syndicats, lui reproche son inertie. Dhooghe, après une nouvelle critique de la Société, demande la grève de l'impôt. Un ordre du jour de blâme est voté à l'adresse de la Fédération.

Quelques jours plus tard, Dhooghe sera impliqué dans une affaire de sabotage lors de la grève du chemin de fer.

Sentant le mécontentement s'amplifier et l'impatience grandir dans chaque village, la Fédération des Syndicats de la Champagne Délimitée décide d'organiser un meeting le 16 octobre, pour protester contre les lenteurs de l'administration qui ne se décide pas à enrayer assez vite la fraude.

Le meeting de la Fédération des Syndicats

Le dimanche 16 octobre 1910, chargé de tant d'espoirs, arrive enfin : des milliers de vignerons affluent vers Epernay, qui à pied, qui en voiture, qui dans les wagons à deux étages de la Compagnie de l'Est ou du C.B.R., bénéficient à cette occasion d'une réduction de 50 % obtenue par la Fédération.

Celle-ci a préparé minutieusement cette manifestation : lettres adressées aux populations par l'intermédiaire des maires, articles quotidiens dans la presse, consignes de calme. Allaient-elles être respectées ? La gendarmerie était prête à intervenir.

Les vignerons, hommes et femmes, se rassemblent Rempart des Orphelines (place du marché actuelle) et Rempart de l'Arquebuse (boulevard du Cubry) groupés par commune afin d'éviter la présence d'éléments étrangers qui, en causant des troubles, nuiraient à la cause de la viticulture.

Ils brandissent des pancartes indiquant le nom de leur commune, ou des slogans divers :

A bas la fraude ! Mesures complémentaires (Fédération)

Les mesures complémentaires ou la grève de l'impôt ! (Damery)

Vignerons, défendons-nous avec ardeur contre les fraudeurs, ces insolents exploités ! (Dizy)

Au « journal » stock apocryphe, comédies, mensonges vivent les coopératives ! (Reuil)

Vive la Fédération ! Hommage à ses défenseurs ! (Reuil)

A bas la fraude ! Nous voulons vivre ! (Cumières)

Imposante Manifestation

DES Vignerons Champenois

Le Meeting - Manifeste et Ordre du Jour de la Fédération. — Remise de l'Ordre du Jour à la Sous-Prefecture. — Le Delfin dans la Ville.

Hier, à six heures, à Epernay, le grand meeting de protestation organisé par la Fédération des syndicats de la Champagne viticole contre la fraude et contre le retard apporté au vote des mesures complémentaires devant rendre effective la délimitation de la Champagne.

La manifestation fut imposante, grandiose surtout, telle qu'on n'en vit jamais de pareille à Epernay.

Les vignerons, un nombre de milliers et de milliers, étaient venus de tous les points de la Champagne viticole.

A deux heures et demie, l'affluence considérable des manifestants entraîna le départ des véhicules et déborda sur le parvis de l'Anquart.

Ces deux phases, en effet, étaient au programme.

D'autre part, un spectacle pittoresque s'offrait aux yeux du public étonné :

des groupes, composés de vignerons et de dames, autour de pancartes tenues par l'un d'eux et sur lesquelles figuraient les inscriptions les plus diverses et les plus suggestives.

Furent exhibés, sous diverses formes :

« A bas la fraude ! Mesures complémentaires » de la Fédération des syndicats de la Champagne viticole.

« Les mesures complémentaires ou la grève de l'impôt ! » (Damery).

« Vignerons, défendons-nous avec ardeur contre les fraudeurs, ces insolents exploités ! » (Dizy).

« Au « journal » stock apocryphe, comédies, mensonges vivent les coopératives ! » (Reuil).

« Vive la Fédération ! Hommage à ses défenseurs ! » (Reuil).

« A bas la fraude ! Nous voulons vivre ! » (Cumières).

étende spécial. Il avait fait donner, également plusieurs drapeaux, en différents points des places, où furent lus le manifeste et l'ordre du jour portés par la Fédération.

Le tricolore central était occupé par M. Blandinet, porteur, assisté de M. Michel-Lacroix, d'Ay, vice-président ; Robert-Louis, de Fosse ; Lepage, de Ville-Marmery ; Barrière, de Freny-brain ; Faillat, de Bouzy, et Lenoir-Bédart, de Gréville.

Sur la deuxième tribune, se tenaient M. A. Perrin-Bis, secrétaire général, assisté de M. Henry, de Mailly, vice-président, et Naret, de Bouzy, trésorier.

Sur la troisième, avait pris place M. Gaston Fautrier, secrétaire adjoint de M. M. Faillat, de Billy, vice-président, et de Barrière, de Venteuil, commissionnaire de surveillance.

Sur la quatrième, celle du départ de l'Anquart, se tenait M. A. Bougrier, secrétaire, assisté de M. Blandinet, de Tréport, vice-président, Philippe, de Châtillon-sur-Marne, vice-président, et A. Bédet, de Venteuil.

Etait encore M. Faugon, d'Ay, Délégué de la « Jeune vigne » ; M. Victor Maréchal, de Pisy.

De la foule des manifestants, on était « allée » l'Est de l'Anquart, sur l'air de l'Internationale. Bientôt, le spectacle de « A bas la fraude ! Vive la Fédération ! Vive la Champagne viticole ! » se donna.

Le silence le plus absolu se rétablit tout à coup à la annonce du grand meeting convoqué par le clerc.

Le moment est véritablement imposant.

« Réveil de la Marne », 18 octobre 1910.

Plus de lois incomplètes ! A bas la fraude !
Vive le vrai champagne !
(Châtillon-sur-Marne)
A bas la fraude !
(Vinay, Epernay, Trigny, Chigny-les-Roses, Avenay, etc.)

Les Venteuillats sont là ; leur devise n'était-elle pas, ces jours-ci : « Pas d'abstentions ! » Aussi leur énergie commence-t-elle à être citée en exemple dans les villages voisins. Leur pancarte, agressive, a la forme d'une bouteille de champagne :

« Le sang du mouton bouillonne Guerre à la fraude ! Sanction ! Que les représentants donnent Aux producteurs une solution ! »

Cette pancarte, très remarquée, est surmontée d'une bombe paragrêlée désamorcée. Une autre indique :

« Du pain ou du plomb »

La foule pousse des cris : « A bas la fraude ! Guerre aux fraudeurs ! Vive la Fédération ! Vive la Champagne viticole ! » Puis elle se met à chanter le chant révolutionnaire des vignerons, LA CHAMPENOISE, sur l'air de l'Internationale, dont le texte a été publié la veille dans « Le Réveil de la Marne », à la demande des vignerons de Venteuil :



LA CHAMPENOISE

Debout, les damnés de la terre,
Debout, les forçats de la faim.
La Raison tonne en son cratère,
Et la fraude est sur son déclin.
Du passé, faisons table rase,
Foule, esclave, debout ! debout !
Vign'rons, il faut changer de base,
Nous ne sommes rien, soyons tout.

Refrain

C'est la lutte en Champagne.

A la fraud' de nos vins,
Vignerons de la Mame,
Défendons notre bien. (bis)

Hideux dans leur apothéose,
Courtiers, fraudeurs de la Champagne,
Ont-ils jamais fait autre chose
Que dévaliser nos campagnes ?
En trompant tout' leur clientèle,
Ce qu'ils ont créé s'est fondu.
Vignerons qui travaillez pour elle,
Il faut arrêter ces abus.

L'Etat comprime et la loi triche.
L'impôt saigne le malheureux.
Nul devoir ne s'impose aux riches,
L'devoir du pauvre est un mot creux.
C'est assez languir en tutelle,
L'Égalité veut d'autres lois.
Egaut, pas d'droits sans devoirs, dit-elle,
Egaut, pas de devoirs sans droits.

Il n'est pas de sauveur suprême,
Ni Dieu ni maître ne valent rien.
Producteurs, sauvons-nous nous mêmes,
Travailleurs, nous voulons du pain.
Pour que le fraudeur rende gorge,
Pour vider aussi ses caveaux,
Soufflons nous-mêmes notre forge,
Battons le fer quand il est chaud.

Il faut rompre avec ses colosses.
Vignerons, sortons de l'ère fatale.
On nous trompe, on divise nos forces,
Not' misère n'a pas sa rivale.
Par le nombre, marchons triomphants.
Pour obtenir ces justes lois,
Notre écho doit, au Parlement,
Faire savoir que nous avons droit.

Vign'rons poussés par la misère,
Marchons tous contre ces fraudeurs
En leur montrant not' bannière.
Du vin, qu'ils respectent la valeur,
S'ils affluent encore dans leurs caves,
Ces sortes de vins étrangers.
Nous voulons marcher tous en braves
Pour que la marque soit changée.

Puis les cris fusent de plus belle. Un clairon sonne le garde-à-vous. C'est alors le silence, et tous les regards se tournent vers les cinq estrades qui s'élèvent sur cette place, noire de monde. La tribune centrale est occupée notamment par MM. Balourdet, Président, Michel-Lecacheur, Vice-Président. Sur la seconde ont pris place MM. A. Perrin, Secrétaire général, Rémy, Vice-Président, Nanet, de Reuil, trésorier ; sur la troisième, siègent MM. Gaston Poittevin, Secrétaire, Phibert, Vice-Président, Descarmes, maire de Venteuil et commissaire de surveillance. A la quatrième,

on voit MM. Bourgeois, Secrétaire et Ragouillot, de Tréloop, Vice-Président.

Tour à tour, chacun d'entre les membres du Bureau Fédéral lit une déclaration, fréquemment entrecoupée d'applaudissements et de cris :

« Pourquoi cette manifestation est-elle nécessaire ? C'est parce qu'il faut donner plus de portée à vos plaintes que nous n'avons pas cessé de faire entendre partout. C'est parce que, fatigués de ne rien obtenir en haut lieu, accusés d'autre part d'inertie par certains, nous voulons que tous les vigneronniers viennent, par leur présence, affirmer leur confiance dans l'œuvre que nous poursuivons depuis 1904. Que demandons-nous ? simplement ceci : qu'une loi votée soit appliquée, et cela, le gouvernement nous l'a promis, il nous le doit... Notre cause est juste. C'est notre devoir de la défendre, jusqu'à ce que nous ayons obtenu complète satisfaction : nous la défendrons jusqu'au bout... »

Après une nouvelle sonnerie de clairon, qui interrompt les applaudissements et les cris, un ordre du jour est lu du haut des estrades, dans lequel sont réclamées six mesures destinées à empêcher la fraude : locaux séparés pour les négociants, acquit spécial obligatoire pour les vins récoltés et manutentionnés en Champagne délimitée, relevé des stocks, obligation du mot « champagne » sur les bouteilles, bouchons, emballages et factures, obligation du mot « mousseux » pour les vins légalement exclus de l'appellation, déclaration de récolte obligatoire, pour tous les producteurs.

Un long cortège s'ébranle alors, avec, à sa tête, les membres du Bureau Fédéral. Par la rue Saint-Thibault, on accède à la place de l'Hôtel de ville (actuelle place Hugues Plomb). Le Bureau est alors reçu à la Sous-Préfecture par M. Népoty à qui les organisateurs remettent l'ordre du jour, de la part des manifestants. Ils prient le Sous-Préfet de le transmettre au Président du Conseil des Ministres et sollicitent de lui une audience. Après la lecture du document par M. Balourdet, M. Népoty promet de réaliser son désir, le félicite pour le calme de la manifestation qui restera pacifique, espère-t-il, jusqu'à la fin.

Puis le cortège reprend sa marche par les rues de Châlons (rue du Général Leclerc) du Commerce (Avenue de Champagne) Croix-de-Bussy, de Bernon, Lochet, des Archers. Devant les établissements des négociants qui se barricadent derrière leurs portes, les cris se font plus furieux : « A bas la fraude ! A bas la bibine ! Guerre aux fraudeurs ! » Enfin, on regagne le boulevard des Ponts-neufs pour une dernière harangue :

« Vous avez compris que cette manifestation devait être calme pour être imposante. Nous avons l'espoir qu'elle portera ses fruits. Si nous n'obtenons pas satisfaction, soyez certains que votre Conseil fédéral saura faire son devoir... » Un tonnerre d'acclamations salue cette déclaration. (71)

Combien étaient-ils ? 10 000 ? 15 000 sans doute ? à s'en retourner dans leurs villages heureux d'avoir enfin pu se faire entendre. Ce meeting grandiose et imposant, est évoqué



Meeting de la Fédération, défilé des vigneronns à Epernay le 16 octobre 1910 (Photo J. Poyer).

encore aujourd'hui avec fierté par les rares survivants qui en furent les témoins.

Reprise de l'agitation

Mais, à la satisfaction générale se mêle la crainte. Les mesures demandées seront-elles acceptées ? dans combien de temps ? En attendant, les fraudeurs continuent leur trafic à grande échelle, ce qui occasionne une démarche du docteur Péchadre près du Directeur des Contributions indirectes.

Face à l'action légale du Comité Fédéral se développe un courant d'opinion plus violent ; il s'agit d'influencer le Parlement par tous les moyens, afin d'obtenir les mesures complémentaires.

Le mouvement partit de Venteuil une nouvelle fois, causé par l'arrivée en masse des avertissements du percepteur. Aussi, le 23 octobre, 220 vigneronns réunis salle Boudé décidèrent-ils à l'unanimité de suspendre le paiement de leurs impôts et invitent les vigneronns des communes viticoles à se solidariser avec eux. Ils prennent en outre l'engagement de se porter en masse au premier appel dès qu'un des leurs sera sous le coup de poursuites.

La fraude redouble d'intensité. Certains fraudeurs se font prendre et paraissent au tribunal d'Epernay où se pressent les membres de la Fédération comme les vigneronns eux-mêmes. Les comptes rendus d'audiences de la presse sont commentés dans les villages avec indignation.

La colère monte peu à peu, au fur et à mesure que grandit la misère et le désespoir. Un vigneron écrit dans « Le Réveil de la Marne » du 1^{er} novembre :

« Oui, dure loi, mais loi formelle que celle qui nous oblige, nous vigneronns, à nous nourrir, (nous et notre famille), et à voir nos pauvres petits autour de nous, nous demander du pain, et à qui nous devons répondre : « mes pauvres enfants, il n'y en a plus, le boulanger ne peut continuer à nous faire crédit.

Il n'y a pas d'ouvrage dans le pays, il va falloir partir, à l'entrée de l'hiver, mais pour aller où ? Nous ne connaissons que notre métier, qui a fait vivre nos parents et nos aïeux. Il faut donc, si l'on veut bien nous employer, que nous servions de manœuvres à ceux-là mêmes qui nous ont réduits à la misère, et qui nous donneront peut-être 3,70 F ou 3,75 F par jour.

Nous avons été patients jusqu'ici, nous avons dépensé nos derniers sous, nos propriétés sont grevées. Il faut vivre, nous avons le droit de vivre en travaillant, et surtout en travaillant honnêtement. Il ne faut pas nous réduire au désespoir. CE SERAIT UN CRIME QUI ENTRAINERAIT DES CONSÉQUENCES TERRIBLES ».

Voici, à titre d'exemple, le prix de la nourriture vendue sur le marché de Dormans fin octobre, afin de mieux situer la misère des vigneronns :

Pommes : (les 30) 0,40 à 2,50 F
 Œufs : (les 26) 3,75 F
 Poulets : (la paire) 4,50 à 6 F
 Poires : (les 30) 0,60 à 2,75 F



Raisin : (le 1/2 kg) 0,45 à 0,60 F
 Pommes de terre : (le kg) 0,25 F
 Haricots : (le litre) 0,40 à 0,50 F
 Beurre : (le 1/2 kg) 1,40 F
 Bœuf : 1^{re} qualité 1,80 F
 2^e qualité 1,60 F
 3^e qualité 1,40 F
 Pain : (de 1 kg) 0,40 F

En fait, à la campagne, peu de gens avaient le moyen d'acheter des légumes, se contentaient de ceux de leur jardin, mangeaient rarement de la viande de boucherie, et achetaient le pain à crédit !

La résistance s'organise : les meneurs

Un vaste courant d'échanges d'idées se déploie alors, lors de contacts personnels permis grâce au temps libre laissé par la mauvaise saison, lors de réunions au cours desquelles certains hommes à forte personnalité vont surgir de la masse : Emile LAGACHE et Edmond DUBOIS, de Venteuil.

E. Lagache présente le 30 octobre une lettre des vigneronnes d'Ay qui traduit bien l'état d'esprit général, deux semaines après le meeting :

« L'organisateur des réunions de Venteuil a l'honneur de porter à la connaissance des vigneronnes et des lecteurs du « Réveil » la lettre suivante, prise au milieu de nombreux encouragements et félicitations reçues de tous les points, de la Champagne, lettre qui dépeint l'état d'âme des vigneronnes champenoises qui n'attendent qu'un mot pour une levée en masse... Mais, vigneronnes de Champagne, tout en nous tenant prêts, faisons confiance au Bureau fédéral, car je ne doute pas que la période des palabres est passée et qu'à l'heure actuelle, il faut passer à l'action, et à l'action énergique pour que nous conquérions enfin notre droit à la vie et au pain pour nos enfants... »

Cette lettre se révèle chargée d'une violence mal contenue ; c'est, en fait, un appel à la révolte organisée :

« Tous les vœux platoniques, toutes les manifestations si réussies soient-elles, n'aboutiront jamais à nous faire obtenir ce que nous savons être le salut de la Champagne, c'est-à-dire les locaux séparés et l'acquit spécial... »

En conséquence, nous demandons AUX VAILLANTS DE VENTEUIL QUI INDIQUENT LA MARCHÉ A SUIVRE de bien vouloir provoquer dans toutes les communes intéressées l'adhésion pleine et entière des vigneronnes. »

Qui sont donc ces vaillants de Venteuil qui, vigneronnes comme les autres, vont devenir les figures de proue du mouvement de révolte champenoise ?

Emile LAGACHE

Issu d'un milieu de vigneronnes, Emile Lagache était un fils « de bonne famille ». Natif de Venteuil, âgé de 38 ans au moment des événements, il avait eu 8 enfants dont deux seulement étaient encore vivants. Il jouissait d'une propriété de trois arpents environ lui venant de son père, propriété qu'il délaissa peu à peu au profit des affaires publiques... Jugé peu sérieux pour cela, il n'était guère aimé dans le village.

S'il s'exprimait difficilement, en revanche son aplomb et son ambition lui furent de précieux atouts. C'est lui certainement qui devint le meneur le plus actif du vignoble marnais. La presse cita son nom bien souvent. En tout cas, nul mobile politique ne motivait son action. Sur le plan local, il avait été lieutenant de la compagnie de pompiers.

Edmond DUBOIS

Il était tout le contraire de Lagache. C'était un homme de 35 ans, grand et fort, sérieux, bon mari et bon père. Originaire de Damery, il s'était fixé depuis 12 ans à Venteuil, après son mariage avec Blanche Lepage qui hérita d'une belle propriété... et de dettes contrac-



Dubois en famille « l'Excelsior » du 15 avril 1911.

tées par son père à la suite de la construction, en 1889, d'une grande maison « bourgeoise ».

Très travailleur, il n'hésitait pas à œuvrer aux côtés de ses ouvriers. Vigneron hardi et clairvoyant, il fut l'un des premiers à replanter ses vignes phylloxérées en lignes distantes de 1,05 mètre, « comme dans le Midi », (alors qu'il était courant de les espacer de 80 cm), avec une rangée de betteraves au milieu, pour ses vaches.

Malgré l'étendue de ses vignes, le vin se vendait mal, il ne vivait pas dans l'aisance. C'est peut-être ce qui le poussa, lui aussi, à la révolte.

Doué d'un fort tempérament, voire violent, il fut un meneur très dur. On l'accusa même d'être un révolutionnaire. Alors qu'il était emprisonné à la suite des événements, sa femme le défendit vaillamment :



Dubois et Lagache, de gauche à droite. « L'Excelsior » du 14 avril 1911.

« Je proteste contre les allégations de certains journaux représentant mon mari comme un des chefs de ce comité secret révolutionnaire. J'ai toujours été très au courant du rôle joué par mon mari au cours de la crise viticole. Mon mari, qui possède plus de 10 arpents de vigne (5 ha) est plutôt un gros propriétaire, un capitaliste qu'un anarchiste. Comme tous les honnêtes gens, il a combattu contre les fraudeurs. »

C'était aussi un « beau parleur » qui s'exprimait avec facilité. Un témoin le certifie, dans « Le Champenois » du 25 avril 1911 :

« Je ne connais pas Lagache, mais je connais bien Dubois. De tous les apôtres des revendications vigneronnes, c'est vraiment Dubois qui ressemble le plus à Marcellin Albert.

Le « Marcellin Albert » de Venteuil est un doux, un timide, un vrai mouton. Il est vrai qu'il n'y a rien de plus terribles que les moutons qui deviennent enragés. Or, c'est le cas de Dubois, qui a vu la misère, une misère noire, s'asseoir aux foyers de ses camarades des 2^e et 3^e crus.

Tant qu'on a pu espérer un relèvement de condition par une bonne récolte, et les achats des maisons de commerce, Dubois se borna à pérorer dans les meetings de la Fédération (avec les chefs desquels il ne se confond pas). Un peu vaniteux, il a des prétentions à devenir orateur. Il prépare et lime soigneusement ses discours. Quand les rédacteurs des journaux vont le voir, il leur demande de parler de lui et se montre très heureux si l'on publie sa photographie... On me trouvera peut-être peu indulgent pour Dubois. Je dis en toute sincérité ce que je pense de lui. »

Pas plus que Lagache, il n'était aimé à Venteuil où il n'occupait aucune place honorifique. Il fréquentait peu de monde : on disait de lui « qu'il tenait son rang. »

Paradoxalement, ce sont ces deux hommes qui allaient faire de Venteuil « le foyer principal de l'agitation », au point qu'ils seraient bientôt encensés, acclamés, portés en triomphe. On

appela Dubois « Le Rédempteur », du nom qu'il se serait donné, à l'image de Marcellin Albert, le Rédempteur du Midi dont il voulait suivre l'exemple.

Suchaut, secrétaire du Syndicat local de Damery, déclarait : « Si on met en avant les noms de Dubois, Lagache, et Marcel Ouy, c'est que ces vigneronnes, plus instruits que nous, se sont naturellement trouvés à prendre la parole dans une réunion, à rédiger des motions, à faire des démarches auprès des parlementaires ou des autorités. »

Montée de la tension

Le mauvais temps, les inondations, le procès des fraudeurs, l'extension de la grève de l'impôt alimentent les conversations des vigneronnes, inoccupés en ce début novembre : comme en 1894, des réunions ont lieu dans tous les villages et l'on imite les Venteuillats, « nos frères de misère » qui ont décidé la grève de l'impôt jusqu'au vote des mesures complémentaires : Damery, Cuchery, puis Châtillon le 30 octobre, Vauciennes le 31, Binson-Orquigny où Moreau prend la parole le 4 novembre, Vinay le 6 novembre et Euilly... Chacune donne lieu à un compte rendu dans la presse qui entretient ainsi un climat de malaise en permanence.

La violence monte d'un ton : à Boursault, une pancarte vantant le vin qu'un négociant est abattue par un inconnu.

Le 6 novembre, à Damery, un négociant réputé pour sa fraude assiste à une réunion. « Est-ce une provocation ? » se demandent les 300 vigneronnes présents, qui l'assaillent de menaces. Un membre du Bureau ramène le calme avec peine, demandant à l'assistance de ne s'en prendre ni aux personnes, ni à leurs biens.

Mais le lendemain arrive en gare de Damery un wagon chargé de demi-muids de vin blanc étranger à la région, destiné justement à ce négociant et qu'un transvasement en fûts « jauge champagne » suffirait à transformer en

vin authentique. Aussitôt, 500 vigneron, prévenus « à son de caisse » (tambour), affluent vers la petite gare, venant de Damery, Venteuil, Boursault.

La gare de Damery, c'est ce point névralgique d'où partent les habitants de ces communes pour se rendre à Epernay, c'est aussi le lieu de transit des marchandises pour la « petite vallée ». C'est alors qu'on découvre avec stupéfaction la présence de plusieurs wagons de pommes à cidre, cidre qui serait bientôt transformé en vin de champagne. (72) On décide alors de monter la garde autour des wagons afin d'en empêcher l'enlèvement.

Un degré supplémentaire dans la montée de la violence était franchi : à partir de ce moment, les vigneron vont prendre l'habitude de se grouper afin de défendre par eux-mêmes leurs intérêts.

En rentrant chez eux dans la soirée, certains, passant devant l'établissement du négociant, brisèrent des vitres à coups de pommes ou pierres et essayèrent même d'enfoncer les portes. Et, dans la nuit, trois des demi-muids du chargement furent mystérieusement défoncés.

Le lendemain 8 novembre, la situation était toujours tendue : M. Lévylier, Procureur de la République, vint enquêter à Damery. M. Népoty, Sous-Préfet, arriva vers 16 heures, accompagné par le capitaine de gendarmerie qui essaya vainement de faire dégager la gare. Obstins, les vigneron refusent : « Nous demandons à pouvoir nourrir nos enfants. Le vin n'entrera pas. Hier, il y avait ici des gens de Venteuil, Boursault, Céully, Fleury-la-Rivière. Quand nous voudrons, Cumières et les autres pays seront avec nous. » Trois bombes paragrêles sont prêtes, au poste paragrêle, à alerter les populations. C'est l'épreuve de force.

Une voiture arrive, bondée de Venteuillais : on tient à vérifier si le vin est toujours là.

Alors le Sous-Préfet parle : il explique qu'il ne peut tolérer que les vigneron envahissent la gare, commettent des attentats contre la propriété, et se substituent dans l'illegalité aux agents de la répression qui luttent contre la fraude. Malgré leur grande misère, ils doivent rester dans la légalité sinon, il sera obligé de la faire respecter au besoin par la force armée. Qu'ils fassent confiance à leur Fédération auquel le Président du Conseil a (enfin !) accordé une entrevue.

Le Sous-Préfet obtient aussi du négociant la promesse de réexpédier le vin illicite. Convaincus par ce langage ferme et ces promesses, les manifestants se séparent alors par groupes en chantant la Champenoise, sous d'immenses parapluies bleus.

La Fédération, en effet, n'est pas restée inactive. Le Bureau fédéral et des journalistes sont arrivés à temps à Venteuil, lieu principal de l'agitation ; le toscan sonnait, et les vigneron, très surexcités, déjà armés de haches et de gourdins, étaient prêts à descendre à Damery. Parmi eux, M. le Curé qui leur reproche de sonner sa cloche sans son autorisation, et M. Descarmes, maire, leur reprochant d'user d'un procédé qui affole les populations. Il tient, dit-il, à dégager sa responsabilité.

MM. Perrin, Poittevin et Michel-Lecacheur sont mal accueillis par cette foule surexcitée, surtout par les femmes. Ne viennent-ils pas empêcher leurs hommes de se rendre à Damery ? « C'est une bande d'émouchets ! » s'écrie l'une d'elles ; « des monteux de cou » dit une autre. On décide d'aller vérifier si le vin est toujours en gare, en voiture.

Pendant ce temps, malgré quelques opposants, on improvise une réunion dans la salle Coutelles, tenue par le cafetier.

« Faites-nous confiance, disent les membres du Bureau, soucieux de ne pas se laisser déborder, de ne pas voir leur action entravée par une violence de fait, votre Fédération doit d'abord agir légalement auprès du gouvernement puis, en fonction des résultats, elle décidera de la grève de l'impôt qui, pour le moment, est prématurée. Malgré l'hostilité tenace des femmes, l'assemblée vote un ordre du jour de confiance au Bureau fédéral... non sans se rendre à Damery pour surveiller le chargement. (73)

Difficile retour au calme

Le calme revint donc le soir dans les deux villages les plus agités du vignoble. Déjà, des nouvelles alarmantes se propagent : Ay et Vertus s'agitent, Cumières vient de recevoir les feuilles d'impôts, à un moment fort mal choisi.

L'arrivée d'un camion, à Damery, chargé de bouteilles de vin sur pointe pour un second négociant, provoque un nouvel accès de colère.

Le lendemain 9 mars, alors que Fleury à son tour refuse l'impôt, la presse lance des appels à la sagesse. Calme à Damery où le Sous-Préfet assiste à une réunion de vigneron. A Venteuil, Moreau « dont la violence est connue » ne pourra parvenir à organiser la réunion qu'il avait prévue : les consignes du Bureau fédéral sont exécutées.

La situation se détend : le Ministre des Finances reçoit les élus de la Marne, le fisc promet un retardement des poursuites pour non-paiement des impôts ; enfin, un fraudeur de Damery passe devant le tribunal : il a baptisé champenois des vins étrangers qui n'avaient même pas quitté la gare.

Deux nouvelles réunions à Damery : le Syndicat déclare désavouer d'avance les actes de sabotage éventuels.

Réunion encore à Venteuil le dimanche 13 novembre 1910 : le Syndicat antiphyloxérique, réuni pour le remaniement de ses statuts, décide de créer une commission viticole ET CONTRE LA FRAUDE afin de pouvoir se porter partie civile s'il y a lieu aux procès à venir contre les fraudeurs. Emile Lagache est élu Président. Lagache et Dubois sont acclamés « pour leur courageuse initiative et leur persévérance. »

Lagache lit aussi une lettre adressée aux vigneron champenois par les vigneron libres du canton d'Arbois : « N'oubliez pas qu'en travaillant pour vous, vous travaillez aussi pour tous les vigneron qui sont ensermés dans l'étreinte de riches et puissants fraudeurs qui,

Venteuil relance l'action

Le 25 novembre, la presse fait paraître le texte d'une chanson composée en l'honneur des Venteuillats (sur l'air des Montagnards) qui se colporte dans le vignoble :

*Champagne tant renommée,
Réveille-toi un jour.
Campagnes infortunées,
Veillez, veillez toujours.
Rien n'est si bon dans ta patrie
Que ta douce liqueur chérie.
Oh ! Champenois (bis)
Grand producteur, (bis)
De tout pays (bis)
Ton vin est le meilleur.*

Refrain

*Trala la, etc.
Halte-là, halte-là, halte-là,
Les Venteuillats (bis)
Halte-là, halte-là, halte-là,
Les Venteuillats sont là.
Les Venteuillats (bis)
Les Venteuillats sont là.
Oh ! vin de la Champagne
Qui coule en étranger,
Viens-tu de nos campagnes ?
Ou serais-tu changé ?
Ta renommée dans ta patrie
Par les fraudeurs serait flétrie.
Oh ! Champenois (bis)
Avec ardeur (bis)
De ton pays (bis)
Chasse tous les fraudeurs.
Oh ! brave travailleur,
Sous le ciel orageux
Jette ton cri vengeur,
Ne sois plus malheureux !
Il ne faut plus, dans ta patrie,
De ces honteuses infamies.
Oh ! Champenois (bis)
Qu'avec honneur (bis)
Dans ton pays (bis)
Renaîsse le bonheur.
Que dans cette nuit sombre
Tout rentre silencieux,
Ceux qui trafiquent dans l'ombre
Sont visibles à nos yeux.
Chère Champagne tant adorée,
Ne dois-tu pas être régénérée ?
Oh ! Champenois (bis)
Chantons en chœur (bis)
De tout pays (bis)
Venteuil est le meilleur !*

Un mois de réunions, d'appels au calme incessants de la Fédération s'est écoulé ; mais le Gouvernement n'a pris encore aucune mesure. Alors, de nouveau, le vignoble marnais s'impatisse. L'agitation reprend. Où ? à Venteuil !

Le dimanche 18 décembre, 240 vigneron du pays réunis salle Lemaire sous la présidence de M. Lemaire, adjoint, et de M. Mignon-Oudart, conseiller municipal, maintiennent la grève de l'impôt. Invitant les autres communes à suivre leur exemple, ils décident de renvoyer leurs avertissements au percep-

teur, ce qu'ils font le lendemain. Mais le percepteur ayant refusé les documents, ils les déposent à la mairie. Ils seront suivis par Damery le 22 décembre.

Les troubles semblent renaître : la Fédération suscite une réunion à Moussy le 25 décembre ; la veille, à Dizy, des vigneron de ce village et d'Hautvillers, avertis par des gueuteurs dont la tâche est de surveiller les entrées de vins dans la commune, se rassemblent devant l'établissement d'un négociant qui vient de recevoir 1 500 bouteilles !...

L'affaire d'Hautvillers

Au soir du 27 décembre, retentissent à Hautvillers le tocsin et les sonneries de clairon. Les vigneron ont appris que plusieurs voitures, chargées de demi-muids de vin d'origine douteuse, doivent quitter les caves situées au bas du village à destination d'Epemay. D'Hautvillers, de Dizy, de Champillon, de Cumières, les voilà qui arrivent sur les lieux ; le charretier s'avance vers eux, couteau à la main. Très vite, il est désarmé et « passé à tabac ». Le négociant qui arrive est pris à partie à son tour et se sauve à Epemay... par les vignes.

On prévient M. Perrin, secrétaire de la Fédération. Il vient aussitôt, mais ne peut calmer la foule qui hurle « la Champenoise ». Le temps de se rendre à la recette buraliste pour vérifier les acquits, et voilà que quatre fûts sont défoncés ; 2 400 litres de vin s'écoulent. Après trois heures d'attente, les charretiers partent pour Epemay avec... leurs seuls chevaux. Alors, on rentre chez soi dans la nuit en chantant l'Internationale des vigneron.

1911, L'ANNÉE DE LA VIOLENCE

L'année 1911 commença sous de mauvais auspices : dans son premier numéro de l'année, « Le Réveil de la Marne » signale un état de surexcitation des esprits inquiétant, et annonce qu'un grand meeting de protestation aura lieu dans la première quinzaine du mois à Epemay, tandis que le Conseil fédéral lance une fois de plus des appels au calme :

« Il est inadmissible que, avant de connaître la réponse de la Chambre, les vigneron manifestent par des moyens violents que nous désapprouvons. Il est vrai que la colère a été suscitée par l'audace et l'impudence de certains négociants qui continuent de se livrer de plus belle au trafic qu'ils devraient suspendre pour le moment, en présence de l'exaspération des vigneron... »

Il est vrai que la fraude continue ; de faux bruits circulent alors : les vigneron vont venir saboter à Epemay le 12 janvier.

Effervescence à Damery

Le 5 janvier, du vin rouge et du vin blanc arrivent en gare de Damery, causant un grand émoi dans la vallée de la Marne. Le négociant soutient que ce vin ne doit subir aucune champagnisation ; mais le chargement est surveillé de très près, notamment par les Venteuillats.

Le syndicat de Damery fait parvenir une lettre de protestation aux négociants du bourg ; ceux-ci promettent alors de n'expédier avec l'acquit « Champagne » aucun vin qui ne serait pas d'origine.

Ces promesses sont lues à une réunion le 5 janvier à Damery : 500 vigneron du lieu, de Venteuil et de Fleury, « après avoir entendu les délégués du Bureau fédéral, acclament la Fédération, déclarent prendre en considération les promesses des négociants du pays ; ils s'engagent à rester dans la légalité jusqu'au vote de la loi de finances. »

Mais si elle ne leur donne pas complète satisfaction, ils seront prêts à voter la grève de l'impôt, à exiger des municipalités, des conseillers d'arrondissement, des conseillers généraux et des élus du Parlement la démission générale. Réunion calme donc, mais le communiqué est lourd de déceptions et de menaces.

La Fédération multiplie les réunions : le 5 janvier donc à Damery, le 7 à Monthelon, le 8 à Trépaill, le 12 à Bouzy, le 14 à Avize, le 15 à Rilly et Mardeuil. Arrivera-t-elle à maintenir le calme ?

Sabotage à Damery

Soudain, le 17 janvier, dans la soirée, une nouvelle parcourt la ville d'Épernay comme une trainée de poudre et sème un émoi considérable ; un énorme sabotage a eu lieu cet après-midi à Damery.

Vers le milieu de l'après-midi, en effet, tout à coup, éclatent des fusées paragrêles au-dessus des villages de la « Petite Marne », tandis que le tocsin retentit à tous les clochers. Le clairon sonne « la générale » : c'est le signal du rassemblement.

Les vigneron de Venteuil accourent sur la place, hommes, femmes (qui ne sont pas les moins ardentes), enfants ou jeunes gens, puis rapidement se dirigent vers Damery par groupes, en passant par Arty. En arrivant à Damery, l'on rejoint d'autres vigneron de Fleury, Cumières, Dizi, Vauciennes, Ceully, Mardeuil, Hautvillers, Champillon, Romery, Cormoyeux, Binson-Orquigny. Il y a là 2 000 ou 3 000 personnes qui se concentrent sur le Jard et près du cimetière. Alors, commence un défilé extraordinaire qui parcourt les rues de Damery. Les clairons retentissent, des chants sont hurlés à pleins poumons : « la Champenoise », des drapeaux rouges flottent ; une fois de plus, opinions politiques ou religieuses, divergences de vues et rancunes personnelles s'effacent : tous fraternisent derrière l'emblème révolutionnaire. Ces gens marchent et crient dans un élan populaire irrésistible qui évoque les grands soulèvements de la Révolution de 1789.

Le drapeau rouge est accroché à la Mairie de Damery, tandis que la marche se poursuit. Vers Épernay, où l'on parle d'aller saboter une grande maison de la rue du Commerce ? Vers Cumières, suivant l'avis de Lagache ?

Mais des cris retentissent : « Chez P... chez P... » Tous se dirigent alors dans la rue de Mézières, vers l'établissement du négociant

fraudeur. Alerté par son jardinier, celui-ci congédie ses six ouvriers et s'enfuit chez son concierge où il se cache dans une chambre du 1^{er} étage.

Les manifestants arrivent alors devant la grille de la cour, et marquent un temps d'arrêt, tandis qu'on hurle toujours : « A bas la fraude » et qu'on montre le poing. Des femmes, les premières, frappent la porte à coups d'échelas, suivies bientôt par quelques hommes. Et voilà que 8 à 10 hommes, la casquette enfoncée jusqu'aux yeux pour ne pas ne pas être reconnus, enfoncent la grille à coups de bélier. (74)

Aussitôt, la foule s'introduit en hurlant dans la cour où se trouve la voiture chargée de 2 150 bouteilles et 300 demi-bouteilles, objet du mécontentement. Un Venteuillat, charretier de son état, empoigne la flèche. Des bras, dont la puissance est déçuplée par la colère et par les cris d'encouragement, poussent la voiture qui dévale la rue en pente jusqu'au pont de la Marne, suivie par de nombreux vigneron. L'on se précipite, alors, sur les bouteilles qui sont immédiatement jetées à la Marne, tandis que certains sonnent la charge au clairon, Venteuillats en tête.

Pendant ce temps, une partie de ceux qui étaient restés chez le négociant enfonçaient les portes du cellier. Quelques instants plus tard, 40 pièces de vin, 1 foudre de 2 000 litres de liqueur à champagne sont enfoncés. On renverse des pupitres, on brise 15 000 bouteilles sur lattes ou sur pointe, on sabote les machines, on éparille les étiquettes, les muselets, les agrafes, les bouchons qui partent à la dérive sur une mare de vin s'écoulant jusque dans la rue. Les dégâts sont considérables.

Mais un cri retentit : « Les gendarmes ! » La gendarmerie faisait son apparition, trop tard d'ailleurs. La mobilisation des forces populaires, la manifestation et le sabotage avaient été si rapides que le service d'ordre ne put en interrompre le déroulement. Beaucoup de manifestants avaient déjà regagné leur village dans la nuit de cette soirée d'hiver mémorable, les Venteuillats remportant leur drapeau rouge.

M. Népoty, Sous-Préfet, arriva une fois de plus à Damery, vers 17 heures, avec M. Levysier, Procureur de la République, afin de se rendre compte des dégâts, en présence de M. Marmot, maire de Damery. Ce fut ensuite le moment des interrogatoires ; la solidarité était entière : « Qui a saboté ? c'est tout le monde et c'est personne. »

Pendant ce temps, trois gendarmes se rendaient à Venteuil et interrogeaient M. Descarmes, maire, M. Lemaire, adjoint, et M. Baccart, receveur-buraliste. Le maire affirme qu'il a seulement rencontré les manifestants partant pour Damery et qu'il leur a recommandé le calme. Ses paroles sont en contradiction avec certains bruits, signalés aussitôt au Préfet, selon lesquels il a été vu au cours du défilé marchant derrière le drapeau rouge de Venteuil. Très vite, il apparaît que presque tous les habitants du pays manifestaient ce jour-là. (75)



Le Réveil de la Marne

Journal Quotidien, Républicain - Radical

ABONNEMENTS payables d'avance :

Département..... 18 fr.

autres départements..... 24 fr.

En timbres-poste de 10 et de 15 de préférence

Louis LE PAGE, Rédacteur en Chef

EPERNAY - G. Rue de la Pétause, 8 - EPERNAY

TÉLÉPHONE - N° 4.22

PRIX DES INSERTIONS

Publicité légale..... la ligne..... 1 fr.

Publicité commerciale..... la ligne..... 2 fr.

Publicité artistique..... la ligne..... 3 fr.

En espèces versées avant ou à l'expiration de l'année..... 10 fr.

En espèces versées après l'expiration de l'année..... 12 fr.

SCÈNES D'ÉMEUTE A DAMERY

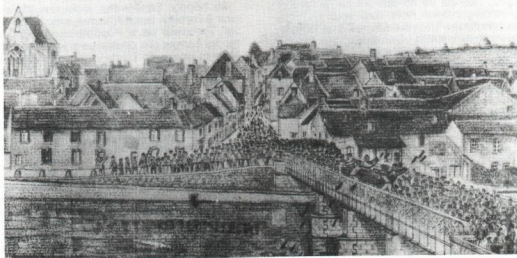
BOTAGE FORMIDABLE des CELLIERS d'un NÉGOCIANT

(Lire les détails à la page 2)



DAMERY, 17 Janvier 1911

DAMERY, 17 Janvier 1911





Edouard C. S. F. - Reproduction interdite

En Champagne

Pillage de la Maison Achille PERRIER de DAMERY

Pourquoi ? En apprenant qu'une voiture chargée de plusieurs milliers de bouteilles allait être acheminée vers Epernay, les vignerons se décidèrent à agir. Il semble bien que, tout en approuvant leur syndicat, ils aient voulu prendre certaines initiatives sans le consulter, disant : « Nous voulons agir à notre façon, en dehors de vous, et, quoi que vous disiez, nous tenons à attirer l'attention sur une population malheureuse et hâter l'adoption des mesures législatives. »

Le 18 janvier 1911 à Venteuil

Le lendemain, à Venteuil, personne ne travaille à cause de la neige. Les commentateurs sur la journée précédente vont bon train. Vers 14 h 30, des détonations se font entendre. La gendarmerie accourt aussitôt. Fausse alerte : il ne s'agit que d'explosions de dynamite dans les carrières de pierre meulière du pays.

Derrière les fenêtres, l'on observe les allées et venues de la gendarmerie qui arrive à la mairie (cet ancien bâtiment que la guerre de 1918 n'épargnera pas), puis de MM. Bolo, Poittevin et Perrin qui viennent ramener le calme « dans le principal foyer d'agitation », de M. Népoty, de M. Lévylier.

Celui-ci convoque MM. Lagache et Dubois pour les interroger. Bien entendu, ils nient toute participation au sabotage de la veille.

Vers 17 h 30, l'interrogatoire de Dubois n'est pas terminé ; alors les habitants de Venteuil s'assemblent devant la mairie dont les fenêtres brillent dans la nuit qui vient de tomber : ils craignent qu'on arrête leurs meneurs. Des falots, des lampes à acétylène éclairent çà et là. A mesure que le temps passe, la rumeur grossit, des cris retentissent : « A bas la fraude ! Mort aux fraudeurs ! » On chante aussi : « Halte-là, les Venteuillats sont là ! » ou La Champenoise.

Lagache sort alors de la mairie pour calmer la foule, puis Bolo qui demande la dispersion. Tous l'accablent, mais personne ne lui obéit. On craint trop que Lagache et Dubois soient emprisonnés.

L'effervescence grandit. Tout à coup, une pierre brise une vitre de la fenêtre de la mairie, où se tiennent MM. Népoty et Lévylier. L'instant est critique. Dubois ouvre une fenêtre et s'écrie : « Mes enfants, soyez sages ! rentrez chez vous ! » On lui répond « Non ! pas tant que ne serez pas parmi nous. Nous ne voulons pas qu'on vous emmène à Epernay. Si on vous arrête, le sang coulera ! »

Un peloton de gendarmerie qui arrive en renfort est accueilli par des huées. Une fusée explose, montant d'un jardin voisin, puis une autre. C'est l'appel au secours adressé aux villages voisins. D'autres leur répondent.

Les autorités inquiètes décident alors de relâcher Dubois et Lagache. A leur apparition, dans la cour de la mairie, une clameur de joie éclate. On se précipite sur eux, et Lagache est porté en triomphe dans les rues du village, au milieu des chants. Puis Lagache entre chez Dubois, et l'on arrose l'événement au champagne.

Enfin, on envoie des cyclistes vers les pays frères pour informer les vignerons de l'inutilité de leur venue à Venteuil. Déjà, ils commencent à affluer, et vérifient au passage des autorités si les deux meneurs ne sont pas captifs. Quant à MM. Bolo, Poittevin et Perrin, ils sont ovationnés chaleureusement.

Nouveau sabotage à Hautvillers

Vers 8 h 15, trois bombes éclataient vers Dizy et Hautvillers, où couraient de faux bruits d'arrestations. Aussitôt, les vignerons alertés décidaient de se rendre à Damery. Là se ras-

semblèrent 3 000 personnes, celles qui venaient de Venteuil et celles qui s'y rendaient. Quand on fut assuré que Dubois et Lagache étaient libres, on se dispersa sans incidents.

Cependant, cette nuit-là, le cellier d'un négociant subit d'importants dégâts : 54 demi-muids et 45 pièces furent défoncés ; les vigneronniers avaient entendu dire que le transport des vins dont il avait déjà été question aurait lieu quand même ; d'où leur furie destructrice, causant la venue de M. Dhommée, Sous-Préfet de Reims, sur les lieux, le 19 janvier.

Mesures préventives

Le lendemain 19 janvier, M. Chapron, Préfet de la Marne, arrivait à Epernay pour conférer avec M. Népoty, M. Dhommée et le général Nussard sur les mesures à prendre.

Il est décidé de prévenir de nouveaux sabotages en faisant appel à l'armée, de répartir les 31^e Dragons pour protéger certaines maisons de la rue du Commerce, et, plus généralement, la ville d'Epernay en barrant les routes d'accès à la ville, d'investir aussi certaines communes du vignoble. Les cavaliers seront armés du sabre et du mousqueton, et munis de cartouches entoilées.

Le Préfet demande du renfort à 5 escadrons du 5^e Chasseurs à cheval de Reims, et 2 escadrons du 15^e Chasseurs à cheval de Châlons, qui ont pour consigne de disperser tout attroupement.

Il décide de n'arrêter aucun fauteur de troubles, sur l'ordre du Président du Conseil qui craint que cela ne déclenche de nouveaux désordres.

Puis il reçoit certains négociants d'Epernay qui lui confient leurs inquiétudes, lui demandent une ferme protection et lui promettent de cesser toute circulation de vins. Il reçoit aussi M. Bolo.

Le Préfet à Venteuil : 19 janvier

Vers 13 h 30, nouvelle effervescence dans le vignoble : clairon et fusées paragrèdes se font entendre. Une réunion des délégués des communes viticoles devait avoir lieu cet après-midi là au Café du Soleil à Epernay, siège de la Fédération. M. Bolo avait télégraphié pour en fixer le lieu à Venteuil. Ce contre-ordre suscita une vive méfiance : les autorités ne voulaient-elles pas tromper les vigneronniers ? Les Venteuillats lancèrent donc des fusées pour convoquer les vigneronniers qui en exagérèrent la portée.

Puis ils se rendirent à Cumières où convergiaient déjà les vigneronniers de la région. Qu'allait-on faire ? Certains parlaient déjà de saboter le cellier d'un négociant d'Epernay.

La nouvelle fut rapidement connue dans la ville ; d'où une inquiétude croissante avivée par de faux bruits : « Ils arrivent avec des fourches ! Ils ne veulent plus obéir à la Fédération ! »

Finalement, la foule se rendit à Venteuil, suivie de près par M. Bolo et M. Chapron,

sans escorte. 2 000 vigneronniers se trouvaient alors rassemblés sur la place du village, venant de tous les pays environnants. Bolo aussitôt tint une réunion au Café Lemaire avec les délégués des 17 communes viticoles. Après les avoir blâmés pour les incidents regrettables de l'avant-veille, il les exhorte au calme en attendant le vote de la loi de finances. Il obtint d'eux l'engagement d'honneur de ne plus se livrer à aucun sabotage, engagement qu'ils signent immédiatement.

Cependant, les hommes, les femmes, les enfants affluaient sur la place du village. Emile Moreau grimpe sur le parapet qui domine le jardin de l'école en contrebas, et lance des paroles de révolte : « Etes-vous prêts à croire les promesses qu'on va vous faire ? — Non, répond la foule — Allez-vous vous laisser leurrer une fois de plus ? — Non, non ! »

Bolo accourt et s'écrie : « Vigneronniers, j'exige que vous arrêtez vos manifestations... » Il est alors tellement éloquent et persuasif qu'il parvient à calmer la foule.

A ce moment, le Préfet annonce qu'il veut parler aux vigneronniers à la Mairie. On crie : « Vive M. le Préfet ! » et l'on se précipite dans la mairie vite remplie. Il dit alors :

« Je me suis rendu au milieu de vous, qui êtes de braves gens, les deux mains dans les poches, sans escorte, sans gendarmes, dans des circonstances très graves. Je vous demande instamment, moi qui me suis évertué à faire aboutir vos revendications, de renoncer à tout sabotage. Ces actes abominables ne peuvent que desservir votre cause. Je vous demande de prendre patience, malgré vos souffrances. Je vous promets que je ferai tout mon possible pour vous faire obtenir les satisfactions légitimes que vous réclamez.

J'ai entendu parler d'intentions de nouveaux sabotages. Je vous préviens que je prendrai des dispositions en conséquence pour empêcher toute déprédation et tout attentat. Je suis fonctionnaire, et j'accomplirai mon devoir, tout mon devoir, sans crainte comme sans faiblesse. »

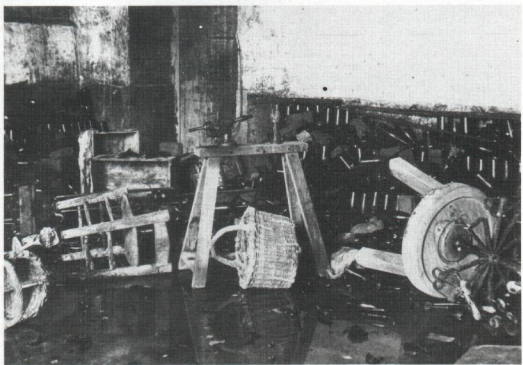
C'était, à mots couverts, l'annonce de l'occupation du village par la troupe. La foule, alors, promet de cesser tout pillage ; « Mais que le gouvernement s'occupe de nous ! sur-tout pas d'arrestations ! et que les fraudeurs cessent de nous narguer et de nous provoquer ! »

Lagache donne lecture de l'ordre du jour : « les localités représentées par les délégués des 18 communes viticoles de la Champagne s'engagent sur l'honneur, personnellement et au nom des habitants de leurs communes respectives à suspendre tout acte de sabotage, adressent tous leurs remerciements et assurent de leur confiance M. Paul Bolo, le sauveur de la Champagne. Ils remercient le Préfet de son intervention et de l'engagement pris par lui d'avertir les fraudeurs pour les obliger à suspendre leur trafic jusqu'au vote de la loi, et comptent sur le Gouvernement de la République pour donner une prompt solution à leurs justes revendications. »

L'ordre du jour, mis au voix, est adopté, après quelques observations de Dubois, La-



« Celliers de la Maison Perrier le lendemain du massacre de la Saint-Antoine », 19 janvier 1911.



gache et quelques autres délégués. La foule sort de la mairie tandis qu'on entoure le Préfet à qui on demande des assurances formelles.

A la sortie de Venteuil, il rencontre un escadron de dragons qui arrive pour occuper le village. Ayant annoncé qu'il était venu, quant à lui, sans les forces de l'ordre, il leur ordonne de rebrousser chemin.

Quelques heures plus tard, une réunion eut lieu à Dizy, une autre à Hautvillers : les délégués présents à Venteuil firent connaître aux habitants de leurs villages les promesses faites en leur nom. On leva la séance aux accents de la Champenoise. En sortant, ceux de Dizy se trouvèrent nez à nez avec la troupe qui arrivait. Elle fut accueillie aux cris de « Vive l'armée ».

Le Réveil de la Marne

Journal Quotidien, Républicain-Radical

ABONNEMENTS journaliers 12 c. par an 12 francs
L. LE PAGE, Directeur en Chef
ÉPERNAY - 6, Rue de la République - ÉPERNAY
TELEPHONE N° 422

SOIRÉE MOUVEMENTÉE A VENTEUIL

Les vins de MM. Berthet et Boquillion vont au ruisseau à Hautvillers

(Lire les détails à la Deuxième Page)

Le Monopole de l'Enseignement

Après le 15 janvier, les instituteurs de la région de Dizy et d'Hautvillers ont manifesté leur mécontentement à l'égard de M. Lefèvre, directeur de la circonscription d'Épernay, au sujet de la répartition des postes vacants. Ce dernier a refusé de leur attribuer les postes les plus avantageux, préférant les donner à des candidats étrangers à la région.

Le Lutto des Classes

Les instituteurs de la région de Dizy et d'Hautvillers ont manifesté leur mécontentement à l'égard de M. Lefèvre, directeur de la circonscription d'Épernay, au sujet de la répartition des postes vacants. Ce dernier a refusé de leur attribuer les postes les plus avantageux, préférant les donner à des candidats étrangers à la région.

INFORMATIONS

La Région Electorale

Le préfet de la Marne a nommé M. Lefèvre directeur de la circonscription d'Épernay. M. Lefèvre a été nommé directeur de la circonscription d'Épernay le 15 janvier 1911.

20 janvier 1911

L'Agitation en Champagne

SOIRÉE MOUVEMENTÉE A VENTEUIL.

L'Enquête du Parquet à Venteuil. — La foule s'amasse devant la Mairie. — Le bruit court de deux arrestations et l'effervescence se manifeste. — Arrivée de M. Népoty. — Une vive de la Mairie vole en éclats. — Deux hommes appellent les frères de misère au secours. — Dabois et Lagache sont libres ! — En triomphe ! — Retour au marché dans la nuit.

Nous avons écrit hier notre compte rendu de la journée à Dizy et à Venteuil au moment où M. Lefèvre, directeur de la circonscription d'Épernay, se rendait dans cette dernière commune pour continuer sa enquête sur le cas des instituteurs.

L'agitation contre les instituteurs s'est levée à Venteuil en la nuit du 15 au 16 janvier. Les instituteurs de la région de Dizy et d'Hautvillers ont manifesté leur mécontentement à l'égard de M. Lefèvre, directeur de la circonscription d'Épernay, au sujet de la répartition des postes vacants.

est grande depuis quelque temps que depuis la police privée de Bézou, se tient prête à toute éventualité. Remarquons que les frères étaient partis du côté de Dizy et d'Hautvillers et de cette région les vigneronnes, sur le bruit d'arrestations, se précipitent.

20 janvier 1911

21 janvier 1911.

LE REVEIL DE LA MARNE

L'Agitation en Champagne

La journée d'aujourd'hui s'annonce comme devant être calme. — Les réunions de Dizy et d'Hautvillers. — Graintes à Oiry. — Une gare occupée militairement. — Echo des événements de notre région au Parlement. — Question de M. Pechadre, député d'Épernay. — Réponse du Président du Conseil.

La nuit a été calme dans la région, après l'incident de l'après-midi. Mais il est à supposer que ce n'est qu'un calme apparent. M. Lefèvre est attendu à Venteuil le 21 janvier.

Les instituteurs de la région de Dizy et d'Hautvillers ont manifesté leur mécontentement à l'égard de M. Lefèvre, directeur de la circonscription d'Épernay, au sujet de la répartition des postes vacants.

Voici quels étaient les instituteurs qui étaient des délégués à Venteuil : Bonnet, Fleury-Bertrand, Dumery, Camille, Hautvillers, Elze, Lefèvre, Bailly, Boudry, Oiry, V. Lefèvre, H. Lefèvre, Bonnet, Venteuil, Courty.

Dernière Heure UNE ACCALMIE

La réunion de Venteuil. — M. le Préfet dit qu'il fera tout son devoir. — M. Bolo harangue 2.000 vigneronnes et est porté en triomphe. — Un engagement de ne plus se livrer au sabotage.

Voici exactement la genèse de ce qui s'est passé dans la région d'Épernay-Venteuil ces après-midi. Contrairement à ce qui nous a été dit, Venteuil n'avait point bougé. Des bandes avaient été lancées seulement pour appeler les vigneronnes à la réunion qui devait avoir lieu à Venteuil avec le concours de M. Bolo.

Quant à la manifestation faite à Oiry, on nous a dit Venteuil. Deux mille vigneronnes s'y trouvaient rassemblées à l'arrivée de M. le Préfet et de M. Bolo.

M. Bolo tint avec les délégués de 17 communes viticoles, tandis que M. le Préfet se rendait à la mairie.

Aux délégués, M. Bolo recommanda surtout aux vignerons de respecter les actes et les actes de violence. Il obtint d'eux qu'ils prissent l'engagement d'honneur — que fut immédiatement signé — de ne plus se livrer au sabotage.

Enfin, M. le Préfet, aux côtés duquel se trouvait M. Bolo, harangua ceux des vigneronnes qui avaient pu trouver place à la mairie. Avec beaucoup d'énergie et de courage, M. Champagne déclara qu'il serait toujours prêt à leur faire connaître le respect de l'ordre, de la loi, des propriétés. Il fit que « l'ordre » était pas tolérable et qu'il le protégerait pas.

Autour du Sabotage

La question s'est posée naturellement le rapport aux dans les cellules de condamnés de l'Épernay, publiés à ce sujet.

On sabote à Hautvillers

Quatre cents hectos de vin sont répandus. — Des tonneaux obstruent les escars.

Pourtant la nuit ne se passa point sans incidents. C'est Hautvillers qui devait être le théâtre d'un sabotage aussi silencieux que rapide. On se souvient des incidents qui se déroulèrent une semaine dernière à Hautvillers lorsque MM. Berthet et Boquillion voulurent faire transporter des vins à Épernay.

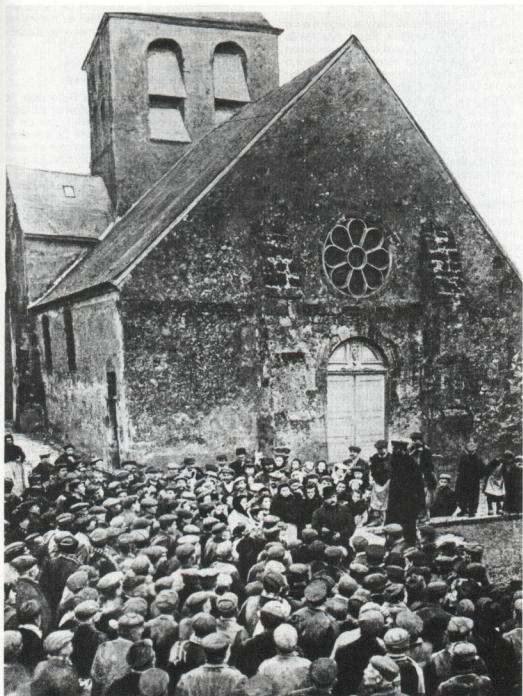
On se rappelle certainement que, ce temps derniers, M. Eschberg, entrepreneur de transports et camionneur d'Épernay, chargé d'enlever ces vins, s'était vu opposer une très vive résistance par une foule de 1.600 vigneronnes qui avait juré d'en empêcher le transport par tous les moyens. On se souvient que quatre demi-tonnes, chargées déjà sur l'un des camions, furent vidées, et enfin que M. Eschberg fut l'objet d'une seconde manifestation.

Contre la force, pas de résistance ; on avait dû ajourner le transport de ces vins. Mais l'événement se prolongea trop ; le client se plaignait, et M. Boquillion décida à en finir, s'étant adressé aux pouvoirs publics, leur demandant aide et protection.

Que répondit-on exactement à M. Boquillion ? Nous n'en savons rien, mais le bruit court à Épernay et dans tous les environs, que notre 31^e régiment de dragons, et de nombreux gendarmes des environs allèrent protéger le convoi, un jour fixé d'accord avec les parties en jeu.

La date fixée en premier lieu était avant-hier mardi. Les camions des maisons « Walleux et Bonheur, devaient se rendre de bon matin aux celliers.

Mais l'expédition fut différée et reportée à demain vendredi 20 janvier. On comprendra sans peine que les ma-



Réunion à Venteuil le 19 janvier 1911, E. Moreau harangue la foule, en bas, à gauche, Bolo (Photo l'illustration).

L'arrivée des parlementaires

Le même soir, nos parlementaires arrivaient de Paris : M. Péchadre, et M. Vallé qui incite les vigneronns au calme : « M. Briand a promis formellement de leur accorder les légitimes satisfactions qu'ils réclament. Il est nécessaire qu'à leur tour, ils ne l'obligent pas, par leurs excès, à se dégager de la parole qu'il leur a donnée hier publiquement. »

Pendant ce temps, l'enquête relative au sabotage de Damery se poursuivait. M. Lévylier, Procureur, avait saisi M. Passerieux de l'instruction : MM. Dubois, Lagache et Descarnes furent convoqués pour être interrogés. Seul ce dernier se rendit à cette convocation ; Lagache se contenta d'émarger, Dubois prétextait un début de grippe. M. Descarnes, maire de Venteuil, devait par la suite être révoqué, et son adjoint chargé d'expédier les affaires courantes.

L'occupation militaire du vignoble

La troupe investissait donc le vignoble : 6 escadrons et 2 bataillons furent disséminés dans les villages ; Venteuil reçut un escadron vers 20 heures ; deux autres s'installèrent à Damery, un peloton à Hautvillers, un bataillon à Ay et Dizy. Même Reuil était occupé, alors qu'il n'y avait eu aucun trouble !

Si elle mécontentait l'ensemble des vigneron, cette venue des soldats excitait la curiosité des jeunes gens, sensibles au prestige de l'uniforme : le patriotisme était vivace à l'époque, entretenu par un esprit revancharde, par une éducation nationaliste à l'école.

Derniers trafics

Le lendemain de l'occupation, 20 janvier, le Comité de Venteuil lance un appel : « L'heure est grave. Une partie de la Champagne est en état de siège. C'était à prévoir après ce qui vient de se passer dans notre malheureuse province. Notre commune est occupée militairement. Il fallait s'y attendre. Il importe qu'aucune manifestation de quelque nature que ce soit ne se produise. Nous invitons les habitants au calme et espérons en leur sagesse pour éviter tout conflit. »

Ces recommandations sont significatives : les délégués, qui n'ont pas toujours obéi à leur Fédération, craignent d'être débordés à leur tour ! A Ay, le même jour, les vigneron demandent au maire de faire cesser tout trafic de vins sous peine de sabotage. M. Dhommée qui accourt aussitôt n'obtient l'engagement de non-violence qu'après avoir obtenu des négociants la promesse d'arrêter tout transport de vin blanc en fûts ou en vrac.

A Champillon, la nouvelle selon laquelle des arrestations viennent d'avoir lieu provoque une « descente » des vigneron à Dizy. Fausse nouvelle, heureusement !

A Oiry, l'arrivée en gare de 16 demi-muids de vin étranger à la région motive l'arrivée immédiate des troupes.

En effet, les vins commandés depuis quel que temps continuent à arriver ; les négociants ayant promis de ne plus les laisser entrer dans leurs celliers, ils demeurent sur le quai des gares. Celle d'Épernay est vite encombrée. Des mesures sont prises pour la désengorger : le 27 janvier au soir, 240 demi-muids en souffrance quittent les lieux.

Le 29 janvier au soir, la situation en gare d'Épernay est la suivante :

— 564 demi-muids et 100 pièces sont déchargés sur le quai ;

— 72 demi-muids attendent sur 7 wagons, ainsi que 3 wagons-réservoirs de 150 hectolitres ;

— 28 demi-muids et 25 pièces sont arrivés dans les dernières 24 heures. (76)

Donc un total de 664 demi-muids, 125 pièces et 3 wagons-réservoirs, sans compter 175 demi-muids et 2 wagons-foudres qui ont été réexpédiés vers Châlons ; on a ainsi une idée de l'importance du transit de ces vins de fraude durant quelques jours du mois de janvier. Et on signale de nouveaux arrivages le 31 ! L'usage veut que, avant l'adoption d'une

loi réformatrice les bénéficiaires de l'abus antérieur cherchent à en profiter au maximum. On devine à quel point les mesures complémentaires sont désirées !

Dans l'attente des mesures complémentaires

Les appels au calme de la Fédération, la présence de l'armée, tout concourait à l'apaisement. Le dimanche 22 janvier, jour de la Saint-Vincent, se passa dans la tristesse générale. A Épernay, tout rassemblement était interdit. A Venteuil, le bal traditionnel fut supprimé.

La population vivait dans l'attente des décisions gouvernementales ; le 20 janvier, la Chambre des Députés, à la suite de l'intervention de M. Péchadre, avait accepté d'exclure de la loi de finances le projet relatif aux mesures complémentaires afin d'en débattre au plus vite. Puis l'arrondissement reçut la subvention allouée par l'État (98 704 F) destinée aux communes sinistrées à la suite de la récolte nulle de 1910. Heureux présages donc !

Le 20 janvier, la presse nationale avait fait connaître, en les condamnant, les événements des jours précédents. Un journal entre autres, « Le Radical » titrait : « LES JACQUES DE CHAMPAGNE ». VENTEUIL EST LE CENTRE DE TOUT LE MOUVEMENT. UN RÉDEMPTEUR S'EST MIS À LEUR TÊTE. »

La France entière faisait ainsi connaissance avec Dubois : « Il joutit à Venteuil et dans toute la région d'une popularité que partageait avec lui son collègue Lagache et le Maire Descarmes. Celui que déjà on regarde comme le Rédempteur de la Champagne, c'est-à-dire un nouveau Marcellin Albert, est un ancien maître-ouvrier du 37^e Régiment d'Infanterie. « Je suis le Briand de Venteuil, déclare-t-il. Ce qu'il faut ici, ce sont des hommes à poigne. Il y a trop longtemps qu'on nous berne. Il faut en finir ; puisque nos députés ne veulent pas nous écouter, nous y allons de grands moyens... »

Le calme est si bien revenu dans la Marne que, déjà, la population commence à fraterniser avec la troupe ; les autorités décident de relever cette demière.

La riposte de la « bistrouille »

En fait, les négociants malhonnêtes ne désarmaient pas, et réagissaient suivant les événements : à la suite des nombreux contrôles de la Régie, ils avaient d'abord triché habilement en équilibrant, sur leurs registres de commerce, les entrées et les sorties de vins.

Ils avaient créé en 1911 « le Syndicat de défense des intérêts des négociants en vins de Champagne et autres, en cercles et en bouteilles », qui luttait violemment contre les mesures complémentaires. Son journal, fondé en janvier 1911, imprimé à Reims sous le titre « La Champagne commerciale » (77) défendait leurs intérêts. Pauvres fraudeurs, « menacés qu'ils sont par des mesures que réclament du Parlement un petit nombre de négociants égoïstes — les gros négociants — et les vigneron aveuglés ! »



La troupe face aux vigneron à Venteuil en janvier 1911 (Photo Mignon).

Ils voulurent se justifier devant l'opinion française. Le 23 janvier, le journal L'ECLAIR publie l'opinion de l'un deux :

« Or, les raisons qui nous font fabriquer les vins mousseux que je vous ai dites ne permettent pas d'y satisfaire.

Même la réalisation de ces desiderata serait terrible pour les vigneron de Damery, Venteuil, Cumières et autres pays de la vallée de la Marne, situés en aval d'Épernay. Les vins de cette région ne sont pas assez riches pour figurer dans les cuvées des grands crus. Ils ne peuvent servir qu'au coupage des vins étrangers pour les secondes marques. Le jour où nous ne pourrions plus fabriquer ceux-ci, la production de cette région ne trouverait plus à être achetée... »

Dans les villages mis en accusation, ce ne fut qu'un cri d'indignation ! Ceux qui les affaîment osaient les salir ! M. Poittevin protesta le 26 janvier dans la presse :

« Quant à Damery et Venteuil... ils produisent des vins qui, s'ils n'ont pas la même classification que ceux de Cumières, n'en sont

pas moins des crus connus et recherchés du commerce de Champagne. Voilà la vérité, il était nécessaire qu'elle soit rétablie... »

Mais il fallait aux négociants fraudeurs d'autres appuis.

Les arguments des vigneron aubois !

Ils trouvèrent, assez curieusement, des alliés dans les vigneron de l'Aube, combattus les uns et les autres par les vigneron de la Marne. Ceux-ci refusent l'appellation à une région qu'ils considèrent comme un centre de transit de la fraude. Ceux-là au contraire se veulent tout aussi champenois que les autres !

Troyes n'était-elle pas la capitale historique de la Champagne ? Et voici que leur vin n'aurait pas l'appellation champagne ? Curieuse loi que cette loi de la délimitation, qui satisfait les uns et mécontente les autres. Exploités les uns comme les autres, critiqués les uns comme les autres, les voici pourtant dos à dos.

Le mécontentement, à l'approche du vote des mesures complémentaires, explose vio-

borés, et quand nous sommes arrivés, à une heure de l'après-midi, les pompiers et les musiciens se groupaient, sous le commandement de leur chef.

Peu après, les sociétés se réunissaient dans la cour de la mairie, où les habitants les avaient précédées. Puis, aux sons entraînants des clairons et de la fanfare, un cortège s'organisa qui, parcourant les rues principales du pays, grossissait sans cesse, le drapeau tricolore en tête.

La première aubade fut donnée dans la cour du café Lemaire, en l'honneur des officiers de l'escadron du 16^e Dragons détaché à Venteuil.

M. le Capitaine commandant remercia vivement le chef de musique de la délicate attention des habitants et les assura qu'il partageait leur joie d'avoir obtenu satisfaction. La Mar-seillaise fut alors exécutée et applaudie.

Une sérénade fut ensuite donnée sur le Jard, où des tables avaient été dressées, garnies de verres et de bouteilles apportées par chacun.

A ce moment, tous les habitants de la commune sont réunis : hommes, femmes, enfants, et tous trinquent fraternellement. On sent que l'espoir renaît dans tous les cœurs et l'animation est vive.

Chacun s'entretient des récents événements, et une dame donne le ton en disant : « A la bonne heure ! il vaut mieux voir le drapeau tricolore que le drapeau rouge ! »

M. Lagache monte sur la table même où sont servis les verres et harangue la foule (il fait l'historique de leur lutte et termine ainsi) : J'ai exposé à M. Bolo mes idées sur un rêve que j'ai souvent caressé et concernant l'émancipation totale du vigneron champenois : je veux dire la suppression de l'intermédiaire entre le vigneron producteur et le négociant... Vive la Champagne viticole ! Vive les mesures complémentaires ! »

Les applaudissements éclatent de tous côtés, mêlés aux cris de « Vive Bolo ». M. Marcel Ouy, de Cumières, prend la parole à son tour. Il remercie Lagache, Dubois, et tous les habitants de Venteuil au nom de ses collègues vigneron de la Champagne qui ne le désavoueraient pas, il en est sûr, dit-il, pour le magnifique exemple qu'ils ont donné.

M. Mothé, de Dizi, s'associe aux paroles des orateurs précédents, et il espère que « l'application stricte de la loi nous débarrassera enfin de tous les fraudeurs. »

Inutile d'ajouter que ces paroles furent ha-chées d'applaudissements et que les fraudeurs furent énergiquement conspués...

De temps en temps, un de ces rudes travailleurs se retournait et essayait furtivement une larme, larme de joie, qui démontre mieux qu'un discours, l'état d'âme de nos malheureux vigneron.

Dès que le vin d'honneur fut terminé, le cortège se reforma pour se rendre au hameau de Tincourt, et, en quittant la place, notre ami Lagache, le véritable héros du jour, fut, malgré ses protestations, hissé, au milieu d'une ovation et d'un enthousiasme indescriptibles, sur

de robustes épaules et porté triomphalement à travers les rues du village, aux applaudissements des habitants.

A Tincourt, halte sur la place : une table garnie de verres fut bientôt remplie de bouteilles et on trinqua à nouveau, en se félicitant du vote de la loi. Un chanteur monta sur la table et, aux applaudissements fanatiques de la foule, chanta une chanson de sa composition, flétrissant les fraudeurs.

On se rendit ensuite à Arty, où habitants et soldats se coudoyèrent joyeusement.

De retour au village, Dubois fut à son tour hissé sur de solides épaules et eut aussi les honneurs de la journée. Celle-ci fut terminée par un bal monstre où les jeunes gens des communes voisines vinrent fraterniser avec ceux de Venteuil ainsi que les braves dragons du 16^e... De mémoire de Venteuillat, on ne vit jamais pareil bal, qui se termina vers 3 heures du matin, au grand regret de tous.

En somme, on voit que si les Venteuillats sont prompts à la révolte, ils montrent aussi à leurs camarades de la Champagne qu'ils sont aussi ardents à se réjouir quand on reconnaît leurs droits. »

Mais il n'est peut-être pas bon, pense-t-on en haut lieu, que la troupe fraternise à ce point avec la population ; aussi l'escadron du 18^e Dragons détaché à Venteuil est-il remplacé par deux pelotons du 15^e Chasseurs à cheval. De tels mouvements de troupes ont lieu dans les autres villages du vignoble également.

Les bonnes nouvelles se succèdent : le 11 février, la gare d'Épernay est totalement désencombrée, et le 13 février, les troupes quittent le vignoble. Seules certaines communes comme Venteuil et Damery conserveront pour quelques jours encore un poste de gendarmerie. D'ailleurs, les populations n'inquiètent plus personne, tout à la joie du résultat législatif obtenu.

La fête de la délimitation

Le Conseil fédéral publie un communiqué où il exprime sa joie de la réussite. Il pense aussi à la poursuite de l'action :

« Après l'étape de la lutte contre la fraude, l'œuvre économique principale ne fait que commencer. Il reste à discuter et à défendre le prix du raisin. »

Enfin, il demande à chaque municipalité d'organiser une fête dite de la délimitation, le dimanche 19 février. Venteuil, puis Monthelon l'avaient déjà célébrée, le vignoble marnais les suivit avec autant d'enthousiasme. Quelle joie ce fut !

Frères dans la lutte, Damery et Venteuil le furent aussi dans la gaieté : la fête eut lieu à Damery, avec le concours des syndicats de Boursault, Cormoyeux, Fleury-la-Rivière, Mar-deuil, Œuilley, Romery, Vauciennes.

Les communes conviées se rassemblent à 13 h 30 près du monument, avec leur drapeau et leurs pancartes, leur société musicale et leurs bannières. Venteuil figure avec sa fanfare et son chef, M. Hennequin, aux côtés du syndicat local représenté par M. Lagache, Président, et la commission viticole.

Le Réveil de la Marne

Journal Quotidien, Républicain-Radical

ABONNEMENTS (payables d'avance)
 Six mois 1 800 F.
 Un an 3 200 F.
 En outre, pour la poste 100 F.

Louis LE PAU, Rédacteur en Chef
 EPERNAY - 6, Rue de la Postaux, 6 - EPERNAY

TELEPHONE N° 4-22

FEUX DES INSERTIONS
 Première ligne 1 000 F.
 Deuxième ligne 800 F.
 Troisième ligne 600 F.
 Quatrième ligne 400 F.
 Cinquième ligne 200 F.

A FÊTE DE LA DELIMITATION A DAMERY

UNE JOURNÉE D'ENTHOUSIASME

Il y avait une foule immense de personnes, de tous les villages voisins, qui se pressaient sur les bords de la route, pour assister à la fête de la délimitation. Les drapeaux français et les drapeaux de la Fédération des Vignerons Champenois étaient hissés sur des mâts élevés. Les musiciens jouaient de la musique patriotique et les chanteurs chantaient des chansons de circonstance. L'atmosphère était d'une joie universelle. Les vignerons se félicitaient les uns les autres et se réjouissaient de leur victoire. Les discours furent nombreux et très applaudis. On a vu des larmes de joie couler sur des visages ravis. La fête s'est terminée par un concert et un bal. Le lendemain, les cendres du mannequin ont été jetées dans la liesse générale.

Le défilé, qui dura plus d'une heure, serpente dans des rues magnifiquement décorées, sous un clair soleil qui suit une averse. Des drapeaux claquent aux fenêtres : on passe entre des haies de sapins ornés de fleurs, ou sous des arcs de triomphe de verdure aux inscriptions diverses : « Vive Bolo ! Vive la Fédération ! Gloire au vrai champagne ! Vive Venteuil ! Que l'avenir soit meilleur ! »

On arrive sur le Jard où stationnent plus de 3 000 personnes, face à une estrade garnie de verdure. Des discours sont ensuite prononcés, par M. Marmot, maire de Damery, M. Bourgeois, d'œuilly, membre du Comité fédéral, et MM. Dubois et Lagache, très applaudis. Une pièce en vers est déclamée par M. Mailard, de Cormoyeux. Puis les sociétés de musique donnent un concert. Enfin, le soir, un bal se déroule dans la liesse générale.

Le lendemain eut lieu un « réchaud » à Damery : on recommença la fête, terminée par un bal. Ce fut l'occasion de brûler un fraudeur en effigie, à minuit, après l'avoir pendu par les pieds, avec une inscription vantant... ses mérites. Le lendemain, ses cendres suscitaient l'hilarité générale.

Cette même fête de la délimitation eut lieu dans tous les villages, ainsi à Cumières où Lagache était présent, à Dizy, Vinay, Moussy, Chouilly, Reuil, Champillon, Saint-Martin-d'Abluis, Oger.

A Villers-sous-Châtillon, on brûla aussi un mannequin. Il devait être dit : « Remercions ceux qui ont contribué à faire aboutir nos revendications, et spécialement la Fédération, ainsi que nos camarades de misère de Venteuil qui n'ont pas craint de se mettre à la tête

de l'agitation en Champagne, et dont l'énergie, disons-le, fut une des causes principales qui hâtèrent le vote de la loi. »

A Moussy, une pancarte affichait : « Si la loi nous a rendu nos justes droits, c'est grâce à Lagache et Dubois ! »

On voit donc, ici, les marques de gratitude manifestées par le vignoble lors de la fête de la délimitation, traduites clairement dans « Le Réveil de la Marne » du 26 février :

« Nous ne devons pas oublier, vigneron champenois, dans notre triomphe, à qui l'on doit une grande partie de notre succès. Eh bien, c'est aux Venteuillats. Nous félicitons les vigneron et les vigneronnes de Venteuil qui ont lutté et combattu avec courage et discipline pour nos justes revendications, et nous ont donné l'exemple à tous, par leur étroite union, un touchant exemple de fraternité. Grâce à eux, qui n'ont reculé devant rien, nous fêtons en ce moment la victoire. Nos remerciements sont peu de choses en comparaison de leur dévouement, mais nous leur disons du fond du cœur merci. Nous devons tous, vigneron champenois, crier : Honneur à Venteuil. Signé : les vigneron et les vigneronnes de Damery et des environs. »

L'histoire de la révolte populaire de 1911 pourrait s'arrêter là, sur cette victoire et cette fête, dans la joie universelle. D'ailleurs, les gendarmes quittent Venteuil le 21 février, Venteuil qui vit dans la paix retrouvée.

Mais hélas, ce n'était que la fin du premier chapitre. La révolte allait reprendre, plus violente que jamais.

(à suivre).

G. MUNIER.



Un des nombreux arcs de triomphe.

- (1) Roger DION. *Histoire de la vigne et du vin en France*. 1959. p. 233.
- (2) René GANDILHON. *Naissance du Champagne*. Hachette 1968.
- (3) C. MOREAU-BERILLON. *Au pays du Champagne*. Reims 1924. p. 143.
- (4) CHALETTE. *Essai chronologique du canton de Châlons*. dans *Annuaire de la Marne*. 1832.
- (5) P.L. REMY. *Topographie statistique et historique du canton de Châtillon-sur-Marne* dans *Annuaire de la Marne*. 1821.
- (6) C. MOREAU-BERILLON. op. cit. p. 148.
- (7) Souvenirs de Mme Juliette HENNEQUIN, née en 1883.
- (8) G. MARC. *La route du Champagne*.
- (9) Souvenirs de Jean GUERRE, vigneron à Venteuil, né en 1893.
- (10) Arch. dép. Marne. 159 M 41.
- (11) Arch. dép. Marne. 155 M 5.
- (12) Hervé MALHERBE. *Socialisme et vignoble dans la Marne, 1890-1959*. Mémoire de Maîtrise soutenu à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Reims en 1974.
- (13) Journal de Louis CIRET, vigneron à Venteuil, tenu de 1840 à 1903 (manuscrit).
- (14) Gérard MUNIER. *L'habitation champenoise à Venteuil*, dans *L'habitation rurale en Champagne*. Travaux du Comité du Folklore Champenois. 1977.
- (15) L. CIRET. op. cit.
- (16) Souvenirs de M. Jean GUERRE et Mme Juliette HENNEQUIN.
- (17) Chiffres relevés dans les Almanachs Matot-Braine de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes.
- (18) L.M. PETIT. *Histoire d'Épernay et de l'invasion 1870-1871*. Épernay. 1898.
- (19) Dr H. Jolicoeur. *Le phylloxéra en Champagne*. dans *Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes*. 1891.
- (20) Dr Jolicoeur. *Le phylloxéra dans la Marne en 1892*. dans *Almanach Matot-Braine*. 1893.
- (21) Dr Jolicoeur. *Le phylloxéra dans la Marne en 1893*. dans *Almanach Matot-Braine*. 1894.
- (22) Arch. dép. Marne 159 M 26.
- (23) Arch. dép. Marne 157 M 30.
- (24) Arch. dép. Marne 157 M 36 à 41.
- (25) Georges CHAPPAZ. *Le Vignoble et le Vin de Champagne*.
- (26) E. Robinet. *Les vendanges champenoises*. Almanach Matot-Braine. 1892.
- (27) Christian LAGAUCHE. *L'organisation syndicale du vignoble marnais, de 1884 à 1946*. Mémoire de Maîtrise soutenu à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Reims en 1970.
- (28) L. CIRET. op. cit.
- (29) Souvenirs J. GUERRE et J. HENNEQUIN.
- (30) Journal - Le Réveil de la Marne - du 2 décembre 1910.
- (31) Témoignages recueillis à Venteuil.
- (32) Journal - Le Réveil de la Marne - du 23 décembre 1910. Revue - Le Peuple français - *La révolte des vigneronns champenois*. Janvier-Mars 1979.
- (33) Pierre HAMP. *La peine des hommes*. Vin de Champagne.
- (34) *Les vins de Champagne*. dans *Revue de Champagne et de Brie*, 1895, qui relate un article du Figaro du 12 février 1895.
- (35) MOREAU-BERILLON. op. cit.
- (36) Françoise WEINLING. *La révolte dans le Barséquanais*. dans *Folklore de Champagne n° 67* - août 1979.
- (37) René LAMARRE. *La Révolution champenoise*. 1890.
- (38) Commandant QUENAUDIT. *Mes campagnes en Champagne*.
- (39) Dr Jolicoeur. op. cit.
- (40) Arch. dép. Marne 159 M 12
- (41) id.
- (42) C. LAGAUCHE. op. cit.
- (43) L.M. PETIT. op. cit.
- (44) Arch. dép. Marne 159 M 26
- (45) VERRIER. Rapport adressé à M. Viger, Ministre de l'Agriculture, par la Commission chargée d'étudier la situation du vignoble champenois.
- (46) Dr Jolicoeur. op. cit.
- (47) C. Lagauche. op. cit.
- (48) Notes personnelles inédites de M. GALAND-MIGNON. Elles révèlent sa grande misère : père de 7 enfants (deux fils seront tués à la guerre de 1914), il écrit à M. Auban-Moët pour demander un emploi de chef vigneron ou tâcheron : « par suite du manque successif de récoltes les dernières années, j'en suis arrivé à ne plus pouvoir faire face à

mes affaires et à vendre ma propriété pour satisfaire mes créanciers... »

Il écrit à une autre maison de champagne :

« Je vais me trouver sans ressources pour donner le pain quotidien à ma famille dont quatre enfants, l'aîné commençant à peine à travailler. (12 ans) J'ai 35 ans, ai été soldat et gradé, c'est vous dire ! - Les réponses furent éternelles : on le voit écrire à divers endroits pour obtenir la grance d'une épicerie, puis de nouveau à des négociants en vins, que, comble d'ironie !, il avait tant combattu, et qui seuls pouvaient désormais soulager sa misère.

Il avait même sollicité de M. Verrier, en 1892, l'emploi de chef de circonscription au sein du Syndicat antiphyloxérique ! Il mourut dans la misère.

(49) C. LAGAUCHE. op. cit. (largement utilisé ici).

(50) MOREAU-BERILLON. op. cit.

(51) Témoignage de M. Jean GUERRE.

(52) Hervé MALHERBE. op. cit.

(53) Arch. dép. Marne 157 M 36 à 47. On trouve d'autres chiffres indiquant les surfaces de vignes dans les Almanachs Matot-Braine ou aux Arch. dép. 146 M 43 à 97 (statistiques agricoles annuelles). Ce qui est curieux, puisque tous les renseignements proviennent de la Mairie.

(54) C. LAGAUCHE et G. CHAPPAZ. op. cit.

(55) Jean MAITRON. *Mouvement anarchiste en France*.

(56) Arch. dép. Marne 30 M 74.

(57) Hervé MALHERBE. op. cit.

(58) Journal - Le Champenois - du 4-5 mai 1911.

(59) id.

(60) Jean MAITRON. op. cit.

(61) Jean MAITRON. *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier*.

(62) Dominique SERRÉS. *Un journal anarcho-syndicaliste à Reims, - La Cravache -, 1906-1913*. Mémoire de Maîtrise soutenu à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Reims en 1975.

(63) Dominique SERRÉS et Arch. nat. F 7 13053.

(64) Hervé MALHERBE op. cit.

(65) Arch. dép. Marne 7 M 57

(66) Hervé MALHERBE op. cit.

(67) Journal - Le Réveil de la Marne - du 3 mars 1910.

(68) E. MANCEAU. *Le vignoble champenois*. dans *Almanach Matot-Braine...* 1911.

(69) Arch. comm. de Venteuil. Registre des délibérations du Conseil Municipal.

(70) Le Réveil de la Marne du 22 septembre 1910.

(71) Le Réveil de la Marne du 18 octobre 1910.

(72) Souvenirs Jean GUERRE.

(73) Le Réveil de la Marne du 10 novembre 1910.

(74) Souvenirs J. GUERRE. - Le Réveil de la Marne - dit qu'un vigneron a ouvert la porte de l'intérieur.

(75) M. Descarnes avait effectivement participé au défilé dans les rues de Damery le 17 janvier. Mû par un sentiment louable empreint de naïveté, il avait agi par devoir, pensant que sa place de maire était justement parmi ses concitoyens en révolte. Il n'avait pas imaginé qu'un sabotage puisse avoir lieu.

À la suite des événements, accusé par la Police, suspendu de ses fonctions de Maire, par le Préfet, profondément déçu et démoralisé, il abandonna toutes ses responsabilités, quitta la place de Président du Syndicat local de Venteuil et ne prit plus part à la vie publique. M. Lemaire, son adjoint, fut chargé, durant un moment, d'expédier les affaires courantes.

(76) un demi-muid = 600 litres - une pièce = 200 litres.

(77) Jean NOLLEVALLE. 1911, *L'agitation dans le vignoble champenois*. dans *La Champagne Viticole*. Janvier 1961.

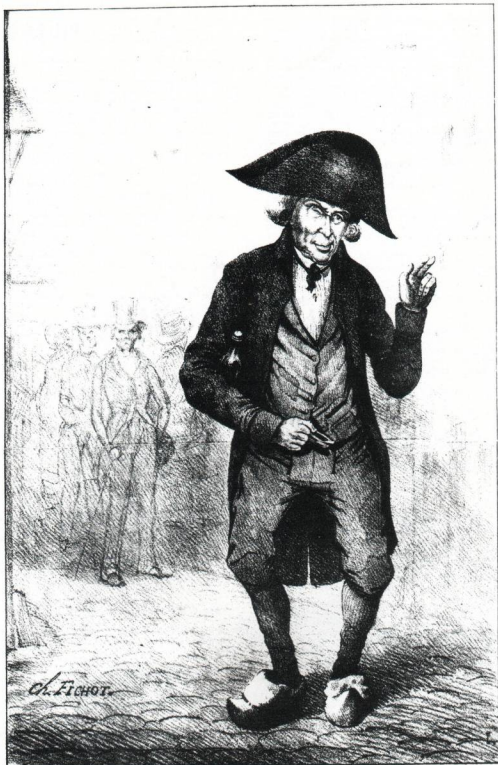
(78) Françoise WEINLING. op. cit.

(79) Le Réveil de la Marne. 5-6 février 1911.

BEL EN CHÉ

Confrérie
de
Saint Vincens.

Etablie à Lépine en 1375.



L. n. n. C. G. n. n. C. V. n. n. n.

trouves la voix

Hum! hum! à 6 sous le litre à 9 sous le litre à 10 sous le litre ou collent vin rouge et Sou. h. - guy il n' pin

ritardando

de Lun'aux bo - ois hâ - tez vous éy al ler chez la mièr' Tri - pier dans la rue des bons En fans on donn' à boir à man

ger dans la sal' la pis ... se' é clair é par fu mé' en pay - ant pas d' cré dit . . . mes en fans!! hum hum Babet!!

A L'ÉPINE, AVEC SAINT VINCENT

La fête de saint Vincent de Saragosse, diacre de l'évêque Valère, martyrisé (fin du III^e siècle, début du IV^e) à Valence, en Espagne, par Dacien, sous les empereurs Dioclétien et Maximien, est célébrée par l'Église, le 22 janvier.

Il est pratiquement certain qu'il fut choisi, peu de temps après sa mort comme Patron des Confréries de vigneron et de métiers se rapportant également au travail de la vigne (comme, par exemple les tonneliers). En revanche, la cause en est restée inconnue, bien que diverses hypothèses séduisantes aient été avancées.

D'après Emile Moreau (dans son étude : *Le culte de saint Vincent en Champagne*) l'évêque Saint Loup de Troyes serait le propagateur du culte de saint Vincent en Champagne.

Il est difficile de retrouver les premières traces concernant saint Vincent dans notre région.

Il semble que, dès le VI^e siècle, un petit territoire, aux confins de la Bourgogne et de la Champagne, dans les vallées de la Laighe et de la Sarce, à la hauteur des Riceys, ait été dénommé « Fief Saint Vincent » en souvenir d'une étape de la translation des reliques de saint Vincent entre Paris et Chalons (Michel Belotte. *Le fief Saint Vincent*. T.C.V des Mémoires de la Société Académique de l'Aube. 1971).

Ce qui paraît plus sûr, c'est l'insertion dans un bréviaire de Troyes rédigé au début du XII^e siècle de la Saint Vincent dans les fêtes chômées d'obligation. (*Les fêtes chômées dans le diocèse de Troyes* par l'abbé Lalore, p. 14 et 15).

Le même auteur, dans son ouvrage *Mélanges liturgiques relatifs au diocèse de Troyes* prétend que le « chef » de saint Vincent aurait été transféré, sur l'ordre du cardinal Conrad, ancien abbé de Clairvaux, dans cette abbaye et qu'il y serait resté jusqu'à la Révolution puis attribué à l'église Saint Maclou de Bar-sur-Aube (p. 82 à 84. 2^e série).

C'est encore Emile Moreau qui signale l'existence de différentes reliques du corps du diacre de Saragosse vénérées à Troyes jusqu'à la Révolution également, dans six lieux de culte aujourd'hui disparus.

Tous ces facteurs favorables et la plantation de nombreuses vignes, en général œuvre de religieux ou d'ecclésiastiques, ont grandement favorisé le développement des confréries de Saint Vincent dans notre région.

Si l'Épine — que l'on écrit à tort Lépine — hameau de la commune de Saint-Germain, au sud-ouest de Troyes n'est jamais cité dans les

listes des grands crus champenois, il n'en a pas moins fait l'objet d'une longue tradition vigneronne !

Ses vignes s'inséraient dans celles qui garnissaient les côtes bordant le pays d'Othe, depuis Javernant jusqu'à Montgueux et qui décrivent un grand arc cernant Troyes, du sud vers l'ouest.

Des chartes (de la fin du XII^e siècle et du XIII^e siècle) des comtes de Champagne Henri II et Thibault III, ou de l'abbaye de Montier la Celle, font déjà allusion à des dîmes de vignes dépendant de ce secteur (Boutiot. *Histoire de Troyes*. t.I.p. 271).

Le Dictionnaire géographique et statistique du département de l'Aube, 1826, mentionne que l'Épine « est situé au pied d'un coteau dans une contrée fertile en vins de très bonne qualité » (p. 44). Dans l'*Annuaire de l'Aube*, 1890, (La production du vin et du cidre dans le département de l'Aube de 1860 à 1889). Charles Baltet, dont la compétence est indiscutable, déclare que « les champs de vigne, de Villery, de Javernant, de Bouilly, Souligny, en se prolongeant par Laines-aux-Bois, Torvilliers, jusqu'à la côte de Montgueux sont renommés ». Il parle « du vin corsé, de conserve, agréable à boire vieux », de l'« arôme franc de la boisson apporté par le goulai » (plant vigoureux et rustique aux belles grappes bleuâtres).

Il « en appelle au souvenir de fins gourmets qui ont dégusté, vingt ou trente ans après, une vieille bouteille de 1846 dans ces régions fortunées ». (p. 117, 118).

Notre village, s'y trouvant au beau milieu, on peut déduire sans risques de grave erreur, que la qualité de ses vins ne devait pas être trop mauvaise non plus, à cette époque du moins. (1)

De nos jours, seules quelques vignes (peut-être un hectare et demi) sur la côte « La Montagne » comme se plaisait à la dénommer les anciens, portent encore témoignage. Une petite construction abrite toujours le puits de la Chalonne.

Son eau ne servait pas à la préparation des traitements éventuels (même l'apparition du mildiou n'a pas entraîné de traitement dans nos régions) mais à l'ameublissement de la terre, ce qui facilitait le travail des vigneron pour ficher les pisseaux (les échals). Elle rafraîchissait également hommes et chevaux.

(1) M. Alfred Morin à bien voulu me communiquer un article de son père Louis Morin concernant le crieur juré de Troyes, le père Coche (début du XIX^e siècle) qui vantait les qualités du vin de l'Épine, entre autres, sur l'air d'une sorte de modulation.

(Sup. du Petit Troyen du 17-18-19 déc. 1937). ... *Excellent vin rouge ed (sic) Souligny, ed l'Épine et Laines-aux-Bois.*

La présence de la « vinée », au nord des maisons traditionnelles, rappelle la vocation première de notre finage. Souvent, elle était à l'ombre d'un noyer planté là tout exprès pour « donner de la fraîcheur en été ».

Il est intéressant également de faire état de la récupération de l'eau de pluie sous la basse goutte des toits orientés à l'ouest, pour la culture de l'osier. Celui-ci servait à ligaturer les lices sur les pisseaux. Les lices sont de longues lattes de bois refendu, environ 2,50 m, remplacées de nos jours par des fils de fer.

La découverte d'un nombre non négligeable d'anciens outils maintenant délaissés, permet aussi de mesurer quelle était l'importance de la viticulture dans notre région avant la crise du phylloxéra.

L'examen de documents anciens comme le plan géométrique de la commune de Saint-Germain, levé en exécution de l'arrêté du gouvernement du 12 Brumaire an XI (1803) aide à situer l'emplacement des vignes et à en évaluer l'étendue.

Il n'est donc pas étonnant, à la vue de tous ces éléments qu'une confrérie de Saint Vincent, patron des vigneron, se soit constituée à l'Épine.

Elle est née de la volonté d'une quarantaine de vigneron et cultivateurs. Dûment convoqués le dimanche 20 décembre 1874, ils établirent un règlement, élurent un bureau. C'est le dimanche suivant, 27 décembre, que le texte définitif fut adopté.

L'article premier stipule que « La Confrérie est instituée pour honorer plus particulièrement saint Vincent, son patron. Elle a pour objet d'établir entre tous ses membres des liens de sympathie, d'union, de confraternité.. ».

Les vingt-trois suivants déterminent les conditions et le fonctionnement de la confrérie. Ils sont paraphés par la trentaine de membres présents le 17 janvier 1875 et la première cérémonie religieuse eut lieu avec éclat à l'église Saint Barthélémy de l'Épine, le lundi 25 janvier 1875.

Messe avec « Te Deum » en actions de grâces, procession après distribution du pain béni, mise aux enchères du bâton de confrérie par le président élu, Jacques Doué. L'objet fut adjugé pour six francs à M. Bernard qui le garda chez lui pendant un an.

La société compte cinquante-quatre membres.

Depuis cent six ans donc, la confrérie a perpétué la tradition sauf pendant la Grande Guerre (de 1915 à 1919) et durant le second conflit mondial (en 1940 et 1941).

La parfaite tenue du registre des délibérations, comptes rendus, états des recettes et dépenses en apporte la preuve formelle.

Jusqu'vers 1885 il y a toujours — à quelques unités près — le même nombre de sociétaires ; ensuite la régression s'amorce. L'invasion du phylloxéra qui atteint notre département en 1887 et ravage notre région à partir de 1893 est peut-être une des causes de cette régression.

Par contre la stabilité du montant des dépenses est remarquable. Pour celles du type « ordinaire » la répartition s'établit à peu près ainsi : M. le curé a 6,00 F pour la messe. Les chœurs se partagent 5,00 F, les enfants de chœur seulement 2 tandis que le carillonneur en gagne 3. Les frais d'église s'élevaient environ à 2 F. Le prix d'achat du pain béni s'échelonne entre 2 et 6 F. Le coût de la prestation des musiciens animant le bal qui a lieu après les cérémonies religieuses et le repas de fête pris en famille, est approximativement de 12 F.

Comme point de comparaison, il est intéressant de savoir que le prix moyen de l'hectolitre de vin de l'Aube ne s'élevait qu'à 25 F en 1866, pour atteindre 34,45 F en 1882 (enquête Guyot).

Ce sont les cotisations, dont le montant n'est pas fixe, les amendes infligées aux membres qui ne suivent pas rigoureusement le règlement et quelques dons, qui servent à payer ces dépenses ; ce à quoi il convient d'ajouter la somme perçue par l'adjudication du bâton de confrérie.

Pour les dépenses dites « extraordinaires », comme, en 1877, l'achat de la bannière (140 F) c'est l'augmentation momentanée de la cotisation et le recours à des quêtes spéciales qui fournissent l'argent nécessaire.

De nouveaux inscrits remplacent les démissionnaires, les défunts et les exclus. Leur moralité doit être sans équivoque, dûment vérifiée et sanctionnée par les membres du bureau.

Dès 1887, l'instituteur M. Bizet est admis et les réunions se font à la maison d'école ou au logement de la pompe, soit chez le président, soit chez le vice-président.

En plus de ces derniers, le bureau compte un secrétaire et quatre commissaires. Les plus âgés de la confrérie sont le président et le vice-président honoraires. Ils ont voix consultative.

Scrupuleusement, avec une régularité qui leur fait honneur, les sociétaires, même dans des périodes difficiles, avec un effectif réduit, ont réussi à garder l'esprit des fondateurs malgré les changements liés à l'évolution des mœurs. Sauf en 1965 et 1966, les recettes auront toujours été excédentaires par rapport aux dépenses. Le déficit a été respectivement 4,01 et 2,85 F !

Fait notable, pendant « le temps douloureux de l'occupation », à partir de 1942, la confrérie partage entre les 13 prisonniers de guerre et de plus, en 1945 entre les jeunes appelés de l'Épine, la somme totale de 4 945 F. Effort remarquable, en accord parfait avec l'article premier du règlement.

Après chacun des deux conflits mondiaux s'opère une remontée d'adhésions, puis progressivement le niveau baisse.

Depuis l'élection d'un nouveau président, en 1977, épaulé par un comité dynamique, la Société qui avait atteint le seuil critique de « 21 unités payantes » plafonne à 59. (54 à la fondation et précédent record : 57).

Le rituel de la célébration de la Saint Vincent à l'Épine est calqué sur celui des autres

Jusqu'en 1936, les cérémonies de confrérie ont lieu le jour de Saint-Vincent, le 22 janvier. A partir de 1937, il est décidé que la fête sera célébrée le dimanche suivant. Il n'est jamais fait mention de vêpres.

Des exclusions sont prononcées au fil des années à l'encontre des contestataires, de ceux qui ne peuvent justifier de leur bonne foi pour des absences ou qui refusent de payer soit leur cotisation, soit les amendes.

De nos jours, le règlement est appliqué avec beaucoup de souplesse. En revanche, la messe de confrérie retrouve depuis quelques années, avec des variantes, le cérémonial des débuts.

Le pain béni qui était auparavant porté par les deux quêteuses sur un grand plateau circulaire en vannerie l'est dorénavant (depuis 1979) par deux confrères (des commissaires) sur un brancard spécialement conçu à cet effet.

Un tonnelet de vin est également présenté de la même façon. Le desservant en tire le vin de consécration. Les deux chantres sont rémunérés par la confrérie pour agrémenter la messe. A l'époque de la fondation, l'un d'eux, FRANÇOIS Félix-François demeure à l'Epine. Pendant des décennies, ils sont originaires de Torvilliers, village voisin : vers 1930, un dénommé GODIER Camille fait partie de l'équipe.

De nos jours, les chantres sont remplacés par la chorale de la paroisse qui assure bénévolement l'exécution des chants, quelquefois secondée par un groupe venu de l'extérieur (instruments et voix).

Ce n'est qu'à partir de 1975, que des paroles mises sur la musique d'une cantate de J.S. Bach composent un cantique glorifiant saint Vincent et l'implorant d'étendre sa protection à l'Epine.

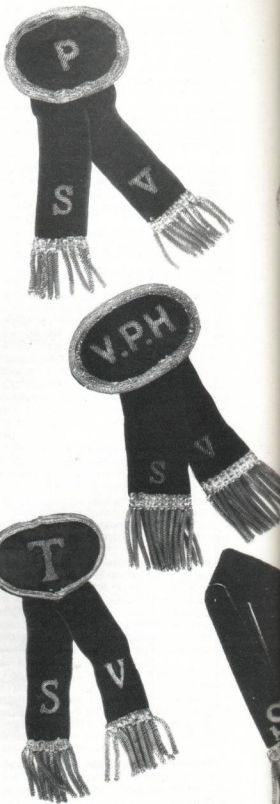
L'adjudication de la « Confrérie ».

Elle a été de tradition pendant pratiquement un demi siècle. Le bâton est mis aux enchères et le gagnant, pendant la durée de l'année suivante, en a la garde chez lui. (Il est curieux de noter qu'il n'est fait nulle part mention de l'acquisition de ce bâton). Est-ce l'œuvre d'un confrère, un don ? Il est la propriété de la société dès l'origine mais aucune dépense concernant son achat n'apparaît dans les comptes).

Ces pratiques durent jusqu'en 1926. C'est ensuite le pain béni qui est mis aux enchères. Celui qui monte la dernière mise, a l'« honneur » de l'offrir à l'assistance et ce, jusqu'en 1932. A partir de cette date le pain béni est toujours distribué à la fin de la messe, mais la dépense incombe à la société.

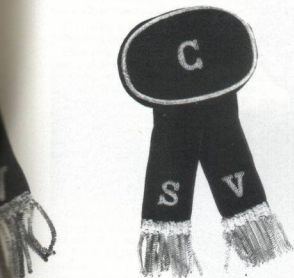
Quêtes et quêteuses.

A l'origine, la désignation de la quêteuse est faite par l'heureux gardien du bâton (ou, plus tard, par le donateur du pain béni) désigné l'année précédente. Le plus souvent c'est sa fille. S'il n'a pas de fillette en âge de quêter (une douzaine d'années au moins) il peut en proposer une de son choix.



Elle quête avec le gobelet de fiançailles de sa mère ou d'une grand-mère (offert à la place de la bague), le plus beau de la famille, en argent ou en vermeil (argent doré).

Elle a droit à beaucoup d'égards tout au



long des cérémonies. Joliment vêtue, portant bouquet (symbole de la lente remontée de la sève dans les vignes) elle est conduite par un des commissaires habillé de noir (son habit de marié) et chapeauté de la « galine » (haut de forme en peau de taupes). Ils ouvrent tous

deux le bal du soir, au cours duquel une autre quête est effectuée.

Il semblerait que cette coutume ait cessé avec l'arrêt de la vente du bâton et qu'à cette époque, d'ailleurs, ce sont deux quêteuses qui opèrent.

Actuellement, leur désignation n'a plus rien de commun avec l'ancienne tradition.

L'insigne sous ses différents aspects.

Le port de l'insigne au revers de l'habit est obligatoire à toutes les cérémonies. Pour les membres du bureau, il est constitué par deux pans de velours noir. Sur le premier est brodé un S, sur le second un V, surmontés d'un macaron ovale, de velours également, et dans lequel s'inscrit l'initiale de la fonction de son propriétaire : P pour président, T pour trésorier, etc. Les franges qui terminent ces pans, les lettres du macaron et des pans sont dorées ou argentées (or sur un pan, argent sur l'autre) selon le grade : or pour les présidents, vice-présidents, actifs ou honoraires ; or et argent sont « panachés » pour le secrétaire et le trésorier ; l'insigne d'argent revient aux commissaires.

Les autres membres ont droit à l'insigne simple, un pan, sans macaron, avec franges et lettres S V en argent.

Dès la première année, le coût des insignes figure à la rubrique « dépenses » du registre. Il est de ce fait, logique d'en déduire que le port de l'insigne fut institué dès la fondation.

Actuellement, le nombre important de confrères ne permet pas à tous de respecter la règle.

Il est fait mention d'autre part d'insignes de deuil prêtés à l'occasion des cérémonies funèbres mais aucune trace, à ce jour, n'a été retrouvée.

Les processions et les enterrements.

D'après plusieurs témoignages verbaux concordants, recueillis dans le pays, il semblerait que pratiquement jusqu'à l'invasion du phylloxéra (qui touche notre région en 1893) la procession terminant les cérémonies religieuses quitte l'église par la « petite rue » pour aller, bannière en tête jusqu'aux premières vignes situées à l'embranchement de la « grande voie » et du chemin qui va de l'Épine à Gallilée. De là tout le vignoble est béni. Le cortège repart par la « grande rue », fait halte à la croix plantée au milieu du pays et regagne son point de départ.

Vers 1930, 1935, le parcours de la procession se limite au tour de l'église, dans l'enceinte du cimetière. Il est impossible de déterminer actuellement quand cesse cet usage qui rassemble, en plus des confrères, tous les fidèles.

Avant 1877, date d'achat de la bannière, on suppléait à son absence par le bâton de confrérie encadré de 4 torches. Ces dernières ont d'ailleurs disparu. Nul ne sait ce qu'elles sont devenues et n'en a gardé le souvenir. Aucun document n'en donne la description. Le registre indique seulement qu'elles portent les emblèmes de la Viticulture et de l'Agriculture.



A la mort d'un membre de la confrérie, c'est en procession également que le corps est amené de son domicile à l'église.

Les articles 13 et 14 du règlement précisent le déroulement de la cérémonie en cas de décès d'un sociétaire.

« ...Tous ses confrères devront assister à son enterrement en portant un insigne de deuil qui leur aura été remis. Quant au décès de la femme d'un sociétaire, la moitié des membres de la confrérie désignés à tour de rôle, seront tenus d'assister à son convoi funèbre... (sauf en cas de force majeure)... La société ne devra pas faire partie des repas après décès... Les torches revêtues (sic) des mêmes insignes (de deuil) seront portés par 4 ou 8 membres selon l'éloignement de la demeure du décédé... »

La cotisation.

C'est la source principale des recettes pour toute association. Au fil des ans, elle a subi d'amples variations : 4 F pour l'inscription : c'est une sorte de droit d'entrée. L'année d'après, elle passe à 1,25 F ce qui paraît à l'époque, encore très cher puisqu'en 1878, unanimement, tous les membres demandent que la cotisation annuelle ne soit plus que de 0,75 F. (Faut-il rappeler le prix moyen d'un litre de vin de l'Aube : 0,30 F).

En 1884, elle baisse encore : 0,50 F. Au cours de la dernière décennie du XIX^e siècle, elle oscille entre 50 centimes et 1 franc.

Les dépenses restent très stables jusqu'en 1914 mais le nombre de cotisants diminue régulièrement pour tomber dans le même temps à 31.

L'activité, interrompue par la guerre, reprend le 13 janvier 1920. Les 28 sociétaires versent 3 F pour redémarrer mais, dans les années qui suivent, le comité fixe, selon l'excédent en caisse, le montant des cotisations. Quelquefois nul, il ne dépasse pas 1 F.

En 1939, c'est 8 fois plus que chacun des adhérents doit donner.

Dès 1946, la fin de la guerre, puis la rentrée des prisonniers ont permis de reprendre les traditions et de célébrer la fête dans toute son ampleur, mais avec des tarifs réajustés.

Droit d'entrée et amendes : 20 F, cotisations : 25 F.

En 1962, le « nouveau franc » ramène cette dernière à l'unité : 1 NF. Depuis 1976, elle est stabilisée à 10 F.

(Toutes proportions gardées, il s'agit du rapport actuel avec le prix moyen d'un litre de vin de table — mais qui n'est plus de l'Aube...)

Bal et vin d'honneur.

Depuis la fondation, après la cérémonie religieuse et le repas de fête familial il était de coutume de participer au bal organisé par la confrérie.

Animé par des musiciens de la commune, il avait lieu dans la salle du « Café ». Quand ce dernier ferme ses portes en 1961, la tradition cesse. (Déjà en 1960, il y avait eu une « opposition matérielle ». A partir de 1962, c'est un vin d'honneur qui est offert aux membres et à leur famille.

La Commission.

« Pour son fonctionnement et son administration, la confrérie nommera une commission spéciale composée de 8 membres... elle sera nommée pour 3 ans et sera rééligible ».

L'article 4 du règlement débute ainsi. Les 5 suivants le complètent. La sagesse des fondateurs, le bon sens des administrateurs ont permis la pérennité de la Société.

Les membres élus de la Commission décident de la date des convocations d'assemblées générales et autres réunions, de toutes mesures à prendre et du déroulement de la fête.

Le secrétaire est chargé de consigner le tout dans le registre : faits et comptes.

Pour mener à bien sa tâche, la Commission se réunit à la mi-janvier et au début de février.

C'est une chance d'avoir pu réunir ces quelques documents et témoignages. Chacun a perçu qu'il était temps de faire le point. Il a participé dans la mesure de ses moyens, avec plaisir et intérêt à la quête de tout indice susceptible d'éclairer, de compléter, les renseignements déjà collectés. L'exactitude des faits a toujours été recherchée avec rigueur et prudence.

Heureusement, le registre qui a servi de base d'étude est tenu depuis la fondation, de manière parfaite.

La rédaction de ces pages est une façon de remercier les anciens : ceux de 1874 qui ont pris l'initiative de fonder la confrérie de saint Vincent de l'Epine, et ceux qui, jusqu'à nos jours ont permis qu'elle surmonte tous les obstacles et nous parvienne florissante.

Il nous appartient maintenant, après ce bref retour dans le passé, de lui préparer le plus bel avenir.

Michel VUILLEMIN.

Les Présidents de la Confrérie Saint Vincent de l'Epine.

DOUÉ Jacques, fondateur, élu de 1875 à 1890
JAILLANT Théophile, 1890 à 1893
RILLIOT Sisoy, 1894 à 1904
RILLIOT Jules, 1905 à 1907
PHILIPPON Auguste, 1908 à 1920
LASNERET Désiré, 1921 à 1922
PAUPE Désiré, 1923 à 1937
BAUDIN Paul, 1938 à 1966
BONNASSOT Gaston, 1967 à 1976
REGNAULT Gabriel, 1977

Témoignages verbaux recueillis à l'Epine, Laines-aux-Bois, Prunty, auprès de Mme Baudin, de M. et Mme G. Henry, de M. et Mme B. Chatelain, de M. G. Regnault, de M. et Mme Caillat, de M. Doué, de Mme Bodie, de M. Thoyer, de M. L. Guillemin, de M. Degois.

M. Michel Vuillemin est membre de la Confrérie de Saint Vincent de l'Epine. En plein accord avec ses confrères, il a voulu par le texte et la photographie, raconter l'histoire de la Société à laquelle il appartient.

La monographie qu'il a réalisée nous a paru une excellente introduction à l'étude que nous publions prochainement.

Puissent les lecteurs de FOLKLORE de CHAMPAGNE — qui n'ont pas encore répondu à notre enquête sur saint Vincent — s'inspirer de recherches de M. Vuillemin, et nous dire ce qui subsiste, en leur commune, du culte du saint patron des vigneronnes.

(Ecrire à la SAFAC, RUMILLY, 10260 Saint Parres les Vaudes).





Dossiers de l'Histoire.

Irène Peiffert-Henriot - Fernand Nathan 1980.

De l'ère secondaire à 1978, soient quelques bons milliers d'années en 432 pages, ainsi se présente « l'Histoire des Champenois ». C'est un raccourci saisissant, l'étude réfléchie d'une compilation raisonnée, souvent ironique, parfois sarcastique, toujours agréable à lire.

L'auteur s'est efforcée de se tenir au plus près de la vérité historique, ce qui lui permet de bousculer au passage quelques idées reçues. Ainsi en est-il des « Taxis de la Marne », (p. 377)

Ne s'étant sans doute jamais coupé les ongles — comme les petits Champenois — elle envoie de-ci, de-là, quelques coups à la Bourgeoisie, au Pouvoir et à ses compatriotes. « Sic transit gloria mundi ». (p. 403)

J'ai aimé le chapitre « La vie paysanne » qui résume sur 29 pages les Arts et traditions populaires de Champagne. Aussi les divers tableaux de toponymie tant celle et romaine que gallo-romaine et « barbare », et l'histoire du vin de Champagne et du fameux Dom Pérignon qui nous est — enfin — contée d'une manière intelligente et sans redondances ridicules !

J'ai bondi à la page 180, là où sont présentées de prétendues coiffes champenoises (comette de Reims et toquet « de Troyes ») qui ne sont même pas dignes de figurer sur des boîtes à fromage !

Je n'insisterai pas sur le chapitre traitant de la religion « gauloise » car l'auteur s'appuie sur des théories polythéistes quelque peu dépassées et entretient la confusion avec le panthéon de la Rome.

Irène Peiffert-Henriot s'efforce de démythifier certaines histoires. Mais celle des Bragards (p. 152) m'a bien fait sourire car il y avait un piège dans ce bison populaire prétendument attribué à François 1^{er}. « Bragard » est tout simplement l'épithète « brailard » appliquée aux habitants de Saint-Dizier : latin populaire d'origine gauloise *bragularis*, *bragere*, amoricain *bréugl*, braire ; irlandais *bruidheon*, dispute.

A propos du dialecte et de ses divers patois, contrairement à l'idée émise (p. 325) l'on n'y trouve pas « force mots latins » mais plus sûrement force mots celtes et barbares que les latinistes, pour ne pas déranger leurs convictions, ont baptisé « latin populaire » !

Je ne m'engagerai pas avec l'auteur dans les champs catalauniques pour y combattre Attila car j'avoue que l'idée de voir les Huns défaits laisser sur le terrain des cadavres de... gaulois, m'a toujours un peu surpris !

J'aurais aimé trouver quelques mots sur la Révolte de 1911 qui ne fut pas une mince affaire puisque, pour le département de l'Aube, entre autre, le Gouvernement, dans sa mansuétude, expédia 5 000 hommes de troupe en armes aux 20 000 vigneronnes, hommes et femmes, qui refusaient de crever de faim...

Bref, nul écrit n'est parfait, pas même le mien (merci). Mais, si vous êtes Champenois, lisez cette Histoire, Votre Histoire, elle le mérite.

Gilbert ROY.

Attention aux nouveaux prix

Abonnement de soutien : 60 F

Abonnement simple : 50 F

Etranger : 70 F

Membre bienfaiteur : 100 F

Les disques Safac 1 et 2 sont toujours en vente. Chacun : 20 F.

La cassette de 20 airs à danser auxquels s'ajoutent 4 mélodies du carillon de Champignol : 50 F.

Expositions

La Safac est toujours partie prenante en de nombreuses manifestations culturelles. Elle assure notamment certaines expositions, les dernières étant : le cordier en tilleul, à la Maison du bûcheron à Germaine (Marne) du 6 juin au 30 août 1981.

Les coqs de clocher, à Creney : du 7 au 17 juillet. Celle-ci a déjà connu un grand succès dans l'Yonne, en Côte d'Or et dans la Haute-Saône. Elle sera à l'honneur, en octobre prochain, à la Maison de la Culture André Malraux à Reims.

(Profitez de cette occasion pour remercier à nouveau nos amis du Centre Aulois de Formation aux Activités de Loisir (Cafal) qui réalisent la plupart des agrandissements photographiques qui accompagnent ces expositions.)

Aidez-nous

La réflexion, la critique, doivent être permanentes.

Vous qui venez de lire l'enquête principale que comporte ce bulletin : n'hésitez pas à nous apporter tous compléments, toutes rectifications qui vous paraissent utiles.

Signalez-nous toute référence, tout document dont nous n'avons pas fait état. Merci de votre active participation.

Ecrivez à la Safac, Rumilly, 10260 Saint Parres les Vaudes. Tél. (25) 45.92.14.

Le genévrier (Couverture du n° 74)

« Il servait d'enseigne aux cabarets. Le *bouchon*, branche de genévrier d'un mètre environ, était suspendu à une potence en fer, au-dessus de la porte. Chez nous, la coutume voulait que, la veille de la fête patronale, les jeunes gens décrochent le vieux *bouchon* tout jauni et le remplacent par un autre, fraîchement coupé. Ils l'enrubannaient de serpents de papier multicolores.

A cette occasion, le cabaretier payait à boire... »

(Journal scolaire des élèves de M. Mizelle à Saint-Aubin (A).)

Le maréchal-forgeron (n° 72)

De Mme Henri Gazin : « Votre numéro 72 est très intéressant, d'autant plus que j'y ai trouvé des photos prises par mon grand-père, M. Robin, pages 21 (en haut) et 29 (en bas). La forge était celle de M. Charles Roste à Champignol-lez-Mondeville. »

De M. Charles Viméon : « Le numéro 72 est intéressant pour moi. Il comporte 3 photos de la maréchalerie de mon oncle René Lux. Celui-ci est en train de forger les chevaux avec son beau-père Charles qui a fondé la maréchalerie. C'était la maréchalerie Lux-Charles Brux. »

NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle se tiendra à Sainte-Marie-du-Lac (Marne) le 26 septembre 1981 à 15 heures.

Dès maintenant, retez cette date.

Echange de revues

Nous avons reçu :

Parlers et Traditions populaires de Normandie. Saint Lô. Noël 1980. Pâques 1981.

Evocations. Crémieu.

Avril, mai, juin 1981.

Maisons paysannes de France. Issy les Moulineaux.

Avril, mai, juin 1981.

Lemouzi. Tulle.

Avril 1981.

Folklore. Carcassonne.

Printemps 1981.

Agulaine. Grandjean.

Mai, juin 1981.

Les Cahiers Haut-Marnais. Chaumont.

1^{er} trimestre 1981.

Pays de Bourgogne. Dijon.

2^e trimestre 1981.

Le Lian. Rennes.

Printemps 1981.

Bulletin du Comité de Folklore champenois. Châlons-sur-Marne.

N° 135. Année 1981.

Cahiers des Amis du vieil Ile. Ile sur Tet.

2^e trimestre 1981.

Ont reçu et rendu compte de Folklore de Champagne :

Bibliomax-Office, 7, rue de l'Enfer, Chataignes 55140 Vaucouleurs.

Idees pour tous, 33, rue Auguste Bosc, 30000 Nîmes.



